

OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

**RAPPORT**  
**DE LA QUINZIÈME RÉUNION**  
**DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**Istanbul, 11-13 mai 1999**

Bureau de Coordination du COMCEC  
Ankara, mai 1999

**ADRESSE:**

**Bureau de Coordination du COMCEC**

**Necatibey Cad. 108  
Ankara-TURKEY**

**Tel : 90-312-23197 40**

**Tlfax : 90-312-232 10 66**

**Tlx : 421010 DPT TR**

**Website : <http://www.dpt.gov.tr>**

**e-mail : [ykaraca @ dpt.gov.tr](mailto:ykaraca@dpt.gov.tr)  
: [ftigli@dpt.gov.tr](mailto:ftigli@dpt.gov.tr)**

## TABLE DES MATIERES

	Page.
Rapport de la quinzième Réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique. ....	7
ANNEXES	
I. Liste des participants à la quinzième réunion du Comité de suivi du COMCEC. ....	25
II. Message de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC. ....	35
III. Discours d'ouverture de S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la quinzième Réunion du Comité de suivi.....	41
IV. Message de S.E. Dr. Azeddine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique. ....	51
V. Ordre du jour de la quinzième réunion du Comité de suivi du COMCEC. ....	57
VI. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCl. ....	61
VII. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCl. ....	89

	<u>Page</u>
VIII. Rapport de la Banque islamique de développement (BID) sur le suivi de la résolution du COMCEC relative au document de la BID intitulé « Préparer la Oummah au 21ème siècle ».....	103
IX. Rapport de suivi sur les questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce présenté par le Secrétariat général.....	121
X. Rapport d'activité sur l'assistance technique de la Banque islamique de développement en faveur de ses pays membres dans le cadre des questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce.....	129
XI. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce, document présenté par le CIDC.....	145
XII. Rapport du Séminaire international sur le thème « Développement des ressources humaines pour une croissance économique soutenue, Allègement de la pauvreté et Progrès dans les Etats membres de l'OCI» présenté par l'Institut islamique de Technologie.....	151
XIII. Projet d'ordre du jour de la quinzième Session du COMCEC.....	181
XIV. Discours de clôture du Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la quinzième Réunion du Comité de suivi.....	185

**RAPPORT**  
**DE LA QUINZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI**  
**DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE**  
**ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**



Original : Anglais

**RAPPORT  
DE LA QUINZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

(Istanbul, 11- 13 mai 1999)

1 La quinzième réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul, du 11 au 13 mai 1999.

2. Ont participé à la réunion, les représentants des Etats membres suivants du Comité:

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| - République de Turquie            | (Président)  |
| - Royaume d'Arabie Saoudite        | (Vice-président)   |
| - Etat de Palestine                | (Vice-président)   |
| - République arabe syrienne        | (Vice-président, représentant la région arabe)   |
| - République islamique d'Iran      | (Vice-président, représentant la région asiatique et Président en exercice de la Conférence islamique au sommet) |
| - Burkina Faso                     | (Vice-président, représentant la région africaine)   |
| - République islamique du Pakistan | (Rapporteur)   |
| - Etat du Koweït                   | (Membre du Bureau précédent)   |
| - République d'Indonésie           | (Membre du Bureau précédent)   |

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI:

- Secrétariat général de l'OCI
- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Institut islamique de technologie (IIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI)
- Association des armateurs des pays islamiques

4. Le Directeur exécutif du D-8 (Huit pays en développement) a également pris part à la réunion en qualité d'observateur.

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

### **Séance d'ouverture**

5. La réunion a été ouverte par S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie.

6. Dans son message adressé à la réunion, S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, soulignant les développements majeurs survenus dans les voies et moyens de la coopération économique sous l'effet des nouvelles conditions mondiales, a déclaré que la prospérité et le bien-être économique accrus réalisés grâce à l'interdépendance et l'action commune ont remplacé la recherche de l'auto-suffisance comme ultime



objectif de la coopération économique. S.E. le Président DEMİREL, exprimant sa préoccupation au sujet de la lenteur accusée dans la mise en oeuvre du Plan d'Action, a affirmé qu'il était confiant que ce Comité formulerait les recommandations nécessaires à la mise en oeuvre rapide des projets identifiés lors des réunions sectorielles de groupes d'experts tenues jusqu'ici. Le Président a ensuite souhaité au Comité plein succès dans la tâche importante qui lui est dévolue.

(Une copie du texte du message de S.E. le Président Süleyman DEMİREL figure en Annexe II).

7. La réunion a ensuite entendu le discours de S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie. Dans son discours, le Ministre a souhaité la bienvenue aux délégués à Istanbul et exprimé ses remerciements au Secrétariat général de l'OCI ainsi qu'à ses organes subsidiaires et ses institutions affiliées pour leur précieuse contribution aux travaux du COMCEC.

S.E. GÜVENEN, se référant à la crise économique mondiale qui s'est avérée être plus grave que prévu, a déclaré que la série d'événements survenus dans ce domaine a conduit à une perspective bien plus complexe et incertaine pour l'économie mondiale et pour les pays en développement. S.E. GÜVENEN, indiquant que le commerce et l'investissement régionaux devraient être encouragés afin d'assurer la promotion du commerce, a affirmé que le COMCEC devait accorder la priorité à la levée des barrières commerciales, à l'instauration de l'économie de marché et à l'encouragement et la promotion du secteur privé dans notre région. Le Ministre a souhaité plein succès à la réunion.

(Le texte du discours de S.E. Orhan GÜVENEN figure en Annexe III).

8. SE. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a également pris la parole devant la réunion pour transmettre le message du Secrétaire général de l'OCI, SE. Dr. Azeddine LARAKI. Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi qu'au gouvernement de la Turquie pour l'intérêt et l'engagement constants dont ils font preuve concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les États membres. S.E. le Secrétaire général de l'OCI a lancé un appel aux États membres pour qu'ils renforcent leur coopération et l'intégration de leurs économies afin d'accélérer leur développement et éviter une plus grande marginalisation face à la nouvelle situation économique mondiale caractérisée par la mondialisation et la création de grands ensembles économiques. S.E. LARAKI a souhaité plein succès à la réunion.

(Une copie du texte du message de S.E. Azeddine LARAKI figure en Annexe IV).

9. Les chefs de délégation de l'État du Koweït, de l'État de Palestine, du Burkina Faso, de la République islamique d'Iran, de la République d'Indonésie, de la République islamique du Pakistan, de la République arabe syrienne, du Royaume d'Arabie Saoudite et de la République de Turquie, ont également pris la parole. Ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation au gouvernement de Turquie pour l'excellente organisation de la réunion. Soulignant l'importance des changements cruciaux survenus dans le monde sur les plans politique et économique, les chefs de délégation ont mis l'accent dans leurs interventions sur la nécessité urgente d'encourager la solidarité entre les pays membres et de chercher les voies et moyens de promouvoir une coopération fondée sur des projets concrets et réalistes.

**Séances de travail**

10. Les séances de travail de la réunion ont été présidées par S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire à l'Organisme de Planification d'Etat de la République de Turquie.

11. Après l'adoption de l'ordre du jour, la réunion a constitué un Comité de rédaction à composition non-limitée, sous la présidence du Rapporteur, S.E. l'Ambassadeur Karamatullah Khan GHORI chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe V).

**Rapport de base du Secrétariat général de l'OIC**

12. Au point 3 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OIC, a présenté le rapport de base du Secrétariat général, qui a été ensuite résumé par S.E. l'Ambassadeur Motahar HUSSAIN, Directeur du Département des affaires économiques au Secrétariat général de l'OIC. Dans sa présentation, S.E. HUSSAIN a souligné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions du COMCEC relatives aux points de l'ordre du jour.

13. Tout en prenant note avec appréciation du rapport de base du Secrétariat général, le Comité est convenu que les rapports ultérieurs devraient mettre davantage l'accent sur les récents progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des projets du COMCEC, y compris ceux qui sont déjà opérationnels, tels que la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.

14. Le Comité a souligné l'importance de la mise en exécution des Accords et Statuts existants en matière de coopération économique. Il a été par conséquent convenu de recommander au COMCEC la création d'un groupe de travail qui regrouperait des représentants des Etats membres intéressés, du Secrétariat général et des institutions concernées de l'OCI, afin d'examiner les voies et moyens d'encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier ces accords.

15. Soulignant l'importance cruciale de la participation active du secteur privé en matière de coopération économique entre les Etats membres, le Comité a lancé un appel au CICI pour qu'il poursuive ses efforts visant à assumer la participation active du secteur privé à la coopération économique entre les Etats membres.

16. Le Comité a noté avec satisfaction que la CICI organisera, en collaboration avec l'Union générale de la Chambre de commerce et d'industrie et avec l'appui des ministères concernés du gouvernement du Cameroun, la sixième réunion du secteur privé, à Yaoundé, du 4 au 6 octobre 1999. Le Comité a appelé les Etats membres à encourager leur secteur privé à participer activement à la réunion.

17. Le Comité a pris note avec satisfaction que la huitième Foire commerciale islamique, sera organisée par l'Etat du Qatar, du 15 au 20 octobre 2000, en coopération avec le CIDC, la CICI et d'autres institutions concernées de l'OCI. Le Comité a également pris note que la septième Réunion du secteur privé organisée par la CICI se tiendra durant la même période. Le Comité a exhorté les Etats membres à participer à la huitième Foire commerciale islamique et à la huitième Réunion du secteur privé.

18. Le Comité a exprimé ses remerciements et son appréciation au gouvernement de la République populaire du Bangladesh pour avoir accueilli un séminaire

international sur le thème: "Développement des ressources humaines en vue d'une croissance économique soutenue, Allégement de la pauvreté et Progrès dans les États membres de l'OCI", du 11 au 13 octobre 1998, à Dhaka, et à l'IIT pour avoir organisé ce séminaire.

(Le texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe VI).

### **Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI**

19. Au point 4 de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action. S.E. l'Ambassadeur Motahar HUSSAIN, Directeur du département des affaires économiques au Secrétariat général de l'OCI, a ensuite exposé le rapport. S.E. HUSSAIN a fourni des informations sur les efforts déployés pour mettre en oeuvre le Plan d'action et a passé en revue les réunions des groupes d'experts tenues dans ce contexte.

20." Le Comité a noté avec satisfaction que les offres d'accueillir les réunions suivantes dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Action tiennent toujours:

-L'offre de la République arabe d'Egypte de tenir deux réunions sectorielles de groupes d'experts sur les domaines "Alimentation, -Agriculture et Développement rural" et "Transport et Communications".

-L'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur le domaine "Santé et questions sanitaires."

- L'offre de la République du Soudan d'accueillir des réunions de groupes d'experts sur les thèmes: "Energie et industries extractives" et "Développement des ressources humaines".

L'offre de l'Etat de Palestine d'accueillir un atelier sur le thème "Environnement et population" et une réunion de groupe d'experts sur le thème "Travail et questions sociales".

L'offre du Burkina Faso d'accueillir en juillet 1999 un atelier régional sur l'industrie, à l'intention des Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale membres de l'OCI, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

L'offre du Gabon d'organiser un séminaire sous-régional à l'intention des Etats membres de l'OCI d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Est sur le "Rôle de la BID dans la promotion du secteur privé".

21. Le Comité a demandé aux États membres qui ont déjà offert d'accueillir des réunions sectorielles de groupes d'experts d'organiser ces réunions dans les meilleurs délais. Il a également réitéré son appel aux États membres pour qu'ils se proposent d'accueillir des réunions similaires sur les secteurs restants du Plan d'Action.

22. Le Comité a recommandé au COMCEC de prier instamment les Etats membres qui ont proposé des projets d'accélérer la création des Comités de projets, tel que prévus par le Plan d'action, afin de mettre en oeuvre les propositions de projets avancées au cours des réunions de groupes d'experts tenues jusqu'ici.

23. A la lumière du rapport du Secrétariat général, le Comité a également examiné les raisons du retard dans la mise en application du Plan d'Action et les

moyens d'y remédier et a demandé au Secrétariat général d'élaborer, en coopération avec le SESRTCIC, la Banque Islamique et les autres institutions de l'OCI, un rapport d'évaluation sur la question à soumettre à la quinzième session du COMCEC.

24. Conformément aux résolutions du COMCEC, de la huitième Conférence islamique au sommet et de la 25ème Conférence islamique des ministres des affaires étrangères concernant le document de la BID intitulé "Préparer la Oummah au 21ème siècle", la BID a informé la réunion des mesures concrètes prises par elle pour réaliser les objectifs fixés dans le domaine de la promotion du commerce intra-OCI.

25. Le Comité a apprécié les mesures prises par la BID, ses plans opérationnels et son plan d'action pour mobiliser les ressources nécessaires en vue de faire passer le niveau du commerce intra-OCI de son niveau actuel de 10 % à 13 %, ce qui représente approximativement un montant de quatre milliards de dollars US annuellement sur une période de 3 ans, et a exhorté les autres institutions islamiques et les Etats membres à prendre les mesures de nature à promouvoir davantage le commerce intra-OCI.

(Le rapport du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en oeuvre du Plan d'action et le rapport de la BID intitulé "Préparer la Oummah à faire face au vingt - et-unième siècle" figurent en Annexe VII et VIII).

### **Questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

26. Au point 5 de l'ordre du jour, les représentants du Secrétariat général de l'OCI et de la Banque islamique de développement, ont présenté des rapports concernant les réunions de l'OMC et les questions connexes. Le Comité a

également pris note du rapport distribué par le CIDC et le SESRTCIC sur la question.

27. La réunion a examiné le rapport de la BID sur son assistance en faveur de ses pays membres dans le cadre des questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce qui traite de ce qui suit:

- a) Réunions de consultation avant, durant et après les réunions ministérielles de l'OMC.
- b) Préparation des futures négociations commerciales multilatérales et de la troisième conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Seattle (Etats-Unis) dans la deuxième moitié de 1999.
- c) Activités d'assistance technique.
- d) Cours sur les politiques commerciales.
- e) Assistance technique adaptée aux besoins des pays.

28. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports de suivi présentés par le Secrétariat général de l'OCI et la BID sur les questions relatives à l'OMC.

29. Le Comité a réitéré l'importance des consultations entre les Etats Membres avant les conférences ministérielles de l'OMC pour leur permettre de coordonner leurs positions concernant les diverses questions pouvant être examinées sous les auspices de l'OMC et a prié instamment le Secrétariat général de l'OCI et la BID de poursuivre leur assistance aux Etats membres à cet effet.

(Les copies des documents soumis par le Secrétariat général de l'OCI, la BID et le CIDC figurent en Annexes IX, X et XI respectivement).



Préparation de l'échange de vues sur le thème: "Développement des ressources humaines en vue de la croissance économique soutenue et du progrès des pays membres"

30. Au titre du point 6 de l'ordre du jour et suite à l'exposé du Prof. Dr. M. Anwar HUSSEIN, Directeur général de l'IIT, le Comité a noté avec satisfaction que l'IIT a organisé un séminaire international sur le thème "Développement des ressources humaines pour une croissance économique soutenue, Allègement de la pauvreté et Progrès dans les Etats Membres de l'OCI", du 11 au 13 avril, à Dhaka. Le Comité a exprimé l'espoir que le rapport du séminaire pourrait constituer un apport important dans le cadre de l'échange de vues organisé en marge de la quinzième Session du COMCEC.

(Le Rapport du Séminaire figure en Annexe XII).

31. Le représentant du Bureau de Coordination du COMCEC a indiqué les mesures prises en préparation de l'échange de vues sur le thème "Développement des ressources humaines pour la croissance économique soutenue et le progrès des Etats membres" organisé en marge de la quinzième session du COMCEC.

32. Le Comité a recommandé que les organes concernés de l'OCI, les organisations internationales telles que la BIRD, l'OCDE et l'OIT ainsi que des experts de renommée internationale soient invités à la session et présentent des documents sur la question.

33. Le Comité a demandé au Secrétariat général, en collaboration avec le Bureau de coordination du COMCEC et les autres institutions concernées de l'OCI, de prendre les mesures nécessaires pour assurer un échange de vues efficace et approfondi sur la question.

34. En passant en revue les thèmes proposés pour les échanges de vues devant se tenir durant les prochaines sessions du COMCEC, le Comité a convenu de soumettre à l'examen de la quinzième session du COMCEC les thèmes suivants pour l'échange de vue devant se tenir à sa seizième session en l'an 2000:

- a) Réforme du système monétaire et financier mondial et ses conséquences sur les Etats membres de l'OCI.
- b) Renforcement des petites et moyennes entreprises face à la mondialisation et à la libéralisation.
- c) Allègement de la pauvreté dans les pays membres.
- d) Promotion des investissements du secteur privé dans les pays membres et rôle de la BID à cet égard.
- e) Effets des barrières non-tarifaires appliquées par certains pays au commerce extérieur des pays membres.
- f) Assistance extérieure et pays membres les moins avancés.
- g) Impact du commerce électronique.

35. Concernant la question de l'inscription de la question du "Développement des ressources humaines" à l'ordre du jour du COMCEC, en tant que point permanent, le Comité, tout en convenant de l'utilité de conférer un statut permanent à cette question, a décidé de la renvoyer aux Hauts Fonctionnaires de la quinzième session du COMCEC qui seront plus en mesure de décider si elle mérite d'être inscrite à l'ordre du jour à titre permanent.

### **Projet d'Ordre du jour de la quinzième Session du COMCEC**

36. Au point 7 de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet d'ordre du jour de la quinzième session du COMCEC qui doit se tenir du 4 au 7 novembre 1999, à Istanbul et a décidé de le soumettre à la quinzième session du COMCEC.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la quinzième Session du COMCEC tel qu'adopté par le Comité figure en Annexe XIII).

### **Questions diverses**

37. La délégation du Burkina Faso a informé la réunion des préparatifs en cours pour la tenue de la 26ème Conférence islamique des ministres des affaires étrangères qui doit se tenir à Ouagadougou du 28 juin au 2 juillet 1999.

### **Séance de clôture**

38. A la séance de clôture, présidée par S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-Secrétaire à l'Organisation du Planification d'Etat de la République de Turquie le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Secrétariat général de l'OCI de communiquer ce rapport aux Etats membres et de le soumettre à la quinzième session du COMCEC.

39. S.E. l'Ambassadeur Fouad YASEEN, chef de la délégation de l'Etat de Palestine, a proposé d'adresser un message de remerciements à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et cette proposition a été unanimement approuvée par le Comité.

40. S.E. l'Ambassadeur Karamatullah Khan GHORI, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan, a prononcé un discours au nom des délégués. Dans son discours, il a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la réunion et l'ensemble du personnel d'appui pour l'excellente organisation de la réunion.

41. Dans son discours de clôture, S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. Prof. Dr. GÜVENEN a également remercié le Secrétariat général, ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur précieuse contribution. Il s'est déclaré confiant que les recommandations issues des délibérations contribueront à accroître l'efficacité du COMCEC et ouvriront de nouvelles perspectives à la coopération économique entre les pays membres. Pour conclure, S.E. Prof. Dr. GÜVENEN a souhaité aux délégués un bon voyage de retour à leurs pays.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN figure en Annexe XIV).

## ANNEXES



**- I -**

**LISTE DES PARTICIPANTS  
À LA QUINZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**

*fi*



Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS  
A LA QUINZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI  
DU COMCEC

(Istanbul, 11-13 mai 1999)

A. MEMBER STATES OF THE QIC

BURKINA FASO

- Mr. Moussa NEBIE  
Director of Multilatéral Coopération,  
Ministry of Foreign Affairs
- Ms. Evelyn ILBOUDO  
Head of the Spécifie Organizations and NGO Services,  
Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF INDONESIA

- Mr. IG. Ngurah SWETJA  
Director for Economie Relations among Developing Countries,  
Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Ibrahim GANI  
Head of Education and Trainning, Ministry of Interior.
- Mr. Hidayat SYARIEF  
Deputy Chairman for HRD, National Development Planning Agency
- Mr. Ramlan GINTING  
Deputy Head of Division, Bank Indonesia
- Ms. Niniek K. Naryatie SISWOJO  
First Secretary,  
Embassy of Republic of Indonesia in Ankara

**ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN**

- Mr. Mohammad Hassan Nejad PIRKOHI  
Expert, Department for International Economic Affairs,

**STATE OF KUWAIT**

- Mr. Ishaq ABDULKARIM  
Director of International Economic Department,  
Ministry of Finance
- Mr. Mishal Menwer AL - ARDHI  
Head of the OIC Affairs Division
- Mr. Saad Mohammad AL - RASHIDI  
Economic Researcher

**ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN**

- H.E. Karamatullah Khan GHORI  
Ambassador to Turkey
- Mr. Farukh AMIL  
First Secretary, Embassy of Pakistan in Ankara

**STATE OF PALESTINE**

- H.E. Fouad YASEEN  
Ambassador of Palestine to Turkey
- Mr. Abdulkarim KATIP

**KINGDOM OF SAUDIARABIA**

- Mr. Abdullah Al- Wahab AL-NAFISAH  
Director of Statistics Department,  
Ministry of Trade and Commerce

- Mr. Hassan Abdullah AL-SHEHRI  
Head of International Affairs,  
Ministry of Commerce
- Mr. Adil Jemil ARIF  
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Hassan Jaber AL-JEHANI  
Economie Advisor,  
Ministry of Finance and National Economy

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Dr. Majid KHODUR  
Counsul General in Istanbul

REPUBLIC OF TURKEY

- H. E. Prof. Dr. Orhan GÜVENEN  
Undersecretary of State Planning Organization
- Mr. Oğuz ÖZBİLGİN  
Assistant Secretary General,  
Président's Office
- Mr. Arif UĞUR  
Chief Adviser of the Président
- Mr. Ali Emre YURDAKUL  
Assistant Secretary General,  
Union of Chambers of Commerce Industry and Commodity Exchange  
of Turkey
- Mr. Ragıp ŞAHİN  
Head of Department,  
State Planning Organization
- Mr. Feza ÜSTÜNKAYA  
Head of Department,  
Undersecretariat of Treasury

- Mr. M. Selim KARTAL  
Head of Department,  
Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Ahmet YAMAN  
Expert, State Planning Organization
- Mr. Fuat KASIMCAN  
Expert, Undersecretariat of Foreign Trade
- Mr. İhsan ÖVÜT  
Expert, Turkish Standards Institution
- Mr. Hasan DEMİRCİ  
Expert, Union of Chambers of Commerce Industry and  
Commodity Exchange of Turkey

B. THE QIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E. Ambassador Thierno Nabika DIALLO  
Assistant Secretary General for Economic Affairs
- H.E. Ambassador Motahar HOSSAIN  
Director of Economic Affairs
- Mr. Mohammad MUSTAFA  
Administrative Officer

C. QIC ORGANS AND INSTITUTIONS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH  
AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- H.E. Ambassador Erdiñç ERDÜN  
Director General
- Dr. Abdelrahman ZEINEL ABDIN  
Assistant Director General

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. Zine El Abidine HOUKI  
Assistant Director General

ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (HT)

- Prof. Dr. M. Anwar HOSSAIN  
Director General

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Dr. Mukhtar HAMOUR  
Senior Economist,  
Economie Policy and Stratégie Planning Department

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. Attiya Nawazish ALI  
Manager, Trade Promotion

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- H.E. Dr. Abdullatif A. SULTAN  
Secretary General

D. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

DEVELOPING EIGHT (D - 8)

- H.E. Ambassador Ayhan KAMEL

**E. COMCEC COORDINATION OFFICE**  
**General Directorate of Foreign Economic Relations,  
State Planning Organization of the Republic of Turkey**

- Mr. Celal ARMANGİL  
Director General
- Mr. Mustafa ŞİRİN  
Head of Department
- Ms. Gülbün SÜEL  
Executive Secretary
- Mr. Ferruh TIĞLI  
Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. Ebubekir MEMİŞ  
Expert, Coordinator for Documentation
- Mr. Yakup KARACA  
Expert, Drafting
- Mr. Fatih ÜNLÜ  
Expert, Drafting
- Mr. Orhan ÖZTAŞKIN  
Expert, Protocol and Press Relations
- Mr. Ata ATALAY  
Expert, Protocol Relations
- Ms. Bilge GÜLLÜ  
Expert, List of Participants
- Mr. Kemal ARSLAN  
Expert, Computer Services

**F. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS  
OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Ms. Mükerrerem ÖZKILIÇ  
Head of Section
  
- Mr. Yaşar GÜLSOY  
Expert
  
- Mr. Mevlüt YAŞAR  
Expert
  
- Mr. Elvan ALÇU  
Technician





-II-

**MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL  
PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRÉSIDENT DU COMCEC**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**



Original: Anglais

**MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMİREL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRESIDENT DU COMCEC**

**Quinzième réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Honorables Délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous souhaiter une fois de plus la bienvenue en Turquie à l'occasion de la quinzième Réunion du Comité de Suivi.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les nouveaux membres du Comité et de leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Depuis la première session du COMCEC, il y a quinze ans, des développements radicaux et des changements importants sont survenus sur la scène politique et économique mondiale.

Au cours de ces quinze dernières années, grâce aux efforts de votre Comité, le COMCEC a réussi à s'imposer comme forum important de l'OCI dont

les réunions se tiennent régulièrement chaque année et dont les réalisations concrètes se multiplient.

Mais aujourd'hui nous sommes confrontés à un autre monde. Comparée à la stabilité et à la prévisibilité des conditions politiques et économiques de l'ère de la guerre froide, la conjoncture actuelle est plus complexe et plus volatile

Suite aux progrès révolutionnaires de la technologie des communications, les peuples ne sont plus satisfaits de leurs niveaux de vie actuels et aspirent à de meilleurs. L'accent mis sur la démocratie, l'économie de marché et les droits de l'homme a été une véritable force motrice qui a conduit à un niveau de prospérité et de bien-être plus élevé à travers le monde.

La crise financière qui marque l'économie mondiale depuis la moitié des années 1997 a été à l'origine de graves problèmes dans la plupart de nos économies. La fragilité des systèmes financiers nationaux, les carences des politiques macroéconomiques et les faiblesses de la structure financière internationale sont les principaux facteurs à l'origine de cette crise.

Avec l'émergence des nouvelles conditions mondiales, les voies et moyens de promouvoir la coopération économique internationale ont aussi considérablement changé. La prospérité et le bien-être économique accrus, grâce à l'interdépendance et l'action commune, ont remplacé l'auto-suffisance comme objectif ultime de la coopération économique multilatérale.

L'adhésion du Suriname, du Guyana, du Togo et de la Thaïlande à l'OIC a porté le nombre d'Etats Membres à 57 Etats couvrant une vaste aire géographique en Afrique, Asie, Europe et Amérique du Sud.

La répartition des Etats membres sur une si vaste aire géographique impose certaines contraintes aux projets conjoints de coopération économique. Mais grâce à la contribution précieuse de votre auguste comité, le COMCEC a pu adapter ses activités à ces nouvelles tendances de la conjoncture économique et politique mondiale.

En fait, les nouveaux Stratégie et Plan d'Action élaborés par le COMCEC et adoptés par la septième Conférence Islamique au sommet en 1994, apportent une nouvelle approche de la coopération économique entre les pays membres qui diffère de l'approche précédente.

Le principe le plus important du nouveau Plan d'Action est celui de la participation volontaire et de la coopération entre un nombre plus restreint de pays membres partageant des intérêts communs afin d'assurer une coopération plus réaliste et plus flexible.

Bien que la lenteur de la mise en oeuvre du Plan d'Action soit une source d'inquiétude pour nous, il est satisfaisant de noter que trois importantes réunions sectorielles de groupes d'experts se sont tenues jusqu'ici et que plusieurs autres sont prévues. Je suis sûr qu'au cours de cette présente réunion, vous formulerez les recommandations appropriées qui permettront, de mettre à exécution rapidement les projets identifiés au cours de ces réunions.

La pratique d'organiser des échanges de vues sur les questions économiques mondiales d'actualité au cours des sessions annuelles du COMCEC est en harmonie avec notre nouvelle approche de la coopération économique. Elle

nous offre une occasion unique de mieux comprendre les développements mondiaux et leur effet sur nos pays.

Je souhaite au Comité de suivi plein succès dans les travaux et aux délégués un séjour agréable à Istanbul.

Süleyman DEMİREL  
Président de la République de Turquie  
Président du COMCEC

- III -

**DISCOURS D'OUVERTURE DE  
S.E. PROF. DR. ORHAN GÜVENEN, SOUS - SECRETAIRE A  
L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE  
DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA QUINZIEME REUNION  
DU COMITÉ DE SUIVI**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**





Original : Anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. PROF. DR. ORHAN GÜVENEN  
SOUS-SECRETAIRE A L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ETAT  
DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRESIDENT DE LA QUINZIEME  
REUNION DU COMITE DE SUIVI  
Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**

Honorables membres du Comité de suivi,  
Excellence, Monsieur le Secrétaire Général adjoint de l'OCI,  
Honorables invités,

Au nom du gouvernement turc, c'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à Istanbul, à l'occasion de la quinzième réunion du Comité de suivi.

Comme d'ordinaire, nous passerons en revue au cours de cette réunion les questions et les projets de coopération inscrits à l'ordre du jour du COMCEC et nous discuterons des problèmes ayant trait au renforcement de la coopération entre les pays membres. Je suis convaincu que grâce à votre contribution et à votre compréhension, cette réunion sera couronnée de succès.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter les membres nouvellement élus de notre Comité. Je suis persuadé qu'ils enrichiront et renforceront nos efforts en faveur de la promotion de la coopération économique et commerciale entre les pays membres.

Je saisis également cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre appréciation au Secrétariat général de l'OCI ainsi qu'à ses organes subsidiaires et ses institutions affiliées pour leur précieux apport aux activités du COMCEC.

Honorables délégués,  
Chers invités,

Nous assistons à une ère où la mondialisation, la libéralisation économique et la démocratie sont devenues des caractéristiques de la conjoncture économique et sociale mondiale actuelle. Cependant, malgré l'optimisme qui a prévalu au début, le monde se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et confronté au risque croissant d'une récession mondiale.

Ce qui avait commencé durant l'été de l'année 1997 par une crise économique et financière régionale en Asie de l'Est, n'a pas tardé à se transformer en 1998, en une crise financière mondiale. Outre cette crise de l'Asie de l'Est qui s'est avérée être bien plus grave que prévu, une série d'événements plus récents lourds de conséquences pour les pays en développement a contribué à assombrir la perspective de l'économie mondiale.

Suite à ces événements qui se sont succédés avec une rapidité surprenante, le Japon a sombré dans la récession et la Russie et le Brésil subissent de très graves difficultés financières. Le flux des capitaux vers les marchés naissants s'est rapidement réduit. Le volume des crédits aussi, en raison des risques accrus sur les marchés financiers mondiaux. Tout ceci est une source de grave préoccupation pour nous.

L'atonie marquée des économies des pays en développement ainsi que la volatilité persistante des marchés financiers internationaux - qui ont contribué à réduire la croissance mondiale de plus d'un pour cent en 1998 - continuent en 1999 à influencer la conjoncture mondiale.

Conformément aux récentes statistiques internationales, il est à prévoir que la croissance de la production mondiale baissera des 2.5 % de 1998 à 2.3 % en 1999, ce qui représente à peu près la moitié des 4.2 % de croissance enregistrés en 1997, une modeste reprise de 3.4 % étant prévue en l'an 2000.

Les mêmes sources révèlent également que les pays en développement, y compris le nôtre, sont les plus affectés par la crise. En fait, la moyenne de croissance de PNB des pays en développement et des pays en transition semble devoir baisser jusqu'à 1.5 % en 1999, représentant ainsi le degré de croissance le plus bas depuis 1982, même si les projets doivent connaître un modeste redressement de 3.6 % environ vers l'an 2000.

Le taux de croissance du volume des exportations sur le marché mondial a baissé à 3.5 % en 1998 alors qu'il dépassait 10 % en 1997 et cela, en grande partie, en raison de la crise économique qui persiste dans une grande partie des pays asiatiques. Bien que la croissance économique dépassait la croissance de la production en 1998, ce n'était que dans une proposition inférieure à la moyenne des années 1990. Le volume des exportations en 1999 sera probablement le même qu'en 1998 mais pour que cela se réalise, le commerce devra se développer à un rythme plus accéléré en 1999.

Parallèlement à ces préoccupations, l'ordre économique mondial dont les grandes lignes ont été tracées à la fin de la deuxième guerre mondiale, semble ne plus répondre aux besoins de l'économie de l'ère de la mondialisation. Dans le but de surmonter la crise actuelle et d'éviter d'autres effets nocifs sur l'économie mondiale, il est essentiel que les économies qui assument des responsabilités mondiales prennent, à temps, les précautions nécessaires contre la récession mondiale. En fait, les récents développements marquent le début de retour de l'économie mondiale vers une voie plus sûre.

Honorables délégués,  
Chers frères et soeurs,

Permettez-moi d'évoquer brièvement les récents développements qui ont affecté l'économie turque ainsi que les effets de la crise économique mondiale sur elle.

Face aux graves développements qui ont bouleversé la scène économique internationale, la Turquie a entrepris en 1998 un programme d'ajustement structurel et de stabilisation d'une durée de trois ans dont l'objectif principal est de juguler de manière durable l'inflation qui a nuit à l'économie de longues années durant.

Depuis la moitié de l'année 1998, la Turquie a également été affectée par la turbulence des marchés naissants, surtout ceux de la Russie. La répercussion de la crise russe sur l'économie turque a été immédiate, les deux pays ayant attiré des groupes similaires

d'investisseurs et entretenant des relations commerciales réciproques de large échelle.

Afin de réduire la tension sur les marchés financiers, le gouvernement turc a annoncé une série de mesures supplémentaires visant à réduire le coût des transactions et à accroître les liquidités sur les marchés.

La réaction de la Turquie face à la turbulence des marchés naissants et à la tension des marchés financiers nationaux a été d'adopter une politique fiscale plus rigoureuse. C'est pourquoi, bien que le volume des échanges commerciaux en 1998 reflète la turbulence des nouveaux marchés, cela n'a pas sérieusement affecté la balance extérieure de la Turquie et l'Index de la Bourse d'Istanbul a repris, dépassant même son niveau d'avant la crise.

Le principal objectif du programme économique du gouvernement de Turquie est d'assurer la stabilité de la balance extérieure, le redressement économique et la baisse du taux de l'inflation.

Honorables délégués,  
Chers frères,

Compte tenu de leurs riches ressources naturelles, de leurs populations nombreuses et des liens historiques et culturels qui les unissent, les Etats membres pourraient, grâce à la coopération, tirer d'immenses avantages économiques en prenant part au processus de la mondialisation et en assurant la transparence de leurs régimes commerciaux.

Le commerce et l'investissement régionaux doivent être encouragés pour promouvoir davantage le commerce. Le maintien des barrières protectionnistes et l'isolement ne peuvent qu'empêcher les pays membres de s'intégrer dans les marchés nationaux. Nous estimons que des mesures de libéralisation des régimes commerciaux pourraient contribuer à stimuler les activités commerciales intra-OCI. C'est pourquoi je suis fermement convaincu que le COMCEC doit donner la priorité à la levée des barrières commerciales, à l'instauration de l'économie de marché et à l'encouragement et la promotion du secteur privé dans notre région. En fait, c'est là, la condition essentielle d'une coopération économique axée sur les résultats et réussite entre les pays.

A cet égard, nous apprécions les efforts que déploient le Secrétariat général et la Banque islamique de développement afin de suivre de près les activités de l'Organisation mondiale du commerce et d'appuyer les pays membres qui essaient d'y adhérer.

Honorables délégués,  
Chers invités,

Il est réconfortant de constater que des réunions sectorielles de groupes d'experts ont été tenues sur divers domaines de coopération importants que le commerce extérieur, le flux des capitaux et la coopération technique, dans le cadre sur la mise en oeuvre du Plan d'Action. Je suis confiant que grâce à la participation active des pays membres intéressés, les projets identifiés lors des réunions seront mis en oeuvre.

L'Organisation de la Conférence islamique et le COMCEC ont déjà créé certaines institutions et mécanismes dans le domaine de la coopération économique et commerciale. Je voudrais à cet égard souligner la nécessité de tirer le plus grand profit possible du Système de financement à plus long-terme des exportations et de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, créés par la Banque islamique de développement conformément aux décisions du COMCEC.

Toujours dans ce contexte, je voudrais souligner que le thème du "Développement des ressources humaines pour la croissance économique soutenue et le progrès des pays membres" a été un choix fort judicieux et opportun pour l'échange de vues qui aura lieu en novembre au cours de la quinzième session du COMCEC.

Je suis sûr que grâce à la participation active des pays membres, nous aurons l'occasion de mettre en commun notre expérience dans ce domaine, qui est un domaine autant important que d'actualité, et d'ouvrir ainsi de nouvelles perspectives.

Pour conclure, je vous souhaite à tous une fois de plus la bienvenue, le plein succès dans vos travaux ainsi qu'un agréable séjour à Istanbul.

Merci.





**-IV-**

**MESSAGE DE S.E. DR. AZEDDINE LARAKI,  
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Quinzième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**



**MESSAGE DE SE. DR, AZEDDINE LARAKI  
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Quinzième Réunion du Comité de Suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11 mai 1999)**

*Bismillahi Arrahmani Arrahimi*

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Honorables délégués,

*Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou*

C'est pour moi un grand plaisir de vous adresser mes chaleureuses salutations et de vous exprimer mes sentiments fraternels, vous qui venez de toutes les contrées du monde participer aux travaux de cette importante réunion du Comité de suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC). Mes sincères remerciements et toute ma gratitude vont également au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu accueillir notre réunion et pour la généreuse hospitalité réservée à tous les délégués.

La réunion du Comité de suivi du COMCEC de cette année est la dernière avant le troisième millénaire. Le XIX<sup>ème</sup> siècle promet d'être riche en développements importants et de voir se renforcer certains courants qui caractérisent actuellement l'ordre économique mondial naissant. Ces courants, une fois bien établis, ne manqueront pas d'avoir

des conséquences sur les divers groupes de partenaires commerciaux de l'économie mondiale, y compris les Etats membres de l'OCI.

En vertu du mandat qui lui est confié, le Comité de suivi doit non seulement s'assurer de la mise en oeuvre des nombreuses décisions et résolutions de la dernière session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), mais préparer également l'ordre du jour de la prochaine session. Cet aspect de ses activités donne au Comité de suivi la latitude et la flexibilité nécessaires pour permettre au COMCEC d'être adapté aux besoins de l'heure et aux Etats membres à répondre aux attentes d'aujourd'hui et à relever les défis de demain.

C'est dans ce but que le Comité de suivi a recommandé certains changements dans l'ordre du jour du COMCEC et proposé certaines mesures spécifiques que le Comité permanent devrait prendre. A la veille du nouveau millénaire, cet aspect des activités du Comité de suivi revêt une importance particulière. Avec la grande expérience qu'il a accumulée au cours des deux dernières décennies de son existence, je suis convaincu que le Comité de suivi est bien armé et capable d'assumer cette lourde responsabilité. Le Comité constitue le forum le mieux indiqué pour dresser un bilan exhaustif de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et pour rationaliser l'ordre du jour du COMCEC, s'il le faut.

Un autre domaine où une action énergique est requise, est la mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres dont le rythme reste en deçà de nos espoirs bien qu'il soit l'une des principales préoccupations du COMCEC. Au vu de l'importance du renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI pour le progrès et la

prospérité de l'ensemble des peuples de la Oummah islamique, il importe de jeter un regard nouveau sur les progrès réalisés jusqu'ici et d'identifier les raisons qui ont empêché la réalisation rapide des grands et nobles objectifs du renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OIC tel qu'énoncés dans le Plan d'Action. Cette tâche devra être entreprise d'une manière exhaustive tout en visant à identifier les voies et moyens de renforcer la volonté politique et d'identifier les obstacles techniques en vue de stimuler l'interaction entre les Etats membres de l'OIC dans le domaine économique.

Il est fort encourageant de constater que sous les auspices du COMCEC, plusieurs accords et statuts ont été élaborés et adoptés au cours de ces deux dernières décennies. Mais la triste réalité est que seul un nombre très limité de ces accords et statuts a été mis en vigueur en raison de l'absence du nombre requis de signatures et de ratifications. Cette question mérite d'être sérieusement étudiée dans la mesure où ces instruments sont censés assurer une base juridique à la coopération économique intra-OIC et où ils représentent une condition sine qua none de cette coopération.

Je suis certain que ces questions et bien d'autres non moins importantes seront examinées par le Comité de suivi lors de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Je suis également convaincu que la qualité de leurs délibérations contribuera largement au succès des travaux de la réunion.

Je souhaite à la quinzième Réunion du Comité de suivi du COMCEC plein succès.

*Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou*



- V -

**ORDRE DU JOUR  
DE LA QUINZIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**





Original: Anglais

**ORDRE DU JOUR  
DE LA QUINZIÈME RÉUNION  
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**

1. Séance d'ouverture
  - Discours d'ouverture du Président du Comité de suivi
  - Discours du Secrétaire général de l'OCI
  - Discours des chefs de délégation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
4. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI
  - Rapport de la BID sur la promotion du commerce intra-OCI pour préparer la Oummah au 21ème siècle.
5. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
6. Préparatifs en vue de l'échange de vues sur le thème "Développement des ressources humaines pour une croissance économique et un progrès soutenus dans les pays membres", qui sera organisé pendant la quinzième Session du COMCEC
7. Projet d'ordre du jour de la quinzième Session du COMCEC
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la réunion



- VI -

**RAPPORT DE BASE DU  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**



**RAPPORT DE BASE**  
**PRESENTE**  
**PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OICI**

ALA

**15EME SESSION DE LA REUNION PL COMITE**  
**DE SUIVI PU COMITE PERMANENT POUR LA**  
**COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE**  
**(COMCEC)**

**ISTANBUL REPUBLIQUE DE TURQUIE**

**11 - 13 MAI 1999**

**INTRODUCTION :**

Depuis l'addition d'une dimension économique aux activités de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), à la 2e Conférence islamique au sommet tenue à Lahore, République islamique du Pakistan, en 1974, plusieurs initiatives ont été prises pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres. A certain nombre de réunions ministérielles sur les différents secteurs ont eu lieu; plusieurs instruments ont été mis au point; le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) a été créé; et toute une série d'organes subsidiaires, affiliés et spécialisés ont vu le jour dans le but de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres.

L'objet du présent Rapport est de fournir une toile de fond, sous forme d'informations, sur ces initiatives et de procéder à une mise à jour appropriée dans les domaines qui s'y prêtent.

Le présent rapport d'arrière-plan couvre les trois principaux domaines suivants: -

- Développement de la coopération économique et commerciale;
- Etat des signatures et ratifications des Accords/ Statuts entrant dans le cadre de la coopération économique entre les Etats membres de l'OICI.
- Aperçu sommaire des activités des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OICI opérant dans le domaine de la coopération économique:

**I- DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE**

**a) Coopération pour la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI.**

Au cours de la première session du COMCEC, tenue en novembre 1984, les ministres du Commerce des Etats membres de l'OCI s'étaient retrouvés afin d'explorer les voies et moyens de renforcer la coopération dans leur domaine de compétence. Les ministres ont identifié certaines priorités dans le domaine du commerce et ont adopté une résolution sur la « Réalisation du programme à court terme de développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI » comportant des recommandations pour la mise en place de projets/programmes.

Le COMCEC, lors de sa première session, a débattu et approuvé les propositions pour l'élaboration de trois plans multilatéraux destinés à la promotion du commerce entre les Etats membres, c'est-à-dire un Plan de financement à plus long terme du commerce, une société d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ainsi qu'une Union islamique multilatérale de compensation. Le progrès enregistré dans la mise en place et le fonctionnement de chacun de ces programmes ainsi que les autres efforts visant au renforcement du commerce inter-islamique en général sont résumés ci-dessous :

**i) Programme de financement des exportations autrefois connu sous le titre de Programme de financement à plus long terme des exportations**

Le projet a été initié par le COMCEC qui a approuvé le programme et chargé la Banque islamique de développement de sa mise en oeuvre, le Programme de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la dixième réunion annuelle de la Banque Islamique de Développement tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Ce programme porte désormais le titre de : Programme de financement des exportations.

Ce programme devenu opérationnel en 1408 H vise à promouvoir l'exportation des produits non traditionnels entre les Etats membres de l'OCI et ce, en dégageant les fonds nécessaires pour des périodes allant de 6 à 60 mois pour les exportations des pays membres du système vers tout autre Etat membre de l'OCI. A la fin de l'année 1418 H, 23 pays participaient à ce système. Chacun des pays participants au programme dispose d'une ou de plusieurs agences nationales chargées de la coordination des actions visant à promouvoir le financement des opérations d'exportation dans leur pays respectif.

Le total du capital souscrit par les pays participant au programme s'élevait, en fin de l'année 1418H à 315,5 millions de dinars islamiques dont 132,7 millions ont été

## Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

versés. La BID a contribué au programme pour un montant de 150 millions de dinars islamiques dont la moitié a déjà été libérée.

A l'origine, le programme avait été conçu pour financer les exportations d'un pays membre à l'autre. Cependant, pour élargir son cadre et promouvoir les exportations des Etats membres, en 1417H, le Conseil des directeurs exécutif a amendé le programme de sorte à permettre l'exportation vers les pays membres de l'OCDE. En élargissant le cadre du programme, l'on s'attend à ce que le marché pour les exportations à partir des pays membres devienne beaucoup plus vaste qu'il ne l'était.

En 1418H, les approbations nettes, dans le cadre du programme, s'élevaient à 27,25 millions de dinars islamiques (Dollars US 37 millions) pour 8 opérations dans 5 pays membres exportateurs contre 13 opérations au profit de 5 pays membres exportateurs en 1416H d'un montant global de dinars islamiques 39,30 millions ( 55,76 millions de dollars américains).

Depuis sa création en 1418H, le financement des opérations d'exportations a approuvé, net, 126 opérations de financement en faveur des pays membres exportateurs d'un montant total de 306 millions de dinars islamiques (429 millions de dollars américains).

### ii) **Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.**

Un autre projet important s'inscrivant dans le domaine de la promotion des échanges commerciaux est la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation. A la demande du COMCEC, la BID a entrepris une étude de faisabilité et a préparé l'accord portant création de ladite Société, lequel a été approuvé par le COMCEC au mois d'Octobre 1991. Ensuite, le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé l'accord et a exhorté les Etats membres de la Banque à souscrire au capital de la société. Cinquante pour cent du capital autorisé: 100 millions de dinars islamiques (150 millions de dollars américains) a été souscrite par 18 Etats membres de l'OIC/la BID; et la BID a souscrit et versé les 50% qui restaient.

Les objectifs de la société consistent en l'augmentation du volume de transactions et des flux d'investissement entre les Etats membres. Les prestations de la Société seront toutefois limitées aux seuls Etats membres signataires de l'accord qui l'ont ratifié et qui ont déposé leurs instruments de ratification auprès de la Banque et libéré leurs actions.

La Société a commencé ses opérations en juillet 1995. Elle fournit des crédits à l'exportation sous forme d'assurance pour payer couvrir le défaut de paiement des recettes de l'exportation émanant des risques aussi bien commerciaux que non commerciaux, selon les principes de la Chari'a. La Société compte également offrir de l'assurance des investissements contre les risques relatifs aux pays, principalement les risques des restrictions sur le transfert des changes, des guerres, des troubles ou de la violation du contrat par le pays hôte du projet. Trois types de polices d'assurances ont déjà été lancés. La police tous risques, la police de supplément à moyen terme et la police bancaire principale.

iii)- Union Islamique Multilatérale de Compensation.

Il s'agit d'un autre programme destiné à assurer la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OIC. La BID a entrepris une étude de ce projet à la demande du COMCEC.

La 8ème session du COMCEC, tenue en 1992, a noté avec appréciation la finalisation, par la BID, de "l'accord portant création de l'Union islamique de compensation multilatérale" ainsi que sa soumission à la 8ème réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des autorités monétaires des Etats membres, tenue au Caire, République arabe d'Egypte en 1990. La même session du COMCEC avait approuvé, en principe, l'accord proposé et entériné la recommandation des Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres en ce qui concerne le projet.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a, entre autres, invité les Etats Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que l'adhésion y soit sur une base volontaire, et que les accords de compensation soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif, la création d'une Union islamique de compensation multilatérale.

iv) Création d'un réseau d'informations commerciales (RICPI)

La première session du COMCEC, tenue en 1984 a adopté une résolution sur le "Programme de mise en oeuvre à court terme pour la promotion du commerce", recommandant la création d'un réseau d'informations commerciales pour les Etats membres, afin de faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations à caractère commercial au profit des usagers. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a été chargé d'entreprendre une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau, en collaboration avec les organismes concernés de l'OIC et les autres organisations internationales.

En conséquence, le CIDC a présenté une étude de faisabilité à la deuxième session du COMCEC. Un groupe d'étude a été créé pour réviser l'étude de faisabilité avec pour objectif de mettre en place un "système de bases de données" aux fins de rassembler et de diffuser, entre autres, un maximum d'informations commerciales dans les Etats membres de l'OIC, éliminer les double-emplois et assurer une utilisation optimale des moyens dont disposent déjà les Etats membres.

La 14ème session du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, en mai 1994 a noté avec satisfaction que la première réunion des Points Focaux du RICPI organisée conjointement par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la BID, s'est tenue du 19 au 21 avril 1994 à Casablanca en vue de débattre des problèmes touchant à la coopération entre les Points Focaux et à la création des bases de données nécessaires.



Le Comité a demandé au CIDC de poursuivre les activités préparatoires à la création d'une banque de données en collaboration étroite avec les points focaux du RICPI et la BID et de soumettre un rapport circonstancié sur la question à la dixième session du COMCEC.

Les structures des bases de données du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont déjà été finalisées, tous les modules sont prêts et fonctionnent d'ores et déjà, sauf celui des "Règlements." Il est pratiquement identique au modèle de l'OICIS-NET accepté par la BID et composé des modules suivants:

- Tableaux et paramètres: gestion de tous les tableaux statistiques (pays, langues, produits, activités, unités de mesures,...);
- Statistiques: acquisition et traitement de toutes les données statistiques et des indices économiques pour chaque pays;
- Evénements: Les événements commerciaux; l'acquisition de données et leurs traitements (foires,...);
- Les opportunités commerciales: le traitement de ces dernières;
- Opérateurs: toutes les informations relatives aux règlements de l'import-export entre les pays de l'OCI;
- Demandes et rapports: les instruments offrant aux usagers la possibilité d'extraire et de trier les données directement sur tous les tableaux du système;
- Les indices économiques.

La dissémination des informations s'effectue par les moyens habituels (courrier, fax, Tijaris). Cela est également possible sur CD-ROM (archivage sur disque numérique) ainsi que par les demandes à distance à travers l'Internet ou le système de communication de l'OICIS-NET pouvant être utilisé sitôt entré en fonction. Il convient de noter que le CIDC a également son site sur l'Internet, à l'adresse: [www.icdt.org](http://www.icdt.org).

v)- Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI.

En exécution des décisions pertinentes adoptées par la première et la deuxième session du COMCEC, le CIDC a entrepris une étude sur la création d'un système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OCI. Les documents relatifs à ce système ont été approuvés par la sixième session du COMCEC tenue à Istanbul, du 7 au 10 Octobre 1990, qui a chargé le Secrétariat général de suivre la mise en oeuvre dudit système.

Le COMCEC a demandé au Secrétariat général de l'OCI de saisir les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre et a

exhorté les Etats membres à commencer à échanger, au niveau bilatéral ou à travers le COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils auront dressées et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de prélude à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

En tenant compte des dernières signatures, le nombre des pays ayant signé l'Accord-cadre du Système des Préférences Commerciales s'élève à présent à 22. Toutefois, le nombre des ratifications est resté limité à 5. Le nombre de ratifications requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord est de 10.

vi)- Uniformisation des normes

C'est au cours de sa première session 1984, que le COMCEC a décidé de la définition d'une méthodologie d'uniformisation des normes en usage dans les Etats membres dans le but d'éliminer les obstacles qui entravent la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OIC. L'Institut Turc de Normalisation (TSI), qui fait office de Comité de coordination a été chargé d'élaborer le projet.

Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques a été communiqué aux Etats membres pour recueillir leurs avis et commentaires. En application d'une décision de la onzième session du COMCEC, le projet de Statuts a été envoyé de nouveau aux Etats membres. Il a également été envoyé à la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour recueillir ses avis et commentaires.

Les avis et commentaires sur le projet de Statuts envoyés par les Etats membres ont été examinés par un Groupe d'experts convoqué à cet effet en septembre 1996 à Istanbul. Le texte final du projet de Statuts a été élaboré en tenant compte des points de vue exprimés par les Etats membres. Le projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques a été soumis pour adoption à la 12ème session du COMCEC (Istanbul, 12-13 novembre 1996). Cependant le COMCEC a décidé de changer le titre pour qu'il se lise comme suit : « Statuts de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Etats islamiques. » Il a demandé au Secrétariat général d'envoyer le projet de Statuts aux Etats membres pour approbation et de le soumettre pour adoption à la 13ème session du COMCEC. Le Secrétariat général a ainsi envoyé ledit projet aux Etats membres.

Pendant la 13ème session du COMCEC, le Secrétariat général a soumis un résumé des commentaires et des observations faits par les Etats membres. Le COMCEC a estimé que le projet de Statuts mérite d'être revu du projet de vue juridique et technique. En conséquence, l'Institut de Normalisation de Turquie a organisé la 8ème réunion du Groupe d'experts du 24 au 26 mars 1998, à Ankara. Le projet révisé a été présenté à la 14ème session du COMCEC (Istanbul, 1-4 novembre 1998) qui a adopté les Statuts en modifiant l'article sur la souscription des membres. Tout en adoptant ces Statuts, le COMCEC a invité les Etats membres désireux de participer aux activités de l'Institut Islamique de Normalisation et de Métrologie pour les pays islamiques (SMIIC) à les signer et à les ratifier.

vii)- Organisation de Foires commerciales islamiques.

La onzième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 5 au 8 Novembre 1995, a noté avec satisfaction que la cinquième Foire commerciale islamique s'est tenue avec succès à Téhéran, République islamique d'Iran du 16 au 21 juillet 1994.

La douzième session du COMCEC a pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) sur cette question et a noté avec satisfaction que la sixième Foire Commerciale islamique a été organisée du 22 au 27 octobre 1996 parallèlement à la troisième réunion du secteur privé. Elle s'agit également félicité de l'offre faite par le Gouvernement du Liban d'accueillir en 1998 la septième Foire Commerciale islamique en coopération avec le CEDC, la CICI, la BID et d'autres institutions concernées. Elle a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils participent activement à ladite Foire Commerciale islamique.

La 7ème Foire commerciale islamique a été abritée par le Gouvernement de la République du Liban, à Tripoli du 12 au 18 octobre 1998 en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce du Liban et la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (ICCI). La 8ème Foire Commerciale islamique sera abritée par le Gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis en l'an 2.000. Mais les EAU sont prêts à laisser le Qatar abriter cette Foire en même temps que le 9ème Conférence islamique au Sommet. Les consultations se poursuivent entre les autorités en vue d'une décision finale. La Guinée a offert d'abriter la 10ème Foire en 2004 alors que le Sénégal offre d'abriter la 9ème Foire Islamique en 2002.

viii)- Coopération entre les secteurs privés des Etats membres de l'O.C.L :

L'une des principales préoccupations du COMCEC est le développement du Secteur privé dans le monde islamique. La neuvième session du COMCEC a été pour une approche flexible en ce qui concerne le rôle éventuel du Secteur privé dans les activités du COMCEC et durant les foires commerciales islamiques dans les domaines où cela s'avère nécessaire. La décision de tenir chaque année des réunions du Secteur privé avant celle du COMCEC est une mesure importante destinée à soutenir le Secteur privé dans les Etats membres.

La quatorzième session du COMCEC, tenue du 1 au 4 novembre 1998 à Istanbul, Turquie a exprimé son appréciation au Gouvernement de la République du Liban et au Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (ICCI) pour avoir abriter la cinquième réunion du secteur privé (Tripoli) Liban 12-14 octobre 1998) en collaboration avec la Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Libanaises. La Déclaration Economique de Tripoli, issue de la cinquième réunion du secteur privé, renferme 22 recommandations.

La République du Cameroun a offert d'abriter la sixième réunion du Secteur privé à Yaoundé en 1999. La septième réunion du secteur privé aura lieu à Sharjah, Etat des Emirats Arabes-Unis à l'an 2.000. Mais le Gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis vient de se déclarer prêt à permettre au Qatar d'abriter la septième réunion du Secteur privé en même temps que le 9ème Sommet islamique. Les deux

autorités se consultent en vue d'une décision finale, tandis que la République de Guinée a proposé d'abriter les 8ème et 11ème réunion du même secteur en 2001 et 2004 respectivement ; enfin, la République du Sénégal propose d'abriter la 9ème réunion du secteur privé en 2002.

(ix) **Echange de vues lors des sessions annuelles du COMCEC.**

La 10e session du COMCEC est convenue qu'un point à part permettant aux délégués d'échanger des points de vues sur les problèmes économiques mondiaux de l'heure et qui pourraient intéresser les Etats membres soit inscrit à l'Ordre du jour des prochaines sessions du COMCEC.

Depuis lors, des sessions d'échanges de vues se sont tenues sur les thèmes ci-après aux 11ème (1995), 12ème (1996), 13ème (1997) et 14ème (1998) sessions du COMCEC:

Les incidences des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce extérieur des pays membres de l'OIC: (11ème session du COMCEC);

Les expériences des pays membres de l'OIC en matière de privatisation: (12ème session du COMCEC);

Les incidences des Groupements économiques régionaux, surtout l'Union européenne, sur les économies des pays membres : (13ème session du COMCEC).

Investissements commerciaux Intra-OIC, Stabilisation Economique et Réformes structurelles des Pays Membres (14ème session du COMCEC).

Le développement des ressources humaines pour un développement économique durable et des progrès dans les Etats membres fera l'objet d'échange de vues lors de la 15ème session du COMCEC. C'est dans cette optique que l'IIT va organiser un séminaire international (Dhaka, Bangladesh), les 11 et 13 avril 1999) en collaboration avec le CIDC, le SESRTCIC et le CICI sur le Développement des Ressources Humaines pour un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'OIC.

c)- **Coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole.**

La sécurité alimentaire constitue l'une des premières priorités du Plan d'Action de l'OIC. Ce problème de la sécurité alimentaire reste encore préoccupant dans certains Etats membres et notamment les pays africains membres de l'OIC.

Le Secrétariat Général, en collaboration avec la BDD, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement Sénégalais, a organisé à Dakar, République du Sénégal, un symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les pays islamiques en décembre 1991, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet, qui

## Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

avait adopté une déclaration sur la « Décennie de la Sécurité Alimentaire dans les Pays membres de l'OCI.

Après avoir considéré le rapport de ce symposium de Dakar, le sixième Sommet islamique a demandé aux États Membres et à toutes les institutions financières économiques et techniques le la Oummah d'aider les pays africains concernés dans la mise en oeuvre des recommandations du Symposium de Dakar et invité les États Membres à fournir des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées en vue de leur permettre d'accroître leur assistance aux États africains membres pour la mise en oeuvre rapide et efficace de leur stratégie nationale pour la sécurité alimentaire.

Le Comité ad-hoc de Suivi qui a été établi lors du symposium et qui est présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar sur la sécurité alimentaire dans les pays africains membres de l'OCI. Deux réunions au niveau des experts et deux autres au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission itinérante comprenant de représentants du gouvernement du Sénégal, de la Banque islamique de Développement et de la Banque Africaine de Développement, a déjà visité certains pays en vue de faire l'évaluation de leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La réunion a connu une grande participation et a abouti à de bons résultats. La Déclaration qui en est issue souligne la nécessité de dégager les voies et moyens d'accroître la production agricole là où il faut de procéder à un bilan ponctuel de la situation de la sécurité alimentaire dans les Pays membres importateurs de denrées alimentaires en vue de parvenir à l'autosuffisance et a insiste sur l'importance vitale du développement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture pour les États membres.

### d)- Coopération dans le domaine de l'industrie

Une série de Réunions Ministérielles sur la Coopération Industrielle entre les États membres se sont tenues au cours des dernières années.

Plusieurs Projets Conjoints ont été identifiés, étudiés et approuvés par les États membres grâce à la collaboration entre l'OCI, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), la BID et l'ONUDI.

Le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées en collaboration avec les institutions relevant des Nations Unies (ONUDI) continuent à oeuvrer ensemble en vue du renforcement de la coopération entre les États Membres dans les domaines du développement industriel et des investissements conjoints.

Conformément à la décision de la troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la BID a organisé une réunion du "Groupe d'Etude pour la Promotion des Co-entreprises" à Jeddah en novembre 1987,

témoigne a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des co-entreprises entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

Le COMCEC, lors de sa 9ème session, tenue à Istanbul du 1-4 septembre 1993, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe d'étude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la quatrième Consultation Ministérielle. Le COMCEC a également lancé un nouvel appel aux Etats membres pour abriter la quatrième Consultation ministérielle afin de finaliser ce projet.

e)- Coopération dans le domaine des Transports

La Première Réunion des Ministres des Transports des Etats membres s'est tenue à Istanbul, du 7 au 10 septembre 1987, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Les Ministres ont exprimé leur conviction que le secteur des transports constitue un élément important dans le développement de la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques et ont, entre autres, décidé de coopérer dans le développement des secteurs ci-après :

- a) transport routier;
- b) transport maritime ;
- c) transport ferroviaire ;
- d) formation dans le domaine des transports ;

La onzième session du COMCEC tenue à Istanbul du 5 au 8 novembre 1995 a prié les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à accueillir la deuxième réunion des Ministres du transport.

L'Association islamique des armateurs poursuit ses efforts en vue de la création d'une Compagnie maritime internationale privée et dont l'inauguration ne devrait pas tarder.

Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur le Transport et la Communication du 22 au 24 septembre au Caire. A la demande du Gouvernement hôte, la Réunion a été reportée. Une nouvelle date devrait être fixée incessamment.

f)- Coopération dans le domaine des Télécommunications

La Première Réunion ministérielle sur les télécommunications s'est tenue en concomitamment avec la quatrième session du COMCEC, à Istanbul, Turquie, au mois de septembre 1988 et la deuxième à Bandung, Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991. La dixième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a exhorté les Etats membres ainsi que les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des résolutions de la première et de la deuxième réunions ministérielles sur les télécommunications.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a abrité la troisième Conférence ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications, à

Téhéran, du 8 au 11 juillet 1996. Une résolution en 25 points avait été adoptée à cette réunion, identifiant les secteurs de coopération et contenant des demandes et des recommandations précises en faveur d'une action par les Etats membres pour mieux développer la coopération entre eux dans le domaine des Postes et Télécommunications. Au nombre de grandes actions envisagées par la réunion, on note la création d'une Banque de données pour les experts des P et T dans les Etats membres de l'OIC-ISNET ; la définition d'un mécanisme permettant aux Etats membres de tirer profit des études et des recherches déjà menées par d'autres Etats membres dans le domaine des P et T ; l'établissement d'une liste actualisée de coopération technique et d'activités formatrices existantes au niveau des Etats membres, la compilation des besoins et des possibilités spécifiques des Etats membres avec des suggestions et des propositions de projets réalisables ou d'autres activités et l'encouragement des investissements communs pour le développement et la fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de créer un Comité de suivi pour la mise en oeuvre des résolutions de la 3ème réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications et de convoquer des réunions annuelles au niveau des Groupes d'experts, ainsi que des séminaires et des symposia ne serait-ce qu'au niveau régional, avec la participation du secteur privé. Il a également été décidé de tenir la réunion ministérielle sur les Postes et Télécommunications plus fréquemment, une fois tous les 3 ans.

La 12ème session s'est félicitée du succès de la 3ème réunion ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, et en a adopté le rapport. Le Gouvernement de la République du Soudan s'est offert d'abriter la 4ème réunion ministérielle sur les Postes et Télécommunications de l'OCI.

g)- Coopération dans le domaine de l'énergie.

L'Energie est l'un des domaines prioritaires du Plan d'Action. La Première Réunion Ministérielle des Etats membres sur l'Energie s'est tenue parallèlement avec la cinquième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, du 3 au 6 septembre 1989.

Les Ministres de l'Energie des Etats membres, reconnaissant que les questions énergétiques constituent un élément important dans la coopération plurisectorielle entre les Etats membres et que le développement des ressources énergétiques et des réseaux d'électricité mènera au progrès et contribuera au bien-être général des pays islamiques et à leurs intérêts mutuels, ont adopté une résolution exhaustive à ce sujet.

Cette résolution recommande, entre autres, aux Etats Membres, d'améliorer le rendement des installations énergétiques, d'accélérer le transfert de technologie entre eux dans le domaine énergétique, d'encourager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et de créer des réseaux régionaux interconnectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 24 au 25 octobre 1994 a prié instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première réunion

ministérielle et invité les Etats Membres à abriter la Deuxième réunion ministérielle sur l'Energie.

h)- Coopération dans le domaine des infrastructures et des travaux publics

La première réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 6 au 9 octobre 1991 en marge de la septième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC).

Elle a noté avec satisfaction que les pays islamiques disposent d'un potentiel considérable et que les perspectives de coopération dans le domaine de l'infrastructure et des travaux publics sont aptes à répondre aux besoins actuels et futurs des Etats membres de l'OIC ;

Elle a, en outre, invité les Etats membres à ne ménager aucun effort pour consolider leur coopération et a demandé qu'une rubrique distincte du budget soit destinée aux postes et télécommunications et à l'infrastructure dans le cadre des secteurs prioritaires du « Plan d'action visant à renforcer la coopération économique entre les Etats membres. La réunion a de même recommandé de développer les potentialités et les projets existants effectivement dans ce domaine au sein du système de l'OIC.

La dixième session du COMCEC, tenue du 22 au 25 octobre 1994 à Istanbul, a pris note des résolutions adoptées par la première réunion ministérielle sur les infrastructures et les travaux publics, tenue à Istanbul du 6 au 9 octobre 1991. Elle a lancé un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OIC pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres de l'infrastructure et des Travaux publics des Etats Membres. La réunion a également pris note de la proposition de la République d'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure urbaine et du développement rural.

i)- Coopération dans les domaines de l'emploi et de la sécurité sociale.

La deuxième réunion du groupe d'experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a créé deux Groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'Accord Bilatéral sur la Sécurité Sociale", l'autre pour finaliser, le "Projet d'Accord Modèle Bilatéral sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre". Le Groupe de Travail chargé de la Sécurité Sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'Accord. La réunion du deuxième Groupe de Travail chargé de l'Emploi et de l'Echange de Main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1989 et a mis au point le Projet d'Accord.

Le Secrétariat Général, tout en faisant parvenir aux Etats membres ces rapports du Groupe de Travail sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre en même temps que le Projet d'Accord, les a informés que les deux Projets d'Accord seront soumis à la Troisième réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale.



## Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

La vingt-et-unième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a exprimé sa satisfaction de l'offre faite par le gouvernement de la République Arabe d'Egypte d'abriter la réunion du groupe de travail sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre.

Cependant, le Gouvernement de la République arabe d'Egypte a, entre-temps, informé le Secrétariat général qu'il n'était plus en mesure d'organiser la réunion d'experts sur la main-d'oeuvre et la sécurité sociale.

### j)- Coopération dans le domaine du tourisme.

La vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 13 décembre 1995 a adopté une résolution en vue d'encourager la coopération des Etats membres dans le domaine du tourisme. La Conférence a souligné que le tourisme est un secteur important du développement économique et de la promotion des échanges culturels et ainsi que du rapprochement entre les peuples . La 24ème CIMAE tenue à Jakarta du 9 au 13 décembre 1996 a rappelé que le tourisme est un secteur prioritaire de coopération dans le Plan d'action et a demandé au Secrétaire général de convoquer dans les meilleurs délais une réunion d'experts dans le domaine du tourisme dans le cadre du COMCEC et du Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC.

La Conférence a également invité les Etats membres à coopérer dans les domaines ci-après :

élaboration d'articles de publicité et de promotion dans différentes langues,

organisation de semaines touristiques et d'expositions d'artisanat dans le monde islamique,

production et échange de documentaires sur les principaux sites et monuments historiques dans les pays islamiques,

organisation d'excursions de groupes dans les Etats islamiques, en vue de consolider les liens entre les peuples,

encouragement des investissements touristiques dans les pays islamiques, et orientation des investisseurs vers la réalisation de projets dans ces pays,

établissement de contacts touristiques entre les bureaux d'études spécialisés dans le domaine touristique dans les Etats islamiques.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie avait proposé d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur le Tourisme qui serait suivie d'une Conférence ministérielle. Tous les perspectives avaient été entrepris par le pays-hôte et le Secrétariat général en vue d'organiser ces réunions à Jakarta du 8 au 11 novembre 1997. Cependant, celles-ci ont dû être reportées au dernier moment, faute de quorum.

Entre-temps, le Gouvernement indonésien a fait savoir au Secrétariat général qu'il retirait sa proposition d'abriter les deux réunions ci-dessus pour des contraintes budgétaires. Cette décision a été communiquée à tous les Etats membres.

k)- Coopération Technique entre les Etats Membres de l'OICI.

La première réunion ministérielle sur la "Coopération Technique" s'est tenue en même temps que la sixième session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 octobre 1990. Cinq réunions des points focaux nationaux des Etats membres sur la coopération technique ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994 grâce au financement du gouvernement de la République de Turquie.

Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Les réunions ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. A la faveur des contacts bilatéraux, les programmes de coopération ont été actualisés et de nouveaux programmes ont été élaborés.

La vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la neuvième session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres en mettant un accent particulier sur la formation dans les domaines économique, culturel et social ainsi qu'en matière de formation des formateurs.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a, entre autres note avec satisfaction que la réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (FOPTCIC) se tient régulièrement chaque année à Istanbul et a remercié la République de Turquie pour son hospitalité. Elle a également félicité l'appui constant soutenu apporté par la Turquie et les institutions de l'OICI, telles que la BID, le CRSEFPPI, le CIDC, le CIFTPR et la FISTED, appui qui a largement contribué au succès de ces réunions.

La dixième session a d'autre part demandé aux Etats membres et aux organes de l'OICI de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul. Elle a noté avec satisfaction que la cinquième réunion des Points focaux pour la coopération technique s'est tenue du 13 au 16 mai 1994 à Istanbul.

La République de Turquie a abrité la réunion du Groupe d'experts en matière de coopération technologique et technique, à Istanbul du 6 au 8 mai 1998. Les projets de propositions formulées par le Groupe et ceux ultérieurement soumis par la République Islamique d'Iran ont été transmis à tous les Etats membres pour action appropriée dans le cadre du Mécanisme de suivi et de la mise en oeuvre du Plan d'Action. Les réponses de certains Etats membres intéressés ont été envoyées au Gouvernement de la République de Turquie conformément à la disposition du mécanisme de suivi et de mise en oeuvre en vue de former éventuellement le Comité des projets pour le lancement de la mise en oeuvre du Plan d'action.

H. ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DES STATUTS ET ACCORDS CONCLUS.

Le Secrétariat général a soumis à la 25e CIMAE et à la 14ème session du COMCEC, tenues respectivement à Doha et à Istanbul en mars 1998 et novembre 1998, un compte-rendu sur la signature et la ratification des accords et statuts suivants approuvés sous les auspices du COMCEC:

- i) Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres.
- ii) . Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres.
- iii) Accord-cadre sur le Système de préférence commerciale entre les Etats membres de l'OIC.
- iv) Statut de l'Union islamique des télécommunications.
- v) Statut du Conseil islamique de l'aviation civile.
- vi) Statuts de l'Institut des Normalisations et de Métrologie des pays islamiques.

Un tableau figuratif actualisé de l'état de la signature et de la ratification des accords et statuts susmentionnés est inclus dans le présent rapport.

i)- L'accord général sur la coopération économique, technique et commerciale

L'accord général sur la coopération économique, technique et commerciale avait été approuvé par la 18e CIMAE en 1397H (1977). Cet accord vise à encourager le transfert des capitaux, les investissements, d'échange de données, les expériences acquises, ainsi que les connaissances techniques et technologiques entre les Etats membres, et à faciliter la mise en pratique d'un traitement juste et non discriminatoire entre lesdits pays, en prêtant une attention particulière aux Etats membres les moins développés. A ce jour, l'accord a été signé par 41 pays et ratifié par 27. Il a pris effet à partir du 28 avril 1981.

ii) L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements

L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres avait été adopté par la 12e CIMAE en 1401H (1981). Il établissait les principes de base pour la promotion du transfert des capitaux entre les Etats membres et la protection de leurs investissements contre les risques commerciaux, tout en garantissant le transfert des capitaux et de leurs recettes vers l'étranger. A ce jour, cet accord a été signé par 28 Etats

membres et ratifié par 18. Ayant été ratifié par plus de dix (10) pays, l'accord est entré en vigueur en février 1988.

iii) L'accord-cadre sur le système des préférences commerciales

Vingt-deux Etats membres ont, jusqu'à ce jour, signé l'Accord-cadre, dont la République Fédérale du Nigeria qui l'avait signé lors de la 14ème session du COMCEC. Cinq Etats membres l'ont jusqu'ici ratifié. Il faut que dix Etats membres, au moins, ratifient l'Accord pour qu'il puisse entrer en vigueur.

iv) Statut du Conseil islamique de l'aviation civile

Le Statut du Conseil islamique de l'aviation civile a été signé par 13 Etats membres et ratifié par 4 seulement, ce qui ne suffit pas à le faire entrer en vigueur.

v) Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques (UTEI) (anglais: ISTU)

Le Statut de l'Union des télécommunications des Etats islamiques (UTEI) a été approuvé par la 15e CIMAE en 1405H (1984). Le Statut a été signé par 13 et ratifié par 9 Etats membres. Le Statut n'est pas encore entré en vigueur vu l'absence du nombre de ratifications requises.

vi- Statut de l'Institut Islamique des Normalisations et de Métrologie pour les Pays islamiques (SMIIC).

Conformément à la décision de la 13ème session du COMCEC, que le projet de Statuts du SMIIC doit étudié sous l'angle juridique et technique lors de la 8ème réunion du Groupe d'experts tenue à Ankara du 24 au 26 mars 1998, le projet révisé avait été présenté à la 14ème session du COMCEC (Istanbul, 1-4 novembre 1998) qui a adopté les Statuts tenant compte de quelques changements recommandés par la 14ème session du Comité de suivi du COMCEC dans l'article parlant des souscriptions des Etats membres. Tout en adoptant les Statuts, le COMCEC a invité les Etats membres intéressés par les activités du SMHC à les signer et à les ratifier. Le Secrétariat général a informé tous les Etats membres que les Statuts étaient prêts la signature et la ratification.

La 14ème session du COMCEC a exhorté les Etats membres n'ayant pas encore signé et/ou ratifié les divers statuts et accords dans le domaine de la coopération économique, arrêtés ou conclus dans le cadre de l'OICI, de le faire à leur plus proche convenance. ( La 8ème session du Sommet islamique et la 25ème session de la CIMAE, tenues respectivement en décembre 1997 à Téhéran et en mars 1998 à Doha ont lancé un appel similaire).

III. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES OU AFFILIEES OEUVRANT POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTR : LES ETATS MEMBRES;

Le présent rapport donne une vue à vol d'oiseau des activités des organes subsidiaires, des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Toute information peut-être tirée des rapports individuels que ces institutions ou organes concernés sont sensés soumettre.

a) Centre islamique de recherches statistiques, économiques et commerciales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)-Ankara

Le Centre islamique de recherches statistiques, économiques et commerciales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) a été créé à Ankara, en Turquie, en vertu de la Résolution n°2/8-E de la CIMAE tenue à Tripoli en mai 1977. Le Centre, qui est plus connu sous le nom de Centre d'Ankara, est entré en fonction à partir du 1er juin 1978 en tant qu'organe subsidiaire de l'OCI.

Le Centre a activement oeuvré pour la mise en application de plusieurs des dispositions du Plan d'action de l'OCI destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres, adopté conjointement à la Déclaration historique de Makkah sur l'Action islamique commune, par la 3e Conférence islamique au Sommet, tenue en janvier 1981. H a également été associé au travail technique relatif à la mise en oeuvre de la résolution du 6e Sommet islamique, adoptée à Dakar, en 1991, sur l'élaboration d'une Nouvelle stratégie pour le renforcement de la coopération économique. Par ailleurs, le Centre a entrepris la préparation du Plan d'action révisé de l'OCI sur le renforcement de la coopération économique et commerciale.

En plus de l'exécution des activités régulières dont il est chargé, le Centre s'attelle à la tâche ardue qui consiste à préparer et présenter des documents d'arrière-plan et des rapports aux réunions de l'OCI qui se tiennent tous les ans, à des niveaux différents, pour traiter des domaines économiques ou portant sur la coopération technique.

b) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) à Casablanca).

Les activités du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) peuvent être globalement classées sous les titres ci-après: (a) élaboration de diverses études dans le domaine de la promotion du commerce entre les pays islamiques et sur les incidences des différents développements

dans le monde islamique sur l'économie de chaque Etat membre de l'OIC; (b) organisation de divers stages de formation, séminaires et ateliers de travail; (c) activités visant la promotion du commerce, comme l'organisation de foires commerciales islamiques et la mise en place de réseaux d'informations commerciales; (d) émettre des publications, comme Tijaris (le magazine trimestriel du CIDC sur le commerce inter-islamique et international), le Guide des exportateurs de l'OIC et la Liste des experts en matière de commerce international dans les Etats membres de l'OIC; et (e) assistance technique aux Etats membres.

c) Institut islamique de technologie (IIT), à Dhaka

Depuis la vingt-et-unième session de la Commission islamique. Les activités de l'Institut Islamique de Technologie ainsi que le nombre d'étudiants et de stagiaires se sont accrus.

Au cours de l'année 1997, 1.099 demandes provenant de 21 Etats membres ont été envoyées au Centre mais seules 263 ont été retenues pour les divers programmes en cours en raison de sa faible capacité de réception. Ainsi, pour faire face à la demande croissante d'étudiants, la Banque islamique de Développement a accordé au Centre un prêt de 2.50 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle résidence et d'un nouvel étage sur les sites déjà existants pour abriter 600 étudiants ; les travaux sont en cours.

Pour favoriser les recherches et diffuser le savoir faire technologique dans les principaux secteurs, le Département de l'Energie et de l'Environnement, de la Recherche, d'Etudes de projets, le Centre d'orientation et le Centre de publication ont été inaugurés avec la nomination de deux professeurs en qualité de chefs de département Mécanique et de Génie Chimique. En dehors du programme académique, l'Institut organise des activités extra-scolaires tel que des compétitions sportives, des rencontres amicales, des activités socio-culturelles, des soirées théâtrales Arabes, Bangladeshi, Africaines et Pakistanaises animées par divers groupes d'étudiants de l'IIT ainsi que des programmes et discussions religieux tout au long de l'année académique.

L'IIT, en tant que Centre de développement des ressources humaines pour les pays membres de l'OIC, compte à son actif 26 séminaires internationaux, des ateliers, des cours intensifs dont 4 cours/séminaires tenus vers la fin de 1997. L'Institut, en la coopération de la Banque islamique de Développement et le gouvernement du Bangladesh a pris toutes les dispositions pour organiser du 11 au 13 octobre 1998 à Dhaka un séminaire international sur le «Développement des ressources humaines pour un développement économique durable et l'allègement de la pauvreté dans les pays membres de l'OIC». Ce séminaire à été reporté au dernier moment en raison des inondations sans précédent dans le pays hôte, mais il s'est en fin tenu du 11 au 13 avril 1999. L'IIT encourage de tenir également en octobre et en décembre 1998, 4 autres séminaires/cours intensifs sur l'«Administration de la Formation Technique et Professionnelle», la «Réfrigération et la Climatisation», les «Sciences d'Ordinateurs» et «les Machines électriques et leurs contrôles». Lors de la dernière réunion ONU/OIC tenue à Genève du 12 au 15 juillet 1998, l'IIT a soumis des programmes de coopération avec

l'UNESCO, le PNUE, le FIDA, l'ONUCI, le DESA, le PNUPA, l'UNITAR, l'UIT et la CNUCED dans le cadre du développement des ressources humaines.

#### Banque islamique de développement (BIP), à Diéddah

La Banque islamique de développement a toujours eu des rapports de travail étroits avec les autres agences spécialisées, et organes subsidiaires et affiliés de l'OIC. La relation de travail couvre des domaines comme l'échange de données et d'informations, l'élaboration d'études communes ainsi que des réunions et des missions consistant à faire partie de comités ad hoc, etc. Dans ce contexte, la BID et ces institutions ont poursuivi leur coopération en 1416H.

Le Réseau des systèmes d'informations de l'OIC (OICIS-NET) constitue un autre projet majeur entrepris par la BED/IRTI sous les auspices aussi bien du COMCEC que du COMSTECH. Ce réseau vise à faciliter la collecte et la dissémination des informations entre les pays membres de l'OIC et ses organisations spécialisées en liant ensemble les points focaux nationaux, régionaux et sectoriels spécialisés dans les différents secteurs ou domaines ciblés. Le Réseau est en train d'être mis en place à travers un Projet pilote où neuf pays membres sont couverts par leurs centres focaux nationaux. Des réunions de coordination entre les points focaux se tiennent pour examiner les démarches pratiques dans la mise en oeuvre du projet compte-tenu des secteurs prioritaires, surtout le commerce.

A la demande des divers organes de l'OIC, la BID prépare et finalise divers statuts/accords/projets dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres de l'OIC. Le plus récent parmi ceux-là a été le statut de la Corporation islamique pour l'assurance des investissements et du crédit à l'exportation (anglais: ICIEC). La BID fournit, par ailleurs, de l'assistance technique dans l'organisation réussie de maintes activités entreprises par les diverses institutions sous l'égide de l'OIC.

#### Chambre islamique de commerce et d'industrie: Karachi

La Chambre islamique du commerce et de l'industrie (CICI) poursuit toujours son programme de coopération économique et commerciale entre les secteurs privés des Etats membres de l'OIC. Dans ce contexte, elle met à exécution divers projets et programmes tracés dans le cadre de son Plan d'action triennal (1995-97). Ce Plan d'action avait été arrêté selon les lignes directrices du renforcement de la coopération économique entre les pays membres, tel que le souligne le Plan d'action de l'OIC. L'évaluation préliminaire de la mise en oeuvre de la première phase du programme d'action s'est faite lors de la 30ème réunion du Comité exécutif et de la 15ème réunion de l'Assemblée générale de la CICI tenues à Sharjah en février 1998, au cours desquelles réunions fut présenté la deuxième phase du Programme d'action.

Depuis 1995, la CICI poursuit énergiquement son programme pour le secteur privé et a tenu 5 réunions pour ce secteur en Turquie (1994), en Egypte

(1995), en Indonésie (1996), au Pakistan 1997 et au Liban (1998). Les recommandations de ces réunions ont été soumises aux 10ème, 11ème, 12ème, 13ème et 14ème sessions du COMCEC pour examen. Les Réunions du secteur privé se sont avérées comme étant un forum utile aux entrepreneurs, hommes d'affaires et représentants des institutions financières pour y discuter des perspectives futures de coopération et trouver de nouveaux marchés à leurs produits.

Dans le but de promouvoir davantage l'interaction entre les hommes d'affaires des pays islamiques, la CICI a envoyé des délégations économiques à certains pays africains. La première de ces délégations s'est rendue au Niger, au Burkina Faso et au Mali; la deuxième a visité la Guinée, la Gambie, le Sierra Leone et le Sénégal. La troisième délégation fera le tour de certaines républiques de l'Asie centrale en 1999.

La CICI s'associe également à l'organisation de foires commerciales avec le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC). Elle organise, par ailleurs, de petites expositions en marge des réunions du secteur privé.

Dans le cadre des services qu'elle rend aux chambres qui en sont membres, la CICI exécute un programme qui consiste à organiser des séminaires et des ateliers de travail. Le premier de ces séminaires, sur les services de support aux petites et moyennes entreprises, a été mené à bien conjointement avec la Banque islamique de développement, à Karachi, en décembre 1996. Le deuxième séminaire est prévu au Mali en 1998 pour le bénéfice des pays francophones.

La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie doit également organiser des Séminaires et Stages de Formation auront lieu en coopération avec la BID et quelques autres Institutions relatives aux Nations Unies :

#### Séminaires

#### Stages de Formation

- |  |   |
|--|---|
| 1. Activités commerciales et développement de l'Artisanat au Surinam.  | 1. Formation pour les Directeurs Petites et Moyennes Entreprises.   |
| 2. Besoin de rehausser les capacités afin de satisfaire aux standards ISO 9.000 et ISO 14.000.   | 2. Formation du personnel des Chambres membres des Républiques d'Asie Centrale les moins avancés.                                   |
| 3. Développement de la coopération et de l'intégration pour la création de vastes Zones arabes de libre libre et leur extension au reste des Pays Islamiques | 3. Formation technologique et de gestion pour le secteur privé dans les secteurs du textile cuir, des produits pharmaceutiques etc. |

A cette époque marquée par l'évolution rapide de la technologie de rinformation, la Chambre islamique s'efforce de créer une base de



donnée bien intégrée contenant des informations sur les pays membres de l'OIC, avec force détails sur les activités commerciales, l'économie, l'industrie, les foires de commerce et d'autres renseignements pertinents.

D'autre part, la Chambre islamique s'efforce d'élaborer des stratégies ayant pour but l'élargissement de la coopération avec les Organisations Régionales telles que le Conseil de Coopération Economique (CCE), le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et l'Union Arabe du Maghreb (UAM). Ces organisations régionales ont leurs propres programmes pour le développement du commerce entre leurs pays membres. La Chambre Islamique se propose de collaborer avec ces organisations régionales et d'informer ses membres d'envisager des projets d'expansion du commerce aux termes d'un système régional spécifique.

La Chambre Islamique a également, de récente date, entrepris d'arbitrer les disputes commerciales occurring entre le secteur privé des pays de l'OIC. Par ailleurs, la Chambre Islamique est activement engagée dans l'organisation de Foires Commerciales Islamiques avec l'ICDT et est en cours d'établir sa propre banque de données réunissant les informations concernant les pays de l'OIC, particulièrement en rapport avec le commerce, l'industrie, l'expertise disponible et autres informations y relatives.

Dans le but de promouvoir le commerce et l'industrie entre les pays islamiques, la Chambre Islamique a signé des mémorandums d'Entente avec diverses institutions telles que la Banque Islamique de Développement, le centre Islamique de Développement du Commerce, Le Conseil d'Arbitration du CCG etc., la Chambre Malaise de Singapour et le Bureau pakistanais pour la promotion de l'exportation.

f) Association internationale des banques islamiques (AIBI). Djéddah

Les objectifs principaux de l'Association internationale des banques islamiques consistent à :

- i. Promouvoir le concept et les idéaux du système bancaire islamique;
- ii. Etablir des paramètres pour la coopération et la coordination entre les banques islamiques et aussi entre les banques centrales islamiques également ; et
- iii. Maintenir une base de données sur toutes les institutions financières islamiques.

Les activités récentes de l'AIBI peuvent être résumées comme suit :

1. Assurer, depuis 1993, un niveau élevé de bases de données professionnelles pour toutes les institutions financières islamiques. Notre Guide des banques et institution» financières islamiques (éd. de 1996) comporte, entre autres :

- a)- L'analyse et le relevé de plus de 160 institutions financières islamiques, y compris le capital payé et versé, l'ensemble des avoirs, le total des dépôts, les réserves et les bénéfices nets ;
  - b)- Les quotes-parts d'investissements de chaque secteur (commerce, agriculture, industries, services et immobilier) financées par ces institutions ainsi que les modes de financement : Mourabaha, Moucharakah, Moudaraba, Ijara ;
  - c) Informations d'ordre général, y compris le type de l'institution; la date de l'incorporation; le Conseil/Conseiller de la Chari'a; le nombre de branches ou succursales; et l'effectif (nombre d'employés);
  - d) Des tableaux figuratifs indiquant, selon les régions, la dispersion géographique ainsi que les pourcentages de ces indices financiers.
2. Renforcer la coopération existante avec l'Université de Harvard dans le domaine de la collecte des données (ravitaillage des bases de données) sur les institutions financières islamiques:
- a) Une délégation du Centre pour les études moyen- orientales "Center for Middle East Studies" - USA - (Harvard Islamic Finance Information Programme - HIFIP) a rendu visite à notre Association pour solliciter l'aide de celle-ci dans l'élaboration de leur étude scientifique sur les horizons et les domaines de financement à travers les banques islamiques.
  - b) Le Centre est aussi en train de créer, avec l'aide de l'AIBI, une base de données élargie sur le financement islamique, en utilisant les techniques les plus récentes, pour la lier au réseau de "databse" international.
  - c) Le Secrétariat général de l'AIBI vient d'être nommé comme membre du Conseil de fonctionnement (et consultatif) du HIFIP, qui se réunit périodiquement à l'Université de Harvard, pour passer en revue le progrès du Programme.

3. Instituer un cadre pour la coopération entre les banques centrales et les institutions financières islamiques:

Un Comité, des banques centrales et islamiques, composé de 10 membres, a été formé par la 10<sup>e</sup> Réunion des banques centrales et islamiques au niveau d'experts, de l'AIBI, tenue à Doha, Qatar, les 10 et 11 Joumada H, 1418 H ( 12-13 octobre 1997.

4. Couvrir les questions pertinentes et importantes au niveau mondial et faire le point aux institutions financières islamiques sur les développements y relatifs:

Les dernières questions d'aperçu sommaire mensuel sont dédiés à la récente crise économique au Sud-Est asiatique.

g) Association islamique des armateurs (AIA), Djéddah

L'Association Islamique des Armateurs, créée en vertu d'une décision de la 3<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue en 1981 à Makkah Al-Moukarramah, est une Institution affiliée de l'OCI destiné la Oummah islamique dans le domaine du transport maritime. Elle regroupe actuellement 31 Etats membres représentés par plus de 55 Compagnies islamiques de navigation qui souscrivent au budget de l'Association au prorata de leurs tonnages respectifs. L'Association a entrepris des démarches nécessaires pour la création d'un Réseau d'informations rattachant le Secrétariat général de l'AIA et mis au service des Compagnies affiliées. Ce réseau est destiné à faciliter la coopération en matière d'assurance sur les équipements et la machinerie, sur les différents types de vaisseaux qu'il s'agisse de transport de passager ou de cargos, de pétroles ou autres. Les Compagnies de navigation associées pourraient également coopérer ensemble en matière d'échange et de manutention et utilisent les cas échéant les mêmes vaisseaux pour acheminer leurs cargaisons sans passer par les cabinets de courtage, etc....

L'Association Islamique des Armateurs a mené une étude de faisabilité en vue de la création d'une Compagnie islamique de navigation dotée d'un Statut d'entreprise privé. Toutes les formalités nécessaires ont été déjà accomplies. La future Compagnie, dénommée « BAKKAH SHIPPING COMPANY » disposera d'un capital nominal de 150 millions de dollars et d'un capital souscrit de 50 millions de dollars. La Compagnie fonctionnera sur une base strictement commerciale fondée sur la loi du marché( perte et profit).

La 8<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Téhéran en décembre 1997, s'est félicitée des préparatifs entrepris en vue de la création de cette Compagnie et lancé un appel aux Etats membres, aux Compagnies de navigation, au secteur privé et aux particuliers, pour partager au capital de la Compagnie et pour réserver à ses navires le même traitement qu'aux bâtiments des Compagnies nationales dans les ports des Etats membres (Résolution No

32/8-E (IS). Ladite Compagnie, après son enregistrement était censée répartir ses actions entre les Etats membres avec son siège à Jeddah.

L'un des problèmes qui se posent souvent, surtout pour les organes subsidiaires de l'OCI est le défaut de paiement des contributions par un nombre important d'Etats membres. La huitième Conférence Islamique au Sommet a « exhorté ces Etats membres à honorer leurs contributions régulières aux budgets de ces organes et à régler leurs arriérés dans les meilleurs délais en raison des difficultés financières actuelles auxquelles ces organes se trouvent confrontés et qui empêchent de s'acquitter de leurs responsabilités et menacent leur existence même ».

**LISTE DES ETATS AYANT SIGNE ET/OU RATIFIE  
LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS ENTRANT  
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE,  
COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS  
MEMBRES DE L'OCL.**

N O M D E L ' E T A T	Accord Général de Coopération Economique et Commerciale		Accord Sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales		Statuts du Conseil Islamique de l'Aviation Civile (CIAQ		Statuts de l'Union des Télécommuni- cations des Pays Islamiques (UIPI)	
	Adoptée par la Rés. No 1/8-E de la 8ème CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Rés. No 7/12-E de la 12ème CIMAE Baghdah/Irak 1-5/6/1981		Adoptée par la Rés. No 1 du 6ème Session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Rés. No 16/13- E de la 13è CIMAE Niamey/Niger2 2-26/8/1982		Adoptée par la Rés. No 17/15- E de la 15ème CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984	
	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié	Sign	Ratifié
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20/5/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	•	-	15/11/96	-	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	•
Bakrain	21/05/80	30/08/80	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	05/12/77	18/04/78	04/11/97	-	4/11/97	-	10/9/83	-	-	16/4/88
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunei Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	•	-
Burkina Faso	23/12/85	-	-	19/5/92	14/9/93	-	-	-	-	-
Cameroun	23/01/78	02/08/83	25/10/94	-	25/10/94	-	-	-	-	-
Comores	28/04/78	16/01/81	-	-	-	-	-	-	-	-
Kvrgghys	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti	21/04/79	-	25/08/82	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	08/11/77	06/06/78	-	16/12/78	15/11/96	-	-	-	11/6/87	7/5/88
Emirats A. Unis	29/12/77	1979	12/02/89	14/01/89	-	-	30/5/89	21/3/89	30/5/89	21/3/89
Gabon	23/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	21/05/80	-	04/09/93	-	08/11/95	-	8/11/95	-	8/11/95	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	26/12/77	10/02/81	08/11/95	-	05/09/93	-	8/11/95	-	8/11/95	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	30/04/79	08/01/80	01/05/83	3/12/83	04/02/92	-	-	-	-	-
Irak	02/07/78	1978	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran	08/11/95	07/11/95	08/11/95	15/9/94	08/11/95	12/5/93	8/11/95	-	4/9/93	6/10/93
Jordanie	29/12/77	10/05/79	04/11/98	-	01/02/93	21/12/98	25/10/94	-	12/3/88	8/4/86
Koweït	05/12/77	10/05/80	18/11/81	12/4/83	-	-	-	-	-	-
Liban	15/11/96	-	15/11/96	-	15/11/96	-	-	-	-	-
Libye	05/12/77	15/04/78	25/10/94	13/2/96	05/11/92	2/11/92	-	-	-	4/1/89
Malaisie	18/05/78	14/01/81	30/09/87	•	-	•	-	-	-	-
Maldives	17/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	27/04/78	08/08/81	-	24/5/82	-	-	-	-	-	-
Maroc	23/01/78	16/04/79	02/11/80	07/5/90	29/9/93	-	-	-	30/12/85	-
Mauritanie	08/11/77	09/05/79	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	18/05/78	07/08/78	-	-	-	-	8/12/84	-	-	-

NOM DE L'ETAT	Accord Général de Coopération Economique et Commerciale		Accord Sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales		Statuts du Conseil Islamique de l'Aviation Civile (CIAC)		Statuts de l'Union des Télécommunications des Pays Islamiques (UIPD)	
	Adoptée par la Rés. No 1/8-E de la Sème CIMAE Tripoli/Libye 16-22/5/1977		Adoptée par la Rés. No 7/12-E de la 12ème CIMAE Baghdah/Irak 1-5/6/1981		Adoptée par la Rés. No 1 du 6ème Session du COMCEC Istanbul/Turquie 7-10/10/1990		Adoptée par la Rés. No 16/13-E de la 13è CIMAE Niamey/Niger2 2-26/8/1982		Adoptée par la Rés. No 17/15-E de la 15ème CIMAE Sana'a/Yémen 18-22/12/1984	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
<i>Nigeria</i>	04/11/98	-	04/11/98	-	04/11/98	-	4/11/98	-	4/11/98	-
<i>Oman</i>	15/04/80	28/04/81	25/10/94	10/12/94	-	-	-	-	-	-
<i>Ouganda</i>	08/08/78	-	26/11/87	10/2/87	05/09/93	-	-	-	-	-
<i>Pakistan</i>	14/01/78	1978	20/12/81	10/7/82	25/10/94	11/10/93	-	1989	-	30/4/86
<i>Palestine</i>	28/04/78	18/03/80	15/03/82	15/3/82	10/09/92	-	22/5/83	-	3/01/87	11/11/86
<i>Qatar</i>	24/09/78	09/09/80	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Arabie Saoudite</i>	14/01/78	27/06/79	23/9/85	17/9/84	10/09/92	-	-	-	-	-
<i>Sénégal</i>	25/12/77	28/02/79	17/6/87	30/6/94	01/9/91	30/6/94	17/6/87	4/2/89	17/6/87	4/2/89
<i>Sierra-Léone</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Somalie</i>	24/12/78	-	19/12/83	25/11/84	-	-	-	-	-	-
<i>Soudan</i>	14/01/78	-	20/12/81	-	13/5/92	-	4/9/93	-	4/9/93	-
<i>Syrie</i>	04/06/78	15/07/80	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Suriname</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tajikistan</i>	04/11/97	-	04/11/97	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tchad</i>	27/04/78	-	-	-	14/1/92	-	-	-	-	-
<i>Togo</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Tunisie</i>	27/01/79	13/04/80	10/06/82	11/11/83	21/1/93	-	6/1/83	11/11/83	8/11/95	-
<i>Turquie</i>	29/12/77	02/07/82	16/07/87	09/2/91	23/9/91	28/11/91	-	-	-	-
<i>Turkménistan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Uzbékistan</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Yémen</i>	29/12/77	-	12/06/82	-	-	-	25/10/94	-	25/10/94	-
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

**-VII-**

**EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE  
RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET  
COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**





**EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE**  
**PU PIAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT**  
**DELA**  
**COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE**  
**ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**A U**

**15EME SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE**  
**PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE**  
**ET COMMERCIALE (COMCEC)**

**ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE**

**11-13 MAI 1999**

L'examen de l'état de la mise en oeuvre du plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI couvre les trois grands domaines ci-après :

- a)- information de base sur le plan d'action,
- b)- mise en oeuvre des activités conformément :
  - i)- aux réunions sectorielles du groupe d'experts ;
  - ii)- aux activités dans les domaines concernés ;
  - iii)- au suivi des activités conformément aux décisions de la 13ème session du COMCEC.
- c)- Revue sommaire du mécanisme de mise en oeuvre du Plan d'Action.

**EVFORMATION DE BASE** :

Le sixième Sommet islamique avait chargé le COMCEC d'élaborer et de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie pour le plan d'action visant au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI en tenant compte des changements intervenus dans le monde depuis l'adoption du plan d'action initial en 1981. Après une série de réunions organisées sous l'égide du COMCEC, un plan réactualisé avait été élaboré et approuvé par la 10ème session du COMCEC en novembre 1994. Ce document, de même que la stratégie approuvée auparavant par le COMCEC, a été soumis à la septième Conférence islamique au Sommet tenue en 1994, à Casablanca qui les a entérinés par sa résolution No 8/7-E (IS).

## **Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP**

Le 7ème Sommet islamique a, inter alia, noté que la stratégie de renforcement de la coopération économique adoptée par le COMCEC repose sur la coopération entre les sous-groupes d'Etats Membres ainsi que sur des principes privilégiant le secteur privé, la libéralisation de l'économie, l'intégration dans l'économie mondiale, le respect des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et de leurs engagements internationaux. Il a été en outre relevé que le plan d'action constitue un document de politique générale suffisamment flexible et perfectible pour pouvoir être éventuellement amendé en cours de route conformément aux dispositions énumérées dans le chapitre consacré au suivi et à la mise en oeuvre.

Le Sommet a admis la nécessité de diligenter la mise en oeuvre du Plan d'action et lancé un appel aux Etats membres en vue d'accueillir les réunions internationales du Groupe d'experts envisagées dans le chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre.

Au cours des délibérations de sa onzième session sur le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre, le comité de suivi du COMCEC a examiné les aspects techniques et organiques relatifs à la tenue réunion intersectorielle qui couvrirait les dix domaines prioritaires du plan d'action. A cet égard, le comité a souligné qu'au lieu de tenir une réunion intersectorielle pour démarrer la mise en oeuvre du plan d'action, il serait plus pratique de tenir plusieurs réunions afin d'examiner, selon l'ordre de priorité, une question donnée ou un certain nombre de questions ayant des points communs. La onzième session du COMCEC a approuvé les recommandations du comité de suivi, et a invité les Etats membres à accueillir les réunions sectorielles et intersectorielles.

S'agissant du mécanisme de mise en oeuvre envisagé, des réunions sectorielles du groupe d'experts auront lieu pour identifier des projets de coopération spécifiques dans les domaines de priorité du plan d'action. Ainsi, des comités de projet » seront constitués avec les Etats membres intéressés par des projets particuliers. La responsabilité de la mise en oeuvre d'un projet relève du comité du projet ad hoc.

### **B - ACTIVITES LIEES A LA MISE EN OEUVRE**

#### **1. Réunion sectorielles des groupes d'experts.**

Depuis l'adoption du plan d'action révisé et du mécanisme de mise en oeuvre, toutes les réunions du COMCEC et de la conférence islamique des ministres des Affaires étrangères ont invité les Etats membres à abriter ces réunions. Lors de la 11ème session du COMCEC, le gouvernement de la République Arabe d'Egypte a offert d'accueillir les deux réunions du Groupe d'experts (sur l'agriculture, l'alimentation, le développement rural et sur le transport et les communications).

Tous les documents et les préparatifs nécessaires pour ces deux réunions d'experts prévues au Caire pendant la 5ème semaine de septembre 1996, avaient été élaborés par le SESRTCIC et communiqués aux Etats membres. A la demande du pays hôte, ces réunions avaient été reportées.

Cependant, lors de la 13ème réunion du comité de suivi du COMCEC et de la 13ème session du COMCEC, tenues respectivement à Ankara du 120 au

## **Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP**

12 mai 1997 et à Istanbul du 1 au 4 novembre 1997, la République Arabe d'Egypte avait reconfirmé l'offre de son gouvernement d'abriter ces réunions susmentionnées. La 8ème Conférence islamique au Sommet, les 13ème et 14ème sessions du COMCEC, ainsi que les 24ème et 25ème sessions de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères ont apprécié l'offre du gouvernement de la République Arabe d'Egypte d'abriter ces deux réunions importantes du groupe d'experts. Le Secrétariat général a demandé au Gouvernement de la République Arabe d'Egypte de communiquer les nouvelles dates de ces deux réunions. La réponse n'est toujours pas parvenue au Secrétariat général.

2. Le gouvernement de la République de Turquie a abrité la réunion du groupe d'experts sur la monnaie, le finances et le mouvement des capitaux à Istanbul du 1 au 3 septembre 1997. Un certain nombre de projets de coopération et d'idées de projet avaient, fait l'objet de discussion à la réunion sur proposition de certains Etats membres et d'autres institutions de l'OCI. La réunion a réitéré les principes de base du plan d'action, i.e., la participation à la mise en oeuvre des projets proposés se fera sur une base volontaire de la part des Etats membres et que le secteur privé aurait un rôle central à jouer dans ce processus. La réunion a également souligné la nécessité de profiter au maximum des facilités déjà existantes au sein du système de l'OCI dans la réalisation des projets à proposer dans le cadre de ce secteur.

La réunion a demandé au Secrétariat général de l'OCI de recueillir les réponses des pays membres aux propositions de projets et de les communiquer au fur et à mesure qu'elles parviennent aux pays qui en ont fait les propositions et qui par la suite, convoqueraient des réunions des comités respectifs chargés de les étudier, en coopération avec le Secrétariat général et les institutions de l'OCI, comme stipulé dans le plan d'action.

Conformément à l'offre faite à la 11ème session du COMCEC, le gouvernement de la République islamique du Pakistan a organisé la réunion du groupe d'experts sur la facilitation du commerce extérieur des Etats membres de l'OCI » à Karachi, les 24 et 25 octobre 1997. Au cours de cette réunion, une série de propositions de projets et d'idées ont été formulées. Le Secrétariat général a communiqué les idées et propositions de projets aux Etats membres et attend leurs réponses.

Lors de la 13ème session du COMCEC, la République de Turquie a offert d'abriter la réunion du groupe d'experts sur la technologie et la coopération technique. Conformément à cette offre, la réunion du groupe d'experts sur la technologie et la coopération technique a eu lieu à Istanbul du 6 au 8 mai 1998. Trois pays, la Jordanie, la Turquie et le Soudan ont soumis 18 propositions de projets. Ayant suscité l'intérêt de certaines délégués. Conformément à la décision du Comité, le rapport de la réunion du Comité du Groupe d'experts ainsi que les propositions de projets ont été transmis à tous les Etats membres en leur demandant de faire parvenir leur réponse au Secrétariat général dès le 1er octobre 1998. D'autre part, les Etats membres qui ont eu à manifester leur intérêt au cours de la réunion du Groupe

d'experts sont invités à le confirmer par écrit à la Conférence des le 1er octobre 1998.

Ultérieurement, le Gouvernement de la République Islamique d'Iran a proposé Cinq idées de projets supplémentaires qui ont été également communiquées aux autres Etats membres par les soins du Secrétariat général.

La 8ème Conférence islamique au Sommet, les 13ème et 14ème sessions du COMCEC, ainsi que les 24ème et 35ème sessions des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères se sont félicitées de la tenue de ces réunions du Groupe d'experts et invité les Etats membres à adresser dans le plus bref délais possible au Secrétariat général leurs réponses aux propositions formulées dans le cadre des réunions sectorielles du Groupe d'experts en vue de la constitution des Comités de projets susmentionnés.

A l'heure qu'il est, les réponses ne sont toujours pas parvenues, bien que le Secrétariat général ait écrit encore une fois à tous les Etats membres pour attirer leur attention sur la nécessité de lui faire connaître promptement leur sentiment afin de faciliter la mise en place de ces Comités de projet sans délais supplémentaires.

A la 14ème session du COMCEC (Istanbul. 1-4 novembre 1998), le Gouvernement du Sénégal a offert d'accueillir les réunions du Groupe d'experts sur l'énergie, les Mines et le Développement Humain. Et, par la même occasion, le Gouvernement Gabonais a offert d'accueillir un séminaire sous-régional pour les Etats membres de l'OCI d'Afrique Centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du Secteur privé. Le Secrétariat général garde le contact avec les autorités compétentes dans ces deux Etats membres en vue d'entreprendre les préparatifs nécessaires en vue d'organiser ces deux événements.

La République d'Indonésie a offert d'accueillir la réunion du Groupe d'experts sur le tourisme suivie par une réunion ministérielle sur le même sujet. Toutes les dispositions nécessaires à la tenue, du 8 au 11 novembre 1997, avaient été prises par le pays hôte et le Secrétariat général. Cependant, au dernier moment, la réunion avait été reportée faute de réponses suffisantes des Etats membres. Le Gouvernement de la République d'Indonésie a, depuis, informé le Secrétariat général de sa décision de retirer son offre d'abriter la réunion du Groupe d'experts sur le tourisme en raison de contraintes budgétaires.

Lors de la 13ème session de COMCEC, le gouvernement de la République Islamique d'Iran a offert d'abriter une réunion du groupe d'experts sur la santé et les questions sanitaires suivie par une réunion ministérielle sur le même sujet. L'offre avait été favorablement accueillie par les 13ème et 14ème sessions du COMCEC, les 24ème et 25ème sessions des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères et la 8ème Conférence islamique au Sommet.

## **Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP**

Au cours de la 13<sup>ème</sup> session de la réunion du COMCEC, le Gouvernement du Burkina Faso a offert d'accueillir en 1998 un atelier-régional sur l'Industrie pour les Etats membres de l'OCI de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. L'atelier n'ayant pu avoir lieu en 1988, le Gouvernement du Pakistan a renouvelé son offre à la 1<sup>ère</sup> session du COMCEC qui pourrait ainsi se tenir dans le courant de **l'année 1999**. Le Secrétariat général reste, à cet égard, en contact avec les autorités burkinabés concernées.

### **ACTIVITES MENEES DANS DES SECTEURS CONNEXES**

La troisième réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications s'est tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 8 au **11** juillet 1996. Une résolution comportant 25 points a été adoptée par la réunion, identifiant les domaines de coopération et formulant les demandes et des recommandations spécifiques concernant les actions requises de la part des Etats membres dans le but de redynamiser la coopération entre eux dans le domaine des postes et télécommunications. Les actions importantes suggérées par la réunion comprennent la création d'une Banque des données sur les experts en matière de postes et de télécommunications au sein des pays membres de l'OICS-NET ; la définition d'un mécanisme devant permettre aux Etats membres de bénéficier des études et recherches déjà entreprises par les autres Etats membres dans le domaine des PTT ; l'élaboration d'une liste à jour des activités de coopération des PTT ; l'élaboration d'une liste à jour des activités de coopération technique et de formation au niveau des Etats membres ; le recensement des besoins et potentialités spécifiques des Etats membres ainsi que des idées et propositions de projets pouvant être implantées dans le cadre des activités ; et l'exhortation au lancement de projets conjoints de développement et de fabrication d'équipements de télécommunications.

La réunion a décidé de mettre sur pied un comité de suivi pour surveiller la mise en application des résolutions de la troisième réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications. Elle a également décidé que des réunions de groupes d'experts ainsi que des séminaires et de symposiums dans le domaine de la coopération en matière des postes et télécommunications se tiendraient annuellement ne serait-ce qu'au niveau régional notamment avec le secteur privé. Il a, par ailleurs, été décidé de tenir une réunion ministérielle sur les PTT plus fréquemment, une fois tous les trois ans.

Conformément à la mise en place d'une Banque de données pour les experts des postes et télécommunications, la République islamique d'Iran a informé le Secrétariat général que la faculté des sciences appliquées des postes et télécommunications, organisme affilié du ministère iranien des postes et télécommunications était disposé, à mettre en oeuvre la résolution de la troisième réunion ministérielle de l'OCI sur les postes et télécommunications. L'offre faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran relative à la mise en place d'une banque de données a été communiquée aux Etats membres pour commentaires. Les réponses des Etats membres ont été soumises par le Secrétariat général pour examen à la 13<sup>ème</sup> session du COMCEC.

Le Gouvernement de la République du Soudan a offert d'accueillir la prochaine réunion Ministérielle de l'OCI sur les Postes et Télécommunications. Le Secrétariat général reste en contact à cette fin avec les autorités Soudanaises.

La 7ème édition de la Foire Commerciale Islamique a été un succès. Elle s'est déroulée à Tripoli, au Liban, du 12 au 18 octobre 1998, en parallèle avec la 5ème réunion du Secteur privé. La Foire a été organisée par le CIDC en collaboration avec le Ministère libanais de l'économie et du commerce et avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Liban. Au cours de la 13ème session du COMCEC, le Gouvernement des Emirats Arabes Unis a offert d'accueillir la 5ème Foire Commerciale Islamique à Sharjah en l'an 2000. Cependant, les autorités Emirates ont récemment fait savoir qu'elles seraient disposées à laisser l'Etat du Qatar abriter cette 8ème édition en marge de la 9ème session de la Conférence Islamique au Sommet. Les autorités des deux pays sont en contact pour arrêter une décision définitive à ce sujet.

La 5ème réunion du Secteur privé a été organisée à Tripoli, au Liban, du 12 au 18 octobre 1998, par la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, en collaboration avec le Ministère Libanais du Commerce et de l'Economie, la Chambre locale de Commerce et d'Industrie et la Fédération des Chambres libanaises de Commerce et d'Industrie.

Une «Déclaration économique de Tripoli» en 22 points devait être adoptée au terme de cette 5ème réunion du Secteur privé. Le Gouvernement de l'Etat des E.A.U. a offert, dans un premier temps d'accueillir la 7ème réunion du Secteur privé, avant d'annoncer par la suite qu'il pourrait se désister en faveur de l'Etat du Qatar, qui sera l'hôte du 9ème Sommet Islamique. Les deux Etats maintiennent en ce moment même le contact afin de prendre une décision définitive à ce sujet.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli du 14 au 16 janvier 1995, à Téhéran, la quatrième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole. La réunion a enregistré une participation massive et la déclaration adoptée par la conférence souligne la nécessité d'étudier les voies et moyens susceptibles d'accroître la production agricole notamment dans les zones à grandes potentialités et a décidé d'examiner périodiquement la situation de la sécurité alimentaire dans tous les Etats membres de l'OCI importateurs de vivres pour leur permettre d'améliorer leur niveau d'autosuffisance alimentaire. Elle a également exprimé sa ferme détermination et sa volonté politique d'élargir la coopération entre les Etats membres concernés pour le développement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture.

#### **ACTIVITES DE SUIVI DES RESOLUTIONS DE LA 14EME SESSION DU COMCEC.**

En application de la résolution pertinente de la 14ème session du COMCEC, le Secrétariat général a ouvert à la signature et à la ratification par les Etats membres le Statut de l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les pays islamiques. Le texte de ce Statut a été approuvé par la 14ème session du

## Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

COMCEC. Il a été transmis à tous les Etats membres dont l'attention a été attirée par la même occasion sur le chapitre y afférent dans la résolution de la 14<sup>ème</sup> session du COMCEC.

L'appel lancé par la 14<sup>ème</sup> session du COMCEC à tous les Etats membres n'ayant pas encore signé ni ratifié les divers Accords et Statuts élaborés sous les auspices de l'OIC en vue d'intensifier la coopération économique entre ces Etats a été relayé par le Secrétariat général et retransmis à toutes les parties concernées. Simultanément, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie a été invitée à demander à toutes les Chambres nationales qui y sont représentées de faire tout leur possible pour diligenter la signature et la ratification des Accords et Statuts de FOCI par leurs Gouvernements respectifs et répondre à l'appel du COMCEC.

La 14<sup>ème</sup> session du COMCEC s'est félicitée des offres faites par les Gouvernements de la République Arabe d'Egypte, la République du Soudan, le Burkina Faso, la République Islamique d'Iran et la République Gabonaise, en vue d'accueillir différentes réunions Ministérielles, réunions sectorielles au niveau du Groupe d'experts, ou séminaires et ateliers régionaux. Dans ce contexte, le Secrétariat général maintient un contact suivi avec tous les Etats membres en vue de prendre les dispositions nécessaires pour organiser ces manifestations. Dans le souci d'accélérer le processus de mise en oeuvre du Plan d'action de l'OIC pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, la 14<sup>ème</sup> session du COMCEC a demandé au Secrétariat général de continuer à suivre de près les activités en cours et les résultats des trois réunions sectorielles du Groupe d'experts, et ce dans la perspective de constituer les Comités de Projet chargés de piloter les propositions de projets annoncées au cours de ces réunions, comme prévue dans le plan d'action. Les Etats membres ont été en outre instamment invités à faire connaître la suite qu'ils intendent donner aux propositions de projets émanant des réunions sectorielles d'experts pour permettre la mise en place desdits Comités de projet dans le meilleur délai possible.

En conséquence, le Secrétariat général a promptement fait circuler les propositions de projet susmentionnées tout en invitant les Etats membres à lui indiquer le plus rapidement possible celles qui auront éventuellement retenu leur intérêt. Un certain nombre de réponses ont été reçues et aussitôt transmises au (aux) pays initiateur (s) du (ou des) projet (s) afin de diligenter la mise en place des Comités de Projet avec les Etats membres intéressées, comme la grande majorité des Etats membres n'a pas encore fait connaître leur sentiment, une note de rappel a été adressée par le Secrétariat général à tous les Etats membres pour les presser de diligenter leur réponse.

Ayant décidé de faire du « Développement Humaine pour une croissance économique durable et le progrès des Etats membres » le thème de séances d'échange de vues à organiser au cours de sa 15<sup>ème</sup> session, la 14<sup>ème</sup> session du COMCEC a demandé à l'IIT, au SESRTCIC, au CIDC, à la CICI et à la BID d'organiser, en collaboration avec les autres institutions islamiques et internationales concernées, un atelier sur ce thème précis et d'en faire rapport à la 15<sup>ème</sup> session. C'est ainsi qu'un séminaire international sur le « Développement Humain pour une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté » dans les Etats membres de l'OIC a été organisé par l'IIT, avec le concours des

autres institutions cncernées de l'OCI, du 1 au 13 avril 1999 à Dakha au Bangladesh. Les recommandations issues de ce séminaire seront présentées à la 15ème session du COMCEC afin de faciliter les délibérations au cours de la séance d'échanaes de vues.

### **C - Revue Sommaire du Mécanisme de mise en oeuvre du Plan d'Action de l'OCI.**

Conformément aux dispositions du mécanisme de suivi et de mise en oeuvre parties intégrantes du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres, le processus de mise en oeuvre des projets de coopération spécifiques dans chacun des dix secteurs prioritaires du Plan commence par la tenue de réunions sectorielles des Groupes d'Experts :

Les termes de référence des réunions du Groupe d'experts dans chaque secteur du Plan d'Action à passer en revue les actions nécessaires et à faire des propositions pour la mise en oeuvre des dispositions du Plan d'Action. Us sont également appelés à identifier les projets susceptibles d'être mis en oeuvre dans un délai raisonnable.

S'agissant du mécanisme de mise en oeuvre, à la suite de l'identification des projets des propositions spécifiques faites lors des réunions du Groupe d'experts, des Comités de projet seront constitués sous la direction du pays initiateur. Le Comité de projet regroupera tous les Etats membres qui auront manifesté leur intérêt à ces projets. Ces Comités de projets sont appelés à se réunir pour assurer la mise en oeuvre des projets en question.

A ce jour, trois réunions sectorielles du Groupe d'Experts ont eu lieu dans les domaines de (i) la Monnaie, des Finances et du Flux des Capitaux, (ii) du Commerce extérieur et, respectivement, (iii) de la Coopération Technique et Technologique. Le processus de mise en oeuvre du Plan d'Action qui a commencé avec la tenue de la réunion sectorielle du Groupe d'Experts sur la Monnaie, les Finances et le Flux des Capitaux en septembre dernier a fait ressortir les points de discussion ci-après qui constituent d'importants éléments pour l'examen du mécanisme de mise en oeuvre.

- a)- les réunions des Groupes d'experts qui se sont tenues montrent que les projets sont soumis aux Etats membres la plupart du temps au cours des réunions des Groupes d'experts et non avant ce qui rend difficile pour les Etats membres de les examiner pour permettre aux experts venus participer aux réunions de prendre un engagement ou de manifester un quelconque intérêt de leur Gouvernement respectif dans n'importe quel projet que ce soit. Ainsi, la constitution des Comités de projet au cours des réunions du Groupe d'experts est quasiment impossible.
- b)- seul un nombre limité d'Etats membres ont soumis des propositions de projets aux réunions des Groupes d'Experts. Bien que le mécanisme prévoit la possibilité pour les Etats membres de soumettre des propositions de projets même après la tenue de la réunion des



**Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP**

Groupes d'experts, personne n'a pu mettre à profit cette option malgré les demandes spécifiques qui leur ont été adressées.

**REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES SUR LES PROPOSITIONS DE  
PROJET/D'IDEES DE PROJET EMANANT DES REUNIONS SECTORIELLES DE  
GROUPE D'EXPERTS TENUES JUSQU'A PRESENT DANS LE CADRE DE LA MISE  
EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OCI**

Au cours des trois réunions sectorielles de groupe d'experts, à savoir, la Réunion du Groupe d'Experts sur les Finances et les Flux de Capitaux (Istanbul, 1-3 septembre 1997), la Réunion du Groupe d'Experts sur le Commerce Extérieur (Karachi, 24-26 octobre 1997) et la Réunion du Groupe d'Experts sur la Coopération Technologique et Technique (Istanbul, 6-8 mai 1998) qui se sont tenues dans le cadre des activités du mécanisme de suivi et de mise en oeuvre des objectifs définis dans le Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats membres, un certain nombre de propositions de projets et d'idées de projets ont été présentées par plusieurs Etats membres et institutions de l'OCI. Conformément à la décision du COMCEC, ces projets et idées de projet ont été communiqués aux Etats membres pour étude. Suivant les dispositions en vigueur dans le cadre du mécanisme de suivi, tout pays qui soumet une proposition de projet constituerait "un (des) Comité(s) de projet" spécifique(s) comprenant tous les Etats membres concernés et en tant que Président du (des) Comité(s) de projet. serait responsable de l'organisation des réunions du (des) Comité(s) de Projet qui doit traiter de tous les aspects de la mise en oeuvre. Les Etats membres sont libres de soumettre à tout moment de nouvelles propositions de projets. La seule condition est que les idées de projet soumises par les institutions de l'OCI soient proposées officiellement par un Etat membre qui, en temps utile, assumerait la responsabilité de la constitution et de la présidence du Comité de projet approprié.

La République Islamique d'Iran et le Royaume Hachémite de Jordanie ont soumis des propositions supplémentaires après la Réunion du Groupe d'Experts sur la Coopération Technologique et Technique. Le gouvernement du Burkina Faso a exprimé son intérêt pour certaines idées de projet soumises par les institutions de l'OCI lors de la Réunion d'Experts sur le Commerce Extérieur. Le gouvernement du Cameroun a soumis deux nouvelles idées de projet. Les nouveaux projets reçus dans le formulaire prescrit de profil de projet ont été communiqués aux Etats membres. Les Etats membres qui ont soumis des idées de projet ont été priés de fournir des projets entiers dans le formulaire de profil de projet. Et tout Etat membre ayant manifesté un intérêt pour des idées de projet présentées par les institutions de l'OCI a été prié de soumettre ces idées comme étant les siennes afin de pouvoir les communiquer à tous les Etats membres.

Les réponses aux propositions/idées de projet déjà communiquées reçues des Etats membres jusqu'à la fin d'avril 1999 sont présentées ci-dessous sous forme de tableau pour en faciliter la lecture.

No. de série	Propositions/idées de projet	Pays/institution soumettant la proposition	Pays intéressé
1	Coopération dans le domaine du développement de la technologie: avion de ligne Turbofan régional moyen-courrier	TURQUIE	KAZAKHSTAN
2	Agence spéciale pour les pays islamiques	TURQUIE	KAZAKHSTAN
3	Coopération technique entre les instituts nationaux de la propriété industrielle des pays membres de l'OCI	TURQUIE	KAZAKHSTAN
4	Centre de recherches en matière d'énergie et de développement technologique pour les pays islamiques	TURQUIE	KAZAKHSTAN ARABIE SAOUDITE

## Annexe VII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

(suite)

No. de série	Propositions/idées de projet	Pays/institution soumettant la proposition	Pays intéressé
5	Programme pour la formation des formateurs dans le domaine du commerce international	<b>CROC</b>	BURKINA FASO
6	Mise en place de sociétés régionales spécialisées dans l'organisation de foires commerciales et d'expositions	<b>CROC</b>	BURKINA FASO
7	Mécanisme de collecte et de diffusion systématiques d'informations détaillées sur les barrières tarifaires et non-tarifaires des Etats membres	TURQUIE	BURKINA FASO
8	Mécanisme d'intégration des Etats membres de l'OCI dans le système commercial mondial	TURQUIE	BURKINA FASO



**- VIII -**

**RAPPORT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT  
(BID) SUR LE SUIVI DE LA RESOLUTION DU COMCEC  
RELATIVE AU DOCUMENT DE LA BID INTITULE  
"PREPARER LA OUMMAH A FAIRE FACE AU 21ÈME SIECLE"**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**



**SUIVI DE LA RESOLUTION DU COHCEC RELATIVE AU DOCUMENT DE  
LA BID INTITULE: «PREPARER LA OUMMAH A FAIRE FACE AU  
VIN6T-ET-UNIEME SIECLE»**

**I. CONSIDERATIONS DE BASE**

Initiative du COMCEC

1.1 La treizième session du COMCEC tenue à Istanbul, en Turquie, du 1er au 4 novembre 1997, avait favorablement accueilli le document de la BID intitulé: «*Préparer Sa Ournmah à faire face au 21ème siècle*», dans les domaines de l'économie, du commerce et de la coopération financière entre «Etats membres de l'OIC». La session avait aussi convenu de soumettre le document à la réunion des Hauts Fonctionnaires de la 8ème Conférence islamique au sommet pour examen et avis et avait demandé à la BID de coordonner avec les autres organes de l'OIC pour la préparation d'un plan global de mise en oeuvre.

*Mandat de la 8ème Conférence islamique au sommet*

1.2 La réunion des Hauts Fonctionnaires a, à son tour, soumis des recommandations à la 8ème session de Sa Conférence islamique au sommet (session du Dialogue et de la Participation), tenue à Téhéran, en Iran, du 9 au 11 Chaabane 1418H (9 - 12 décembre 1997). Elle avait également indiqué que le document de la BID offrait un cadre stratégique et une perspective à long terme, tout comme il confortait et donnait une orientation à la mise en oeuvre du plan d'action de l'OIC. Le Sommet avait invité «la BID, en consultation avec d'autres organes de l'OIC et des institutions islamiques concernées, à élaborer les modalités de mise en oeuvre nécessaire pour traduire d'une manière coordonnée les recommandations du document de la BID en programmes pratiques, assortis d'objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'expansion du commerce et de l'investissement entre les pays membres, de la satisfaction des besoins élémentaires comme ceux de santé de l'éducation et de l'alimentation. La participation des secteurs public et privé et le recours aux moyens dont disposent les organisations et institutions internationales compétentes pourraient aussi contribuer à la réalisation rapide de ces objectifs.»

*Application des résolutions de la réunion de Doha.*

1.3 La Conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CEME), tenue à Doha au Qatar, en mars 1998, avait repris les résolutions du Sommet sur le vingt-et-unième siècle. En marge de la réunion de Doha, la BID avait organisé une réunion de consultation avec les institutions appropriées de l'OIC, pour discuter des modalités d'application de la résolution du Sommet islamique. A l'invitation de la République Islamique d'Iran, il avait alors été

déadé de tenir une seconde réunion, en Iran, au mois de juin 1998, pour fixer les objectifs quantitatifs et déterminer le moyen de les atteindre au travers des programmes des institutions de IOCI

***Application des résolutions ae fa deuxième réunion.***

1.3 En juin 1998, la deuxième réunion sur l'application de la résolution du Sommet islamique, relative à «la préparation de la Oummah à faire face au vingt-et-unième siècle», s'est tenue à Téhéran, en République Islamique d'Iran. Un certain nombre d'institutions de l'OIC comme te CRESEFPI, le CIDC, la CICI et l'ISESCO, ont pris part à ta réunion aux côtés du Secrétariat de l'OIC et de la BID, sans compter la République Islamique d'Iran, en sa capadté de Président du Sommet Chaque institution participante a présenté un plan sur tes modalités d'application telle qu'elle les concevait. particulièrement clans les domaines du développement des *ressources* humaines, de l'expansion du commerce et de la satisfaction des besoins élémentaires. Cependant, les participants ont convenu que les actions à mener, dans les trois années à venir, devraient être centrées sur: (s) l'expansion du commerce; (ii) la formation; (iii) l'alphabétisation et la santé. Compte tenu du mandat du COMCEC, ce rapport traitera uniquement de l'expansion du commerce.

**II. EXPANSION DU COMMERCE ENTRE PAYS MEMBRES DE L'OIC**

2.1 En ce qui concerne l'expansion *ou* commerce entre pays membres de l'OIC, il avait été décidé que la part de ce commerce, par rapport au total des échanges *commerciaux entre* Etats membres de l'OIC, devrait être augmentée de 10 à 13%. Afin de réaliser cet objectif, un groupe de travail comprenant la BID, te CIDC, la CICI et le CRESEFPI a été mis en place pour déployer les efforts nécessaires et mobiliser toutes tes ressources requises pour parvenir à l'objectif fixé.

2.2 Le groupe de travail sur le commerce entre pays membres de l'OIC, s'est réuni au siège de la BID au mois de Rabi Thanî 1419H (août 1999). La Direction du CIDC a préparé les principaux documents de travail ayant permis de discuter des principales difficultés affectant l'expansion de ce commerce et recommandé des mesures spécifiques pour augmenter son volume. Au nombre de ces mesures figurent: (i) l'accroissement du volume d'Informations commerciales disponibles; (ii) l'élaboration d'études appropriées sur le commerce; (iii) !a mise en place d'un cadre adéquat pour des contacts d'affaires; (iv) l'appui Institutionnel dans le domaine *des* questions relevant du commerce international; (v) l'adoption de mesures touchant à la politique commerciale; (vi) l'appui aux différents instruments de promotion du commerce; et (vii) l'amélioration de la compétitivité.

2.3 Le groupe de travail a souligné que pour réaliser l'objectif de l'expansion du commerce en question, il fallait augmenter chaque année d'un point de pourcentage (1%) le volume du commerce entre les Etats membres



de l'OCl. Ceci représenterait environ 4 milliards de \$EU chaque année pour les trois années à venir. En conséquence, la BID a été invitée à augmenter ses allocations, au titre des opérations de financement des importations, de 850 millions de \$EU à 1 milliard de \$EU. Par ailleurs, la Direction de la BID a soumis une proposition *au Conseil des Directeurs exécutifs* en vue de l'ouverture d'un autre guichet offrant une durée de financement du commerce étalée sur 180 jours. Ceci nécessiterait la mise en place d'un *crédit* renouvelable de 500 millions de \$EU, en sus de l'allocation annuelle existante pour le financement du commerce. Ceci appellerait également la mobilisation de fonds de participation d'un montant de l'ordre de 2 milliards de \$EU, qui investis deux fois, donnerait les 4 milliards de \$EU requis comme fonds de départ- Pour le moyen et le long termes, le groupe de travail a recommandé que la BID finance une infrastructure orientée vers l'exportation et qu'elle introduise des financements à plusieurs volets dont le financement des exportations pour des produits de haute valeur ajoutée destinés à l'exportation. Par ailleurs, il a été recommandé que la BID mobilise auprès du marché des ressources supplémentaires pour le financement du commerce, grâce à des opérations de financement syndiqué et des financements en deux étapes sous forme de *Mourabaha*.

2.4 le groupe de travail a recommandé également des mesures spécifiques pour améliorer la collecte et la diffusion d'informations à caractère commercial et la promotion de contacts entre hommes d'affaires ainsi que des activités liées au commerce. A moyen terme, il a été proposé la création de sociétés islamiques de commerce et de marketing ainsi que des mesures pour améliorer le niveau de compétitivité des produits en provenance des Etats membres de l'OCl. En fin de compte, le groupe de travail a convenu de tenir des réunions semestrielles pour suivre l'évolution du travail de mise en œuvre de ces recommandations et préparer des rapports d'activités,

### III. MESURES PRISES PAR LA BID POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

3.1 Dans le cadre des mesures prises pour atteindre l'objectif quantitatif visant à relever le volume des échanges commerciaux entre les pays membres de 10 à 14% au cours des trois prochaines années à compter de 1420H, le Conseil des Directeurs exécutifs a approuvé, lors de sa réunion tenue en Rajab 1419H (novembre 1998) au Bénin, les allocations budgétaires ci-après:

- a) Augmenter l'allocation annuelle des OFI, pour l'exercice 1420H, de 830 millions de \$EU à 1 milliard de \$EU, dont 500 millions de \$EU seront affectés au titre des opérations ordinaires de la BID conformément aux clauses et conditions actuelles et un autre montant de 500 millions de \$EU au titre des échanges commerciaux entre pays membres. Ceci est fait dans l'objectif de mobiliser des ressources financières de 3,0 milliards de \$EU par des financements syndiqués et un financement *Mourabaha* en

deux étapes, à savoir, 3 milliards de \$EU. Les *fonds qui* seront alloués pour réaliser l'augmentation envisagée proviendront des ressources ordinaires de la 610.

- b) Approuver un montant de 5,00 millions de \$EU au titre de l'assistance technique. Celui-ci sera affecté au programme de coopération et de promotion commerciale/Département du financement et de la promotion du commerce (CT&PP/DF&PC) et proviendra du Fonds Waqf et servira à financer des activités liées au commerce pendant une période de 3 ans, à compter de 1419H, soit 1419H - 1422H.

3.2 Lors de sa réunion tenue en Dhoul Hijja 1419H (avril 1999), le Conseil des Directeurs exécutifs a approuvé les besoins en matière de ressources budgétaires pour atteindre l'objectif visant à augmenter les échanges commerciaux entre les pays membres de 4 milliards de \$EU en 1420H. Le plan d'activités prévu à cet effet figure ci-après.

#### **IV. PLAN D'ACTIVITES POUR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE**

4.1 Pour réaliser l'objectif d'augmenter les échanges commerciaux d'un montant de l'ordre de 4 milliards de \$EU, outre les fonds fournis par la Banque à partir de ses ressources ordinaires, il s'avère nécessaire d'en mobiliser d'autres auprès des institutions financières islamiques et autres grâce à des financements syndiqués et à un financement *Mourabaha* en deux étapes. En conséquence, le plan d'activités tient compte de cette nécessité.

4.2 Le plan d'activités est réparti en trois opérations distinctes. Ce sont:

- (a) Financement dans le cadre des opérations ordinaires de 500 millions de \$EU;
- (b) Un autre montant de 0,4165 milliard de \$EU provenant des ressources ordinaires pour les échanges commerciaux entre les pays membres et la mobilisation de fonds à travers des financements syndiqués qui seront utilisés deux fois l'an, apportant ainsi un volume de financement de 0,833 milliard de \$EU;
- (c) Un montant de 2,499 milliards de \$EU mobilisé grâce au financement syndiqué;
- (d) Un montant de 0,168 milliard de \$EU à mobiliser dans le cadre d'un financement *Mourabaha* en deux étapes.

Le plan d'action pour chacune de ces opérations se présente ainsi:

**A. Financement de 500 millions de \$EU à partir des ressources ordinaires**

4.3 Des lettres ont été envoyées aux gouvernements des pays membres leur demandant d'indiquer leurs besoins en matière de financement. Il est à espérer que ce montant de financement sera, comme pendant les années passées, absorbé facilement par les Gouvernements membres. Par conséquent, le montant de 500 millions de \$EU sera entièrement utilisé dans ce contexte. Il faut noter que jusqu'au mois de Dhou! Qaada 1419H, le montant approuvé dans le cadre des OFI s'élevait à 828,4 millions de \$EU-

**B. Montant de 2499 mutions de \$EU pour le financement syndiqué des échanges commerciaux entre les pays membres**

4.4 Les opérations de financement dtj commerce dans le cadre de cette approbation auront une période de remboursement de 5 mois (150 jours). Cela veut dire que les 500 millions de \$EU, approuvés par le CDE, seront utilisés comme «capital de départ», pour attirer la participation des autres institutions financières au travers d'un financement syndiqué. En se fondant sur l'expérience antérieure du FCBI, on espère que chaque dollar investi par la BID pourra attirer trois autres dollars auprès du marché. Par conséquent, sur les 500 millions de \$EU, 416,5 millions de \$EU seront affectés dans le cadre du financement syndiqué. Ce montant devrait attirer 1,2456 milliard de \$EU et avec l'hypothèse d'une période de remboursement de 6 mois, le volume total du financement syndiqué s'élèvera à 2,499 milliards de \$EU. Avec le montant de 416,5 millions de \$EU qui proviendra des fonds de la BID et qui sera utilisé deux fois l'an (donnant ainsi un total de 833 millions de \$EU), le volume total du financement syndiqué sera de 3,332 milliards de \$EU.

**Plan d'action**

- a) Des lettres ont été envoyées aux gouvernements membres pour solliciter la présentation de leurs besoins dans les secteurs public et privé.
- b) L'affectation par pays du financement dans le cadre de cette opération a été définitivement faite.
- c) Des missions sont programmées pour visiter certains points focaux des pays membres afin de choisir des secteurs spécifiques et des produits importés susceptibles de provenir d'autres pays membres et d'atteindre l'objectif fixé en matière d'augmentation des échanges commerciaux entre les pays membres.

- d) Les lignes directrices pour le financement syndiqué du commerce seront soumises à la 185<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Directeurs exécutifs de la BID.
- e) Le Conseil a approuvé le recrutement de personnel supplémentaire pour les divers départements concernés de la BID: Trésorerie, Finances, le département juridique et celui du financement et de la promotion du commerce.
- f) Des missions de marketing sont prévues pour rencontrer les clients éventuels dans les pays membres qui sont de *gros* utilisateurs du programme des OFI en vue de déterminer les produits susceptibles d'être achetés dans le cadre de ce programme, d'identifier les fournisseurs éventuels de ces pays membres et de dresser une liste des institutions financières susceptibles de participer au financement syndiqué avec la BID, en tant que Moudharibou co-Moudharib.

#### **C . La mobilisation de ISS millions de \$EU dans le cadre du mécanisme de financement Mourabaha en deux étapes**

4.5 Ce mécanisme sera utilisé également pour mobiliser des ressources à court terme auprès des banques et autres institutions financières islamiques. Il s'agit pour les institutions financières d'assumer les risques; de la BID en la finançant au moyen de la Mourabaha. La BID, à son tour utilisera ce financement pour entreprendre la deuxième opération Mourabaha en faveur des bénéficiaires des pays membres. Étant donné que la solvabilité de la BID est excellente, une bonne marge bénéficiaire sera appliquée pour les fonds qu'elle attirera et elle pourra par conséquent céder le financement aux pays membres.

#### **V. PLAN D'ACTIVITES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF QUALITATIF**

5.1 Cet objectif qui vise la création d'un cadre propice aux échanges commerciaux entre pays membres constitue le deuxième volet de la stratégie visant à renforcer davantage le volume de ces échanges. Il s'agit de dépenses qui seront effectuées et pour lesquelles la 181<sup>ère</sup> réunion du CDE a approuvé 5,0 millions de \$EU, à partir de la seconde moitié de 1419H et jusqu'à 1422H.

5.2 Ce deuxième volet du plan d'activités porte sur l'appui institutionnel lié aux exportations des pays membres grâce à l'amélioration de la connaissance et de la capacité techniques de leurs communautés engagées dans les activités de commerce. Pour ce faire, il faudra:

- a) Offrir les opportunités de commerce à travers des foires et des expositions en vue d'améliorer l'interaction entre les exportateurs et importateurs des pays membres.

- b) Permettre aux communautés des pays membres engagées dans les activités commerciales de prendre conscience de l'importance des normes de qualité qui sont internationalement reconnues et qui constituent un préalable à une bonne acceptabilité et à une uniformisation adéquate de la qualité des produits sur le marché.
- c) Faire prendre conscience aux communautés des pays engagées dans les affaires commerciales des conséquences et de l'impact de l'accèsion de leurs pays à l'OMC et des statuts et règlements de cette organisation.

Plan d'action pour la création d'un cadre régional aux échanges commerciaux entre les pays membres

- 5) Des lettres ont été envoyées aux organisations régionales qui ont participé à la réunion de Daddah d'août 1998 pour l'élaboration du plan d'action destiné à la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs à soumettre à la BID. A cet effet, des plans d'action ont été reçus dans ce contexte du CIDC et de la CICI
- b) Du personnel supplémentaire a été demandé.
- c) Un plan d'action détaillé du programme de coopération et de promotion commerciales a été élaboré et le coût estimatif des activités dans le cadre du plan pour l'exercice 1998-1999 a été établi également. Les fonds requis appropriés ont été parallèlement mis en place.

ANNEXE

PLAN D'ACTIVITES ET BUDGET DU PROGRAMME DE PROMOTION ET DE COOPERATION COMMERCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 1420H (1999-2000) POUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIVES A L'AUGMENTATION *DU* VOLUME DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI  
16 - 19 RABITHANI I419H (8 - 1 1 AOUT 1998)

Dans le cadre des recommandations du groupe de travail relatives à l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays membres de l'OCI et à la création d'un cadre et d'une infrastructure propices aux activités (fées au commerce, à savoir la collecte d'informations commerciales et de statistiques, les études à effectuer, les séminaires à organiser et les contacts à nouer, les activités suivantes seront entreprises psr ie Programme de coopération et de ia promotion commerciale de la BID, en collaboration avec les Organisations régionales et en utilisant l'allocation de 5 millions de \$EU approuvée par le Conseil des Directeurs exécutifs pour l'assistance technique à partir du Fonds Waqf.

Le plan d'activités de l'exerdce 1420H couvre les aspects suivants:

**La promotion du commerce;**

- Etudes *sur* un cadre pour le commerce et études de marché sur les opportunités de commerce et d'échanges compensés dans ies pays membres de l'OCI
- Aide aux pays membres pour leur permettre de participer aux foires commerciales
- Missions commercisles conjointes des hommes d'affaires et des responsables, en vue d'identifier les opportunités de commerce entre les pays membres de l'OCI

**Appui institutionnel**

- » Séminaires, ateliers sur des thèmes relatifs à l'évolution actuelle du commerce mondial, tels *que les accords de JOMC, les échanges compensés, ie commerce électronique et l'échange d'expériences dans* ie domaine des zones de libre échange qui existent dans les pays membres de l'OCI
- » Stage de formation sur le commerce et les normes de qualité des produits en vue de renforcer les capacités d'exportation *des* pays membres de l'OCI

Le nombre d'opérations entreprises dans le cadre de chacune des activités se présente comme suit;

**I. PROMOTION DU COMMERCE**

- Etudes 4
- Participations aux foires commerciales 5
- Réunions d'affaires 3

**II. APPUI INSTITUTIONNEL**

- « Séminaires et ateliers 7
- « Stages de formation 3

**III. AUTRES ACTIVITES**

(Peut être requis) 3

**TOTAL 25 Opérations**

Le coût estimatif de ces opérations est de l'ordre de 1.200.000 \$EU

**Les détails figurent rî-après:**

**I. PROMOTION DU COMMERCE**

**1.1 Etudes 180.000 \$EU**

**a) Les études ci-après seront effectuées par le CXDC, en collaboration avec la BID, le CRESESFPI et la CICI**

- **Accords préférentiels sur le commerce existant entre les membres de l'OCI**

L'étude qui comprend une présentation sur les accords préférentiels entre les pays membres de l'OCI et qui donne plus de détails sur les deux accords qui existent à l'heure actuelle est une étude de cas.

Le coût estimatif des experts,- des frais de voyage, de logement et de reproduction sera de 40.000 \$EU.

\* **Etudes de marchés**

Des études seront menées pendant les années 1420 - 1422H dans l'objectif de développer les échanges commerciaux entre les pays membres de l'OIC ayant un grand potentiel commercial.

Deux études seront faites en 142GH.

La première concernera la réorientation du commerce des pays de l'Afrique de l'Ouest vers les autres pays membres de la BID, surtout en ce qui concerne les produits alimentaires. (Coût estimatif; 40.000 \$EU)

La seconde portera sur les possibilités de commerce et d'échanges compensés entre la Turquie et les Républiques de la CEI. (Coût estimatif: 40.000 \$EU)

• **Rôles de l'origine des produits** dans les **pays membres** de l'OIC

Des études sur le sujet précité seront faites durant les années 1420 - 1422 en vue d'explorer les domaines de coordination et de coopération entre les pays membres de l'OIC à cet égard.

La première étude sera faite en 1420H. Elle couvrira les rôles de l'origine des produits industriels dans les pays arabes. Elle sera effectuée par l'Organisation arabe pour le développement de l'industrie et des mines, avec l'appui *financier* de la BID et *autres* organisations internationales et régionales. La contribution de la BID s'élèverait à 60.000 \$EU.

**1.2 Participation aux foires commerciales 215000 \$EU**

**La BID aidera les pays membres à exposer leurs produits dans les foires commerciales suivantes:**

- Foire commerciale Afro-Arabe, Dakar, Monarram 14 20H (avril 1999)  
(Coût estimatif: 38.000 \$EU)
- Foire commerciale du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à Almaty, Monarram 1420H (mai 1999)  
(Coût estimatif: 50.000 \$EU)
- Foire commerciale MUSIAD, Istanbul, Raiaab 1420H (novembre 1999)  
(Coût estimatif: 37.000 \$EU)



- Foire commerciale islamique.. Sharjart, EAU, Chawwal 1420M (janvier 2000)  
(Coût estimatif: 50.000 \$EU)
- « Salon bi-annuel africain du cuir. Casablanca, Dhoul Hiflah 1420H (mars 2000)  
(Coût estimatif: 40.000 \$EU)

### 1.3 Réunions d'affaires

**90.000 \$EU**

Dans le cadre de sa contribution à la promotion des échanges commerciaux entre les pays membres de POCl, la BID organisera une réunion d'hommes d'affaires et de responsables, en vue d'explorer les possibilités de commerce dans différents pays membres de l'OIC.

En 1420H, la BID organisera trois réunions destinées aux hommes d'affaires et responsables du CCG pour visiter les pays suivants;

- La République du Turkménistan. Moharram 1420H (mai 1999)
- La République de Kirghyz, Moharram 1420H (mai 1999)
- La République Islamique du Pakistan, Chawwal 1420H (janvier 2000)

*(Le coût estimatif sera de 30.000 \$EU pour drague voyage, soit un total de 90.000 \$EU)*

## 11. APPUI INSTITUTIONNEL

### II. 1 Séminaires et ateliers 250,000 \$EU

La BID organisera les séminaires et ateliers suivants:

- **Séminaire sur le commerce et les échanges compensés pour les Républiques de la CEI**, Almaty, Moharram 1420H (mai 1999). (Coût estimatif: 40.000 \$EU).

Le séminaire visera à:

- \* Augmenter les échanges commerciaux entre et avec les pays de la CEI; et
- \* Leur faire prendre conscience de l'évolution actuelle du commerce mondial.

**Réunions** des conseillers commerciaux des pays membres de la BID, Dubai, Emirats Arabes Unis, Dhoui Qaada 1420H (mars 2000)

Cette réunion vise l'échange d'expériences sur les politiques de promotion des exportations, l'explora bon des opportunités de coopération commerciale et ia prise de conscience de l'évolution actuelle du commerce mondial et son impact sur Se *commerce* des pays membres de l'OIC.  
(Coût estimatif; 30.000 \$EU)

Les séminaires et ateliers suivants seront organisés et abrités par le CIDC en collaboration avec la BID ;

- **Séminaire sur le commerce électronique**, Joumad Awwal 1420H (septembre 1999)  
(Coût estimatif: 35.000 \$EU)

Le séminaire regroupera des experts des pays membres de l'OIC en vue d'échanger leurs points de vue sur ies questions relatives à ce sujet important et d'étudier les *votas et moyens* d'utiliser ce forum dans ia promotion des échanges commerciaux entre les pays membres de l'OIC.

- **Atelier sur les zones de libre échange dans les pays membres de l'GCI**, 3oumad Thani 1420H (octobre 1999)  
(Coût estimatif: 35.000 \$EU)

Cet atelier discutera des accords instituant des zones de libre échange, au plan bilatéral ou multilatéral entre ies pays membres de l'OIC. Les experts examineront ies points relatifs à ia mise en oeuvre de ces accords et les voies et moyens de consolider les échanges commerciaux au sein des groupements régionaux islamiques.

- **Séminaire sur les opportunités de commerce et d'échanges compensés** entre fes **pays** arabes et africains, Rajab 1420H (octobre 1999)  
(Coût estimatif: 40.000 \$EU)

Les échanges commerciaux entre les pays africains membres et le reste des pays membres de l'OIC demeurent modestes. Ce séminaire prévu en 1420H se *penchera* sur les voies et moyens de consolider tes opportunités de commerce et d'échanges compensés entre les pays arabes et africains.

**La BID organisera les séminaires et ateliers suivants en collaboration avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Cefts dernière accueillera ces manifestations.**

- **Atelier sur l'impact des normes ISO requises et les obstacles techniques au commerce d'exportation des pays de l'UMA**, Chawwal 1420H (février 2000)  
(Coût estimatif: 35.000 \$EU)

L'atelier envisage de faire prendre conscience aux responsables et hommes d'affaires, l'impact des normes ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

- **Séminaire sur les accords de l'OMC**, Dhouï Qaada 1420H (mars 2000)  
(Coût estimatif; 35.000 \$EU)

Le séminaire donnera aux responsables et hommes d'affaires dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe un aperçu sur les accords de l'OMC et leur impact sur le commerce dans la région.

**II.2. Cours de formation**

**110.000 \$EU**

**Deux cours de formation seront organisés» par îs BiD sur le contrôle de qualité des produits,**  
Sénégal, Chawwal 1420M (janvier 2000) - Coût; 30.000 \$EU

Turquie, Chawwal 1420I-I (février 2000 ) - Coût; 30.000 \$EU

- **Cours de formation pour les responsables des chambres de commerce des Républiques de la CEI intitulé «Programme de fgesfitatkin du commerce dans les Républiques d'Asie Centrale»**

Le cours de formation sera organisé au Caire en 1999 par le CICI en collaboration avec la SID.

Le CICI a informé la BID que le Fonds égyptien de coopération technique avec la Communauté des Etats Indépendants était disponible à fournir les facilités techniques nécessaires à la formation, (la participation prévue de la BID s'élève à 50.000 \$EU)

Annexe VIII à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

COUTS POUR LA PROMOTION DU COMMERCE, L'APPUI  
INSTITUTIONNEL ET LES AUTRES ACTIVITES:

Promotion du commerce		485.000 \$EU
Appui	institutionnel	360,00G \$EU
Autres activités (Peut-être requis)		80.000 \$EU
Réunions des Organisations régionales, points focaux Missions de coopération économique par le DFPC		195.000 \$EU
Imprévus		<u>80.000</u> \$EU
	TOTAL	1.200.000 \$EU

*(Les détails sont donnés dans le tableau figurant à l'annexe)*

**Tableau****RECAPITULATIF****Résumé des allocations budgétaires dans le cadre du programme de coopération et de promotion du commerce pour l'exercice 1420H****ACTIVITES**

	COUTS EN \$EU
<b>I. <u>Promotion do commerce:</u></b>	
Etudes	180.000
Foires commerciales	215.000
Réunion d'affaires	90.000
<b>II. <u>Apprit institutionnel</u></b>	
Séminaires et ateliers	250.000
<u>Gaur sic formation</u>	110.000
<b>III. <u>Autres activités pouvant être requises</u></b>	
<u>IV. Réunion des Organisations régionales</u>	
<b>V. Missions des cadres du DFPC</b>	120.000
<b><u>imprévus</u></b>	80.000
<b>TOTAL</b>	<b><u>1.200.000</u></b>

*Le transfert du solde non utilisé d'une rubrique à une autre est permis*



- IX -

**RAPPORT DE SUIVI SUR LES QUESTIONS  
RELATIVES A L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
PRESENTE PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**





RAPPORT DE SUIVI SUR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
SOU MIS A LA QUINZIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC  
(Istanbul. 11-13 mai 1999)

INTRODUCTION

Alors qu'au 31 décembre 1999 l'Organisation mondiale du Commerce aura achevé les cinq premières années de son existence, que deux réunions ministérielles de l'OMC ont déjà eu lieu et que la troisième se profile à l'horizon, l'attention se focalise à présent sur des questions telles que l'état de mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round (URA), les progrès réalisés dans le processus d'élargissement du nombre des membres, les divergences sur le prochain programme de travail de l'OMC, etc. Sur 132 Etats membres de l'OMC, 32 appartiennent à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Sur les 32 pays qui ont fait une demande d'adhésion à l'OMC, 10 sont des Etats Membres de l'OCI. Compte tenu de l'importance de l'OMC dans la formation du nouvel ordre économique mondial, le suivi des développements relatifs à l'OMC a été inscrit régulièrement à l'ordre de jour des réunions annuelles du COMCEC et de son Comité de suivi. Comme les institutions pertinentes de l'OCI présentent normalement des rapports détaillés sur le: progrès réalisés dans les négociations tenues par divers Groupes de Travail établis par la Conférence de Singapour, la portée de ce rapport du Secrétariat Général a été limitée à une série d'ensemble des questions susmentionnées.

MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE L'URUGUAY ROUND

Il existe une énorme divergence d'opinions entre les Etats membres de l'OMC concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round. Bien que le sentiment général soit que la mise en oeuvre a été bien en deçà des attentes, les Etats membres se sont placés grosso modo sur la ligne de partage qui sépare les pays développés du monde en développement quant à leur évaluation des raisons sous-jacentes responsables de cette situation.

Les pays en développement, dont beaucoup d'entre eux font partie du G-15, restent insatisfaits et considèrent que les faiblesses fondamentales inhérentes au nouveau système ne sont pas seulement responsables du peu de progrès dans la mise en oeuvre des URAs, mais elles mettent aussi en danger l'équilibre du système multilatéral commercial qui a été mis au point au cours de négociations laborieuses. Le monde en développement a besoin que les engagements pris en faveur de la libéralisation soient entièrement tenus. Il s'agit là, naturellement, d'un souci que partagent tous les membres de l'OMC, mais pour un certain nombre de pays en développement en particulier c'est une question qui influence leur attitude à l'égard des futures négociations commerciales. Ces pays affirment que la mise en oeuvre des engagements existants leur a présenté des problèmes inattendus et que certains de ces accords comportaient des déficiences qui ne sont devenues apparentes qu'au cours de la mise en oeuvre. D'autre part, ils prétendent que les bénéfices escomptés n'ont pas réussi à se matérialiser en raison du fait que, par exemple, les pays industrialisés n'ont pas agi selon l'esprit des accords sur la libéralisation (tel que celui sur les textiles), ont fait un usage excessif de mesures anti-dumping, ou n'ont pas respecté le principe du traitement spécial et différentiel. Bref, ces pays perçoivent un déséquilibre dans la manière dont ils sont affectés par les accords existants, et ils considèrent cela comme un problème qui nécessite une solution politique et pas seulement un surcroît d'assistance technique, ils affirment également que du moment qu'il s'agit ici de corriger un déséquilibre, il ne faudrait pas que cela se transforme en quelque chose qu'ils devront "payer" lors d'un nouveau Round.

Des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, se sont déclarés satisfaits de la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round. Pourtant, ce groupe de pays soutient que, d'une manière générale, le système multilatéral commercial est menacé par les tendances protectionnistes qui affectent d'importants secteurs du commerce mondial. Les Etats membres de l'UE ne reconnaissent l'existence d'aucun problème lié au système commercial en tant que tel. Ils expliquent que certains accords ne fonctionnent pas normalement et nécessitent certains ajustements. Néanmoins, ce groupe de pays s'oppose à toute re-négociation des Accords de l'Uruguay Round.

Au cours de la mise en oeuvre des Accords de l'Uruguay Round, certains problèmes particuliers ont surgi relativement aux secteurs suivants de l'Organisation mondiale du Commerce:

- 1) Propriété intellectuelle
- 2) Règles d'origine
- 3) Règles de différenciation
- 4) Accord anti-dumping
- 5) Textiles
- 6) Accord sur les barrières commerciales techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires
- 7) Agriculture
- 8) Commerce des services

### **TROISIEME REUNION MINISTERIELLE DE L'OMC**

La Troisième Réunion Ministérielle de l'OMC doit se tenir aux Etats-Unis vers la fin de cette année. La Première Réunion Ministérielle tenue à Singapour en 1996 avait principalement pour objet de mettre en place les diverses infrastructures organisationnelles et de définir une méthode de travail destinée à assurer la mise en oeuvre effective des Accords de l'Uruguay Round. La Deuxième Réunion Ministérielle tenue à Genève en 1998 était une sorte d'événement intermédiaire entre la réunion ministérielle initiale et la troisième réunion qui prendrait des décisions importantes concernant la prochaine phase de travail de l'OMC. La Deuxième Réunion Ministérielle n'a été saisie d'aucune question de fond, à proprement parler. Entre autres, elle a convenu d'un programme de travail détaillé destiné à préparer le terrain pour les décisions qu'il faudrait prendre lors de la Troisième Réunion Ministérielle. La mise en oeuvre de ce programme de travail a commencé par la tenue d'une session spéciale du Conseil général en septembre 1998.

La première phase des préparatifs en vue de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC **qui** a pris fin en janvier dernier a été essentiellement une phase de clarification des questions. La deuxième phase, de février à juillet, se concentrera sur des propositions spécifiques émanant des membres de l'OMC. Ce processus comporte une véritable gageure qui est celle de préparer à l'intention des ministres des recommandations au sujet du programme de travail qui assurera l'entrée de l'OMC dans le nouveau millénaire. Alors que la réunion de Singapour avait identifié certains domaines à débattre comme les services, l'agriculture et certains aspects de la propriété intellectuelle, des différences marquées existent entre les Etats membres quant à leurs vues concernant l'opportunité et la nécessité d'aborder de nouveaux domaines afin de lancer un nouveau cycle de négociations.

L'un des arguments avancés par ceux qui insistent sur la nécessité d'introduire de nouvelles questions et de nouveaux secteurs dans le cadre d'un cycle global est que plus le nombre de questions et de secteurs qui pourraient être mis dans cette catégorie augmente, mieux serait l'équilibre entre les droits et les obligations que les pays en développement seraient en mesure de réaliser. L'opinion adverse est que si le simple fait d'avoir un grand nombre de questions sur la

table des négociations devait être avantageux pour les pays en développement, alors l'Uruguay Round aurait dû déjà accordé le maximum d'avantages commerciaux aux pays en développement. Mais ces avantages, ils ne les ont ni perçus ni reçus. D'autre part, ceux qui s'opposent à un nouveau cycle maintiennent qu'un grand nombre d'URAs lèsent les intérêts des pays en développement. Ils insistent que ces points devaient être examinés soigneusement, avant de soutenir qu'un cycle plus étendu de par sa définition et sa portée leur serait bénéfique.

#### REGLEMENT DES DIFFERENDS DANS LE CADRE DE L'OMC

La manière dont l'Organe de règlement des différends de l'OMC s'acquitte de sa tâche est surveillée étroitement par les Etats membres du fait qu'un certain nombre d'entre eux y ont déjà eu recours. Durant les 12 mois écoulés entre le 1er août 1997 et le 31 juillet 1998, l'Organe de règlement des différends (ORD) a reçu 43 notifications de demandes officielles de consultations dans le cadre de l'Accord sur le règlement des différends. Au cours de cette période, l'ORD a constitué des groupes spéciaux pour traiter de 15 nouvelles affaires et reçu des demandes pour la constitution de groupes spéciaux pour deux autres cas. Il a adopté les rapports de l'Organe d'Appel et/ou des groupes spéciaux dans 8 cas. L'ORD a également reçu 11 notifications de solutions mutuellement convenues (arrangements amiables).

Parmi les Etats membres de l'OIC qui sont également membres de l'OMC, les pays qui jusqu'ici ont été impliqués dans la procédure du règlement des différends de l'OMC sont les suivants l'Indonésie, la Turquie, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande. La situation à cet égard est résumée ci-dessous.

- 1) Les Etats-Unis, le Japon et l'UE ont porté plainte contre l'Indonésie concernant les mesures qui affectent l'industrie automobile. L'Organe de règlement des différends de l'OMC s'est prononcé sur cette affaire le 25 juillet 1998 contre l'Indonésie.
- 2) Les Etats-Unis ont porté plainte contre l'Inde, la Malaisie, le Pakistan et la Thaïlande concernant l'interdiction d'importation des crevettes et de certains produits dérivés des crevettes. L'affaire a été portée devant l'ORD en 1997 et est encore en cours.
- 3) L'Inde s'est plainte contre la Turquie concernant l'imposition de restrictions quantitatives sur l'importation d'une vaste gamme de produits textiles et d'habillement. L'OMC a mis sur pied un groupe spécial le 13 mars 1998 pour traiter de cette affaire,

#### SITUATION ACTUELLE DES DEMANDES D'ADHESION SOUMISES A L'OMC PAR LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

Il y a actuellement 32 pays qui ont soumis leur candidature à l'Organisation mondiale du Commerce. Le processus d'adhésion commence par l'établissement d'un Groupe de Travail par le Conseil général avec un mandat réglementaire. Ensuite, le candidat soumet un mémorandum sur son régime de Commerce extérieur. Un processus de clarification a ensuite lieu au moyen de questions et de réponses, à la fois orales et écrites. A mesure que cette procédure avance, le processus d'adhésion au niveau multilatéral se focalise de plus en plus sur les tenues et les conditions d'adhésion et les engagements qui doivent être entrepris par le gouvernement désireux de devenir membre dans le rapport du Groupe de Travail et le Protocole d'adhésion. Parallèlement, le candidat et les membres intéressés du Groupe de Travail commencent les négociations bilatérales d'accès au marché des biens et des services, dont les résultats sont finalement compilés dans des Barèmes de Concessions et d'Engagements. Le Groupe de Travail achève son mandat par

l'adoption sur une base ad référendum de son Rapport, ses Barèmes de Concessions et d'Engagements et du Protocole d'adhésion contenant les termes et les conditions exacts selon lesquels le candidat peut être invité à adhérer à l'OMC. L'ensemble de ces documents, à savoir le Rapport, les Barèmes et le Protocole, est ensuite transmis au Conseil général pour décision.

Chaque adhésion est principalement une négociation entre les membres de l'OMC et le candidat. Chaque adhésion est, par conséquent, unique et doit être considérée en toute objectivité. Le rythme auquel se déroulent les démarches nécessaires à chaque adhésion dépend, dans une large mesure, de la capacité du gouvernement désireux d'adhérer de négocier activement aux niveaux bilatéral et multilatéral. Il dépend aussi et d'une manière plus importante de la compétence et de l'engagement du gouvernement candidat à mettre en place l'infrastructure juridique et administrative nécessaire pour assurer, qu'une fois membre, il sera en mesure de jouir de ses droits et de remplir ses obligations tels que ceux-ci sont définis dans le cadre de l'OMC.

Sur les 32 candidats à l'adhésion, 10 sont des Etats membres de l'OIC. La situation actuelle concernant la candidature de quelques-uns de ces Etats membres est résumée ci-dessous:

#### **ALBANIE**

Le Groupe de Travail chargé de l'Albanie a été établi le 2 décembre 1993. La dernière fois qu'il s'est réuni a été en octobre 1996. Les négociations bilatérales d'accès au marché seront tenues sur la base d'offres globales d'accès au marché. Parmi les thèmes qui font l'objet de discussions au sein du Groupe de Travail figurent l'administration et l'application des lois nécessaires à l'agriculture, la détermination de la valeur en douane, la transparence, le commerce d'Etat et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPs) les termes et conditions d'adhésion n'ont pas été discutés.

#### **ALGERIE**

Le Groupe de Travail chargé de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987. La dernière fois qu'il s'est réuni remonte à avril 1998. Les premiers contacts sur l'accès au marché des services ont été établis. Parmi les thèmes qui font l'objet de discussions au sein du Groupe de Travail figurent l'agriculture, le système douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme judiciaire et les TRIPs. Les termes et conditions d'adhésion n'ont pas été discutés,

#### **AZERBAÏDJAN**

Le Groupe de Travail chargé de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. Il ne s'est pas encore réuni, L'Azerbaïdjan n'a pas encore soumis un mémorandum sur son Régime de commerce extérieur.

#### **JORDANIE**

Le Groupe de Travail chargé de la Jordanie a été établi le 25 janvier 1994. Sa dernière réunion a eu lieu en juillet 1998. Les négociations bilatérales d'accès au marché des biens et services ont commencé en juillet 1998, sur la base d'offres globales de biens et de services. Le premier projet [de rapport] du Groupe de Travail est prêt pour la discussion.

#### **KAZAKHSTAN**

Le Groupe de Travail chargé du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Sa dernière réunion a eu lieu en octobre 1997. Les négociations bilatérales d'accès au marché des biens et services ont commencé en octobre 1997 et continueront sur la base d'une offre revue sur les biens et l'offre existante sur les services.

#### REPUBLIQUE DU KYRGHIZSTAN

Le Groupe de Travail chargé de la République du Kyrghizstan a été établi le 16 avril 1996. Le Groupe de Travail a achevé ses travaux en juillet 1998 avec la mise au point ad référendum de Listes de Concessions et d'Engagements pour le commerce de biens et de services. Le Protocole d'adhésion et le Rapport du Groupe de Travail ont été approuvés par le Conseil général et la République du Kyrghizstan est devenue le membre le plus récent de l'OMC.

#### OMAN

L'Oman a présenté sa candidature en avril 1996. Le Groupe de Travail chargé de l'Oman a été établi en juin 1996. Le Mémoire a été soumis en octobre 1996. La première réunion du Groupe de Travail s'est tenue en avril 1997. L'Oman a soumis ses offres concernant les tarifs et les services ainsi que des données agricoles.

#### ARABIE SAOUDITE

Le Royaume d'Arabie Saoudite a présenté une demande d'adhésion en juin 1995. Le Groupe de Travail a été établi en juillet 1993. Le Mémoire a été soumis en juillet 1994, mai 1996 et juillet 1996. La première réunion du Groupe de Travail a eu lieu en mai 1996.

#### SOLDAN

Le Soudan a présenté sa candidature en octobre 1994 et le Groupe de Travail a été établi le même mois. Le Soudan a soumis un Mémoire en janvier 1999. Le Groupe de Travail ne s'est pas encore réuni.

#### OUZBEKISTAN

L'Ouzbékistan a présenté sa candidature en décembre 1994 et le Groupe de Travail a été établi le même mois. Son Mémoire a été soumis en octobre 1998. Le Groupe de Travail ne s'est pas encore réuni.

#### SITUATION LA PLUS RECENTE CONCERNANT LA DEMANDE DE L'OCI POUR LE STATUT D'OBSERVATEUR A L'OMC

A la suite d'une proposition faite par les Etats-Unis, le Comité pour le Commerce et le Développement (CIC) de l'OMC a convenu, lors de sa 24<sup>ème</sup> session, d'accorder le statut d'Observateur ad hoc, et sur la base de chaque réunion considérée à part, à y organisations intergouvernementales qui en avaient fait la demande. Il s'agit des organisations suivantes: l'Union du Maghreb Arabe, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA), la Société de Garantie de l'Investissement Interarabe, le Forum du Sud-Pacifique, l'Organisation de la Coopération Economique (OCE), et le Centre Sud.

L'OCI a donc été invitée à participer à la 25<sup>ème</sup> session du CID ainsi qu'au Symposium de Haut-Niveau sur le Commerce et le Développement.



- X -

**RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA  
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE SES  
PAYS MEMBRES DANS LE CADRE DES QUESTIONS RELATIVES A  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**





RAPPORT D'ACTIVITES SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE  
PAR LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR  
CE QUI EST DES QUESTIONS LIEES A L'ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE (OMC)

Introduction :

La signature des Accords du Cycle d'Uruguay à Marrakech, en avril 1994, par plus de 120 pays a représenté un jalon important dans l'histoire économique moderne. Ce fut le début d'un nouveau système de commerce multilatéral qui a des implications très prononcées sur l'économie mondiale, en général, et celle des pays en voie de développement, en particulier. Ce nouveau système de commerce a soulevé beaucoup de défis tout en offrant des possibilités à ces derniers pays. Cependant, si les défis sont relevés par tous les pays en développement, ces derniers ne sont pas en mesure de profiter pleinement des possibilités que leur offre l'OMC.

Ce nouveau système commercial multilatéral a aussi représenté un défi pour la Banque islamique de développement. En effet, sur les 52 pays membres de cette institution, 31 sont membres de l'OMC et 10 autres sont en voie d'y accéder. Ainsi, plus de trois quarts sont soit déjà membres de l'OMC soit se trouvent à différents niveaux d'accession. Ces pays rencontrent des défis très importants, pour ce qui est de la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et du respect de leurs obligations juridiques en vertu de ces accords ou, dans le cas des pays en accession, de la satisfaction des exigences de leur accession<sup>1</sup> lesquelles sont devenues de plus en plus difficiles. La plupart de ces pays ne disposent ni des aptitudes techniques ni des infrastructures physiques requises pour faire face à ces changements considérables.

Dans la mesure de ses possibilités, la Banque islamique de développement essaie de fournir la meilleure assistance possible aux pays membres pour qu'ils comprennent ces accords et remplissent leurs obligations. Elle accorde également une importance capitale au renforcement de la capacité institutionnelle dans les pays membres pour tout ce qui touche à l'OMC. A cet effet, la Banque a lancé un programme d'assistance technique en vertu duquel des séminaires, des ateliers et des cours de formation sont offerts aux fonctionnaires concernés par les affaires de l'OMC dans les pays membres. En outre, la Banque se soucie de préparer les pays membres pour participer à des négociations commerciales, multilatérales futures et pour coordonner leurs positions sur des questions d'intérêt commun.

La résolution adoptée par la 11<sup>ème</sup> session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la conférence islamique (COMCEC), tenue à Istanbul du 5 au 8 novembre 1995, a reconnu qu'une mise en œuvre effective des accords du Cycle d'Uruguay Round nécessitera des ajustements dans les structures administratives et économiques des pays membres en vue de sauvegarder leurs intérêts et de profiter au maximum des possibilités qui sont offertes ». La Résolution insiste davantage sur «la nécessité de suivre de près la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay

et demande au Secrétaire Général de l'OMC, ainsi qu'aux institutions affiliées à cette institution, de concevoir et de proposer aux pays membres une assistance technique pour aider les pays qui éprouveraient des difficultés à faire face aux nouveaux défis.

De même, la Résolution adoptée par la Douzième session du COMCEC, tenue à Istanbul du 12 au 15 novembre 1996, invitait instamment «les pays membres participant à la Réunion ministérielle de l'OMC devant se tenir à Singapour du 9-13 décembre 1996, à mener les consultations nécessaires à travers une réunion de leurs délégations pour coordonner leurs positions sur les questions qui sont en jeu, en profitant du soutien technique fourni par la BID ». La résolution avait aussi demandé au «Secrétariat Général de l'OIC, au Bureau de coordination du COMCEC et à la BID de proposer à la 13<sup>ème</sup> réunion du Comité de suivi du COMCEC un mécanisme de facilitation des consultations entre les pays membres en vue d'adopter une position commune au cours des réunions futures de l'OMC. La 13<sup>ème</sup> réunion du COMCEC (novembre 1997) a demandé à la BID de prendre l'initiative en vue de la tenue d'une réunion de consultation et de coordination des positions des pays membres pendant les réunions de l'OMC.

Les activités d'assistance technique de la BID au sujet des questions liées à l'OMC, peuvent être classées en deux catégories générales : (i) celles visant à préparer les pays membres à coordonner leurs positions sur les questions principales, dans le contexte des conférences ministérielles de l'OMC ainsi que pour des négociations futures ; et (ii) des activités d'assistance technique destinées principalement à l'appui institutionnel. Ce rapport d'activités a été élaboré en tenant spécifiquement compte des résolutions du COMCEC visées ci-dessus.

## I. ECHANGE DE POINTS DE VUE ET COORDINATION DES POSITIONS DES ETATS MEMBRES

### Première Conférence ministérielle de l'OMC

La Banque s'est toujours employée à créer un cadre d'échange de points de vue et de coordination des positions des pays membres sur des questions portant sur l'OMC. Au cours de la première Conférence ministérielle tenue à Singapour, du 9 au 13 décembre, la BID, conformément à la résolution adoptée à la Douzième session du COMCEC, a organisé trois réunions de consultation pour ses pays membres. Les représentants des 20 pays suivants ont pris part à ces réunions : Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, E A U Indonésie, Jordanie, Maroc, Mozambique, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Tunisie.

Les principales recommandations formulées par ces trois réunions de consultation demandant à la BID de fournir à ces pays membres ce qui suit :

1. une assistance technique aux pays membres qui négocient leur accession à l'OMC ;

2. une assistance technique, sur demande et cas par cas, pour permettre aux pays membres déjà membres de l'OMC de tirer le maximum d'avantages de cette organisation ;
3. Une assistance technique pour organiser un séminaire destiné à évaluer les résultats de la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle et à déterminer l'impact probable des décisions prises au sujet des pays membres actuels et futurs de l'OMC ;
4. Une assistance pour tenir les pays membres informés de l'évolution des activités de l'OMC et pour les aider à coordonner leurs positions dans différentes instances de l'OMC. Il s'agira, en particulier de les aider à se préparer efficacement à l'avance pour la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC.

Après les réunions de coordination tenues à Singapour, la BID a organisé un séminaire sur «l'Accession à l'OMC et la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay». Ce séminaire s'est tenu à son siège à Djeddah, en juin 1997. On trouvera les détails sur ce séminaire dans la partie suivante du document.

Avant la tenue dudit séminaire, la Banque a organisé une réunion regroupant les missions permanentes de ses pays membres basées à Genève pour discuter du processus d'accession à l'OMC. Cette réunion s'est tenue du 17 au 22 mars 1997 avec la participation des 8 pays membres ci-après : Albanie, Algérie, Jordanie, Kazakhstan, République de Kirgiz, Arabie Saoudite, Oman, Saoudite Arabie et Soudan. En outre, l'Égypte et le Pakistan ont été invités en raison du rôle actif qu'ils ont joué dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay et leur connaissance approfondie des questions liées à l'OMC.

Au cours de ladite réunion, les pays membres de la BID, en voie d'accession à l'OMC, ont indiqué à quelle étape ils se trouvaient ainsi que les problèmes spécifiques qu'ils rencontraient. De leurs déclarations, s'est dégagé clairement le fait qu'ils connaissaient tous des problèmes très sérieux pour remplir les conditions fixées par l'OMC et qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face à cette situation. Ces pays ont souligné le fait que les conditions d'accession à l'OMC devenaient de plus en plus ardues et que le coût qui leur était demandé pour accéder à l'OMC était considérablement plus élevé que celui qui est payé par les membres fondateurs. Ils ont également souligné un besoin d'obtenir une assistance technique substantielle.

#### Réunions devant se tenir **avant la Deuxième Conférence ministérielle**

##### 1. Réunion d'explication d'idées entre experts

Telle que mentionnée ci-dessus, la 13<sup>ème</sup> session du COMCEC a adopté une résolution recommandant que des réunions de pays membres de l'OIC soient organisées en marge des réunions de l'OMC afin de discuter de questions connexes, de mener des consultations et de coordonner leurs positions. A cet

effet, la Banque islamique de développement devrait prendre l'initiative d'organiser de telles réunions avec le CIDC et d'autres institutions connexes. Afin de mener à bien cette tâche, la BID a organisé à Genève, avec des Experts, une réunion d'exploration d'idées en vue d'identifier les questions de grand intérêt pour les pays membres et de les aider à coordonner leurs positions avant la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. La réunion s'est tenue à l'hôtel Intercontinental de Genève, du 27 au 28 février 1998. Plus de 40 participants provenant de 19 pays membres et de 6 organisations y ont pris part. Elle a discuté des questions liées à l'OMC et prioritaires pour les États membres de l'OIC, tout comme elle a identifié des thèmes à discuter au cours de la réunion consultative devant se tenir avant la Seconde Conférence ministérielle de l'OMC. Suite à cette réunion, la BID a choisi des experts et procédé à la préparation des documents de travail sur les thèmes retenus afin de servir de base de discussions au cours d'une réunion consultative de haut niveau.

2. Réunion consultative de hauts fonctionnaires devant se tenir avant la Seconde Conférence ministérielle de l'OMC.

A la suite de la réunion des experts, tenue à Genève, la BID a organisé une réunion de hauts fonctionnaires des ministères du commerce des pays membres, à son siège, à Djeddah, du 29 au 30 avril 1998. Cette réunion avait comme objectif de proposer un forum aux pays membres de la BID pour échanger des opinions sur des questions d'intérêt commun liées à l'OMC et coordonner leurs positions sur des thèmes qui seraient certainement abordés lors de la Seconde Conférence ministérielle de l'OMC. 71 participants en provenance de 37 pays membres et 7 institutions, y compris la BID, y ont assisté.

Huit communications de grande importance traitant des questions intéressantes les pays membres en développement de l'OIC, identifiées par la réunion des experts, ont été discutées pendant ces deux jours par un groupe d'experts des pays islamiques. Les questions abordées ont été : (i) la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, les textiles, les vêtements, et l'antidumping, et le traitement différencié pour les pays en développement ; (ii) un mécanisme de règlement des différends ; (iii) l'accession à l'OMC ; et (iv) l'ordre du jour incorporé et les nouvelles questions .

Pendant deux jours, des discussions détaillées ont porté sur ces questions. Les participants ont souligné que les résolutions ministérielles prises à Marrakech et à Singapour n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Ils ont insisté sur le fait que les États membres de l'OIC devaient s'appesantir sur cette question lors de la Conférence ministérielle de Genève. Ils ont exprimé leur gratitude à la Banque islamique de développement d'avoir aidé les pays membres à participer de façon plus efficace aux activités de l'OMC et de leur avoir permis de surmonter le défi de l'intégration dans le nouveau système commercial multilatéral. Ils ont encouragé la Banque à poursuivre ses efforts dans ce sens en mettant un accent particulier sur les questions de mise en œuvre des décisions, en général, et sur l'agriculture, les textiles et les vêtements, en particulier. Ils ont souligné la nécessité de voir la Banque assurer le suivi de ces questions pour le bénéfice des États membres de

l'OCI et les préparer à mieux participer à la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

A la séance de clôture, les participants ont également élaboré un mémorandum à soumettre aux Ministres des pays membres de l'OCI qui participent à la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Ce mémorandum contient tous les éléments que les Ministres du commerce des Etats membres de l'OCI pourraient, selon eux, utiliser pour faire une déclaration commune (ors de la Deuxième Conférence ministérielle à Genève.

3. Réunion consultative en marge de la Deuxième Conférence ministérielle de l'OMC :

Après la réunion tenue à Djeddah, la Banque a de nouveau organisé des réunions consultatives à Genève, en marge de la Conférence ministérielle de l'OMC. L'idée de ces réunions était d'offrir la possibilité aux Ministres du commerce des Etats membres de l'OCI prenant part à la Conférence de l'OMC, de se rencontrer, de discuter des faits nouveaux relatifs aux questions en jeu et de coordonner leurs positions sur certains points. Ainsi, deux réunions consultatives ont été organisées à Genève. La première le 17 mai 1998, c'est-à-dire la veille de l'ouverture de la Conférence ministérielle de l'OMC et la seconde, après sa conclusion, le 20 mai 1998. Les principaux points abordés au cours de ces deux réunions sont donnés ci-dessous :

(i) Réunion consultative du 17 mai 1998

La réunion consultative du 17 mai 1998 s'est tenue au siège de l'OMC avec la participation de Ministres du commerce, d'ambassadeurs et de hauts fonctionnaires des Etats membres de l'OCI. Elle a été présidée par le Dr Ahmed Mohamed Ali, Président de la BID. M. Hassan Abouyoub, qui fut le président de la réunion d'exploration d'idées tenue à Genève (février 1998) et coprésident de la réunion consultative à Djeddah en avril 1998, a donné l'économie des conclusions de ces deux réunions. Il a été indiqué qu'au cours de ces deux réunions, les résolutions ministérielles adoptées à Marrakech et à Singapour n'avaient pas entièrement été mises en œuvre et que les participants avaient souligné que les Etats membres de l'OCI devaient insister sur ce point au cours de la Conférence ministérielle de Genève. Il a aussi mis en exergue la nécessité d'entreprendre des études pour soutenir la position des Etats membres de l'OCI. D'autres points, soulignés par M. Hassan Abouyoub ont porté sur la complexité du mécanisme de règlement des différends, de l'expertise requise ainsi que du coût élevé que les pays en développement devront payer en utilisant ce mécanisme. Après l'exposé de M. Abouyoub, plusieurs intervenants ont donné leurs points de vue sur la nouvelle évolution des différentes questions portant sur l'OMC et discuté des voies et moyens de consolider la position des Etats membres de l'OCI. Les points saillants de cette discussion et des suggestions faites par les participants ont été :

1. Les promesses et les attentes à l'origine de la création de l'OMC n'ont pas été réalisées pour parvenir à un flux équilibré des avantages vers tous

les pays en développement et vers ceux dits développés. Les avantages vont toujours d'un côté et les pays en développement, y compris les pays islamiques, continuent de connaître des problèmes liés à la main d'oeuvre infantile, aux normes de comportement social et à d'autres mesures telles que les droits antidumping etc.

2. Ces accords qui avaient été au profit des pays en développement, tels que les accords sur les textiles et (es vêtements, doivent être mis en œuvre dans 10 ans. Mais, les pays développés, lorsqu'il s'agit de commerce d'électroniques et d'autres produits de cette nature, insistent pour que les pays en développement s'exécutent immédiatement.

3. Le projet de la Déclaration ministérielle, dans sa forme initiale était un document partial, reflétant les intérêts des pays développés. Cependant, les pays en développement et, particulièrement certains des pays membres de la BID comme l'Egypte, le Pakistan et la Tunisie, ont été en mesure de refléter certains de leurs intérêts dans cette déclaration. Les pays membres de la BID ont insisté pour dire que les pays développés ne devaient pas introduire de nouvelles questions au moment où même les décisions de la Conférence de Marrakech n'ont pas été entièrement mises en œuvre. Même si la version remaniée du projet de Déclaration n'était pas un document idéal, le résultat aurait été pire si les pays membres de la BID n'avaient pas participé aux négociations.

4. L'objectif de la Troisième Conférence, en 1999, serait de veiller à garantir un nouveau cycle de négociations sur l'ordre du jour incorporé. Ces négociations commenceront en 1999 avec l'Agriculture et les services en l'an 2000. Certains ont souligné que les pays membres de l'OIC devraient continuer à résister l'idée d'entamer de nouveaux cycles de négociations tant que ce qui avait été convenu avant n'a pas été entièrement et honnêtement mis en œuvre.

5. La prochaine conférence ministérielle sera surtout une réunion d'évaluation de la situation des pays en développement et des pays les moins avancés en Afrique et en Asie. Ceci appelle un suivi étroit et une participation aux réunions de l'OMC où différentes questions sont abordées. Certains pays membres ne peuvent participer à ces réunions pour des considérations financières ou parce qu'elles sont très techniques. Pour cette raison, la tâche de la BID devient beaucoup plus importante, compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de pays moins avancés qui envisagent leur accession à l'OMC et qui ont besoin d'être soutenus et orientés.

6. Un aspect inédit de la déclaration est qu'elle prévoit un programme de travail pour la préparation en vue de la prochaine réunion, programme qui établit un équilibre entre des points portant les questions de mise en œuvre qui existent dans l'ordre du jour incorporé et les questions héritées de Singapour. Un autre aspect est que les membres ont le droit de soulever de nouvelles questions s'ils le souhaitent. Cette occasion doit être saisie et les pays membres de la BID ne devraient pas être des récipiendaires passifs même pour ce qui est des questions nouvelles. La BID peut jouer un rôle prépondérant dans la mise au point de documents de recherche et dans la préparation des délégations des pays

membres afin de leur permettre de comprendre au moins les questions en discussion et d'exprimer leurs opinions pendant la réunion.

7. Les Etats membres de l'OCI doivent réfléchir sérieusement et voir comment parvenir à une stratégie commune. Ils doivent voir ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été, et déterminer la raison pour laquelle les pays développés veulent passer immédiatement au prochain ordre du jour.

8. Jusqu'ici l'OMC s'est montrée très passive. Les Etats membres de l'OCI doivent, en tant que groupe de pays islamiques, lui proposer de faire une évaluation pour voir si elle a réalisé les objectifs pour lesquels elle a été créée. Le Secrétariat de l'OMC doit accorder une attention particulière aux questions importantes telles que l'arrêt de l'aide publique en faveur de certains pays membres de la BID, la réduction de l'investissement étranger, le fardeau de la dette et les conditionnantes imposées à ces pays.

Il a été suggéré que la BID examine la possibilité de : (i) créer en son sein un département clé ayant la meilleure connaissance technique possible des questions liées à l'OMC et dont les services seraient mis à la disposition des Etats membres de l'OCI ; (ii) fournir une l'assistance technique aux pays membres lorsqu'ils en ont besoin ; (iii) disposer d'un programme global permettant de collecter des données sur les importations et exportations des pays membres dans son ensemble et de voir comment promouvoir des échanges commerciaux entre ses pays membres sur une base mutuelle et complémentaire ; et (iv) faire un découpage des pays membres de l'OCI en blocs commerciaux à l'instar des autres groupements commerciaux régionaux.

Les participants ont exprimé leur profonde appréciation à la BID pour les efforts qu'elle déploie pour organiser des réunions consultatives et ont suggéré que de telles réunions se poursuivent à l'avenir.

(ii) Réunion consultative du 20 mai 1998 :

La seconde réunion consultative des Etats membres de l'OCI s'est tenue le 20 mai 1998 au Palais des Nations, à Genève, après la séance de clôture de la conférence ministérielle. Elle a été présidée par le Dr Syed Jaafar Aznan, Vice-Président (Commerce et politique et générale) de la BID. L'objectif de la réunion était de recueillir les réactions préliminaires des participants aux délibérations de la Conférence ministérielle ainsi que leurs suggestions pour la préparation de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC.

La réunion a discuté en détail les questions principales et les mesures à prendre pour la préparation de la prochaine Conférence ministérielle. Les observations et suggestions faites par les participants ont porté sur ce qui suit :

1. Organisation dans un avenir proche d'une réunion d'exploration d'idées pour déterminer de façon définitive les priorités, la manière de les aborder

et l'identification de thèmes devant faire l'objet d'études. La BID doit identifier des domaines et des activités spécifiques liés au commerce, à l'agriculture et aux services, etc.

2. Une étude globale des avantages et des inconvénients des Accords du cycle d'Uruguay doit être menée pour déterminer les gains obtenus au cours des trois dernières années. Le Secrétariat de l'OMC doit être invité à préparer un document sur tous les problèmes de mise en œuvre qui ont été soulevés par les pays développés, accord par accord, dans leurs déclarations. Ces documents devraient être étudiés pour voir comment résoudre ces problèmes.
3. Une réunion ministérielle des Etats membres de l'OCI doit être organisée à la fin de 1998, ou au début de 1999, pour évaluer les résultats des études menées, discuter et tenir des consultations sur les différentes questions/positions, examiner la question de façon approfondie et préparer les prochaines négociations de l'OMC.
4. Les Etats membres de l'OCI doivent avoir leur propre ordre du jour reflétant leurs intérêts. Ils doivent aussi préparer leurs réponses par rapport à l'ordre du jour des Etats Unis, c'est-à-dire en ce qui concerne les domaines relatifs à l'environnement, aux normes du travail, aux intérêts des consommateurs, aux ONG, à la transparence, etc.
5. Dans plusieurs pays membres, il existe un besoin urgent de soutenir l'action national et de renforcer les capacités, afin de permettre au gouvernement, aux organes publics et au secteur privé, de fournir des données mises à jour sur les activités de l'OMC. Ceci peut être fait avec l'aide de l'OMC, du Centre du commerce international, de la CNUCED etc. Ces données pourraient être disponibles sur ordinateur en utilisant les facilités du réseau.
6. La BID doit examiner la possibilité d'avoir un programme global permettant de collecter des données sur les importations et exportations des pays membres et de voir comment elles pourraient servir à la promotion du commerce entre ses Etats membres. Le Centre de Casablanca et la BID doivent aussi coopérer dans ce domaine et à travers leurs bases de données et leurs études respectives souligner le potentiel du renforcement des échanges commerciaux entre les pays musulmans.
7. Il doit exister un centre de liaison, à Genève, chargé du suivi des réunions de l'OMC, de la coordination des différentes activités des délégations de l'OCI, de la collecte de documents et d'études à envoyer aux pays membres.

Par-dessus tout, des observations et des suggestions doivent être faites en ce qui concerne l'accession à l'OMC et la préparation du programme de travail relatif à cette organisation. Sur la question de l'accession à l'OMC, il a été indiqué que c'était là le problème le plus ardu que rencontraient les pays en



développement, les pays les moins avancés en particulier. En effet, ces derniers se heurtaient à des difficultés très prononcées, y compris la mise au point des instruments d'accession. Il a été suggéré d'inclure les questions portant sur l'accession dans les activités futures de l'OMC. En ce qui concerne le programme de travail, il a été suggéré qu'il doit inclure certains des activités qui pourraient être proposées par la réunion des experts, laquelle devrait être organisée le plus rapidement possible. Ces activités doivent comprendre : (i) l'élaboration d'études sur des questions importantes qui touchent les pays, membres comme les implications sectorielles des négociations commerciales multilatérales; (ii) l'organisation de séminaires en faveur du secteur privé pour sensibiliser les hommes d'affaires sur les implications commerciales et économiques; et (iii) l'organisation d'ateliers pour former les formateurs dans les pays membres.

La réunion a été informée que le CIDC avait réalisé une compilation des règles et réglementations portant sur le commerce. Le CIDC s'était engagé à enrichir cet ensemble d'informations, en collaboration avec d'autres pays membres et à le rendre disponible à tous ceux qui sont intéressés. Les participants ont une fois de plus, exprimé leur gratitude à la BID pour les réunions qu'elle a organisées et lui ont demandé de continuer à les organiser régulièrement.

#### Préparation des négociations commerciales multilatérales futures et de la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC.

Après les réunions consultatives tenues à Djeddah et à Genève, et à la lumière des suggestions faites par les participants à ces réunions, la BID a organisé une réunion d'exploration d'idées qui a regroupé des experts. Elle a eu lieu, à Genève, du 27 au 28 janvier 1998. L'objectif de la rencontre a été de : (i) choisir 3 à 5 thèmes d'intérêt capital pour les pays membres sur lesquels des études devraient être élaborées ; (ii) préparer les termes de référence pour de telles études ; et (iii) d'identifier des institutions ou des experts compétents pour les entreprendre.

La réunion a été présidée par Dr Syed Jaafar Aznan, Vice-Président de la BID (Commerce et politique générale). M. Aznan a expliqué le but de la réunion et souligné que 5 thèmes étaient soumis à la réflexion des experts, à savoir: (1) l'agriculture; (2) les services(3) l'investissement (4) le commerce de l'électronique ; et (5) le commerce et l'environnement. Après des discussions détaillées sur ces thèmes, les experts ont retenu 3 thèmes, notamment l'agriculture, les services et les investissements pour des études détaillées.

En se basant sur un document préparé à la fin de la première journée et remis aux experts, la réunion a examiné les termes de références des études. Après délibérations, il a été convenu de confier aux experts la tâche de mettre au point ces termes de référence.

Pour ce qui est du choix des experts chargés de la préparation des études, il a été convenu à l'unanimité de tirer avantage des informations déjà disponibles au sein de la CNUCED sur ces thèmes et de donner plus de poids aux études en associant la CNUCED à leur réalisation. En conséquence, il a été proposé que la préparation des études choisies soit menée conjointement par la BID et la CNUCED au sein desquelles seraient choisis des consultants compétents. Ces derniers travailleraient en étroite collaboration avec les départements pertinents de la CNUCED appuyés par un groupe d'experts des pays membres de la BID actifs au niveau des ambassade des pays membres à Genève.

Par ailleurs, pour ce qui est des autres thèmes, à savoir le commerce de l'électronique, le commerce et l'environnement, il a été convenu que c'était là des questions importantes qui préoccupaient les pays membres de la BID mais que des progrès substantiels avaient été déjà réalisés au sein de l'OMC et d'autres institutions dans ce domaine. En conséquence, il a été convenu de retarder la préparation d'études sur ces thèmes jusqu'à l'achèvement des travaux menés dans ces institutions afin de voir le travail complémentaire à réaliser dans l'intérêt des pays membres de la BID.

Les trois études sur l'agriculture, les services, et l'investissement, entreprises en collaboration avec la CNUCED, seront parachevées dans les quelques mois à venir.

## II. AUTRES ACTIVITES PORTANT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Depuis la signature des accords du Cycle d'Uruguay, la BID s'est toujours employée à fournir une assistance à ses pays membres en vue de les familiariser avec la teneur et les dispositions de ces accords et avec les activités de l'OMC afin qu'ils soient en meilleure position de défendre leurs intérêts. A cet égard, la BID a organisé, à ce jour, les séminaires et ateliers suivants :

1. Atelier sur l'impact de l'accord du GATT et les normes ISO sur les capacités d'exportation des pays membres de la BID ;: Djakarta, Indonésie, Mouharram 1416H (juin 1995).
2. Séminaire sur l'impact de l'accord du GATT sur le commerce des services des Etats membres de l'OIC. (organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce, en collaboration avec la BID (Casablanca, Maroc, Jourad Thani 1416H (novembre 1995)
3. Atelier sur l'impact des réglementations techniques introduites par l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union européenne sur les Etats membres Méditerranéens. Ankara, Turquie, octobre 1996.
4. Séminaire régional sur l'accord commercial international sur les obstacles techniques au commerce entre les pays du Maghreb Arabe, organisé par le Ministère tunisien du commerce, en collaboration avec la BID, Jourad Thani 1416H (novembre 1996).

5. Séminaire sur l'OMC pour les pays islamiques d'Asie centrale et certains pays du Moyen-Orient/ Ashgabat, République du Turkménistan, décembre 1996.
6. Séminaire sur l'OMC pour les Etats membres de la BID en Afrique de l'Ouest et du centre. Dakar, République du Sénégal -janvier 1997.
7. Séminaire sur les politiques et les méthodes de promotion des exportations de textile et de prêts à porter des pays membres de la BID vers les marchés de la communauté européenne. Amman, Jordanie, août 1997.
8. Séminaire sur le commerce futur entre les pays islamiques et l'Union européenne dans le domaine de la production alimentaire, commerce vu à la lumière des faits nouveaux intervenus au niveau du commerce international. Tunis, Tunisie, décembre 1997.
9. Séminaire sur le pomotion et la complémentarité des exportations de textiles au sein des pays membres de la BID, à la lumière des faits nouveaux intervenus au niveau du commerce international. Beyrouth, Liban, juillet 1998.
10. Séminaire sur les politiques et méthodes de promotion des exportations non traditionnelles des pays membres de la BID. Damas, Syrie, août 1998.
11. Séminaire sur les obstacles techniques au commerce et leurs incidences sur les exportations des Etats membres dans la région méditerranéenne. Caire, Egypte, septembre 1998.
12. Atelier sur l'impact des accords de l'OMC sur le commerce des services dans les pays membres de la BID, Amman, Jordanie, 24-26 janvier 1999.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, un séminaire sur l'accension à l'Organisation mondiale du commerce et la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay a eu lieu au siège de la BID, à Djeddah, du 7 au 10 juin 1997. 90 participants en provenance de 39 pays membres et différentes organisations régionales et internationales y ont pris part. Le séminaire s'est penché sur des points qui sont d'une importance cruciale pour les pays membres en voie d'accension à l'OMC ainsi que sur des questions pertinentes pour les pays déjà membres de cette organisation. Il a également examiné sur (es questions qui figureront en permanence à l'ordre du jour futur de l'OMC ainsi que sur des questions qui pourraient surgir en vue de fournir toutes les informations nécessaires aux pays et de la préparer pour qu'ils puissent participer efficacement aux activités de l'OMC et mieux défendre leurs intérêts dans les négociations sur ces questions.

En 1997, la BID a aussi élaboré un programme d'assistance technique pour les pays membres afin de les aider à mieux cerner les activités liées à l'OMC. Ce programme a été conçu en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale du commerce, la Conférence des

Nations Unies pour le commerce et le développement, et le Centre du commerce international. Dans le cadre de ce programme, la BID devait fournir une assistance technique à ses pays membres pour réaliser les quatre objectifs suivants :

1. Les sensibiliser davantage sur les dispositions des accords du Cycle d'Uruguay et les activités de l'OMC ainsi que les conséquences probables de ces derniers sur la croissance économique et le développement dans les pays membres ;
2. aider les pays membres qui le souhaitent à renforcer leur capacité à négocier afin d'accéder à l'OMC, selon les conditions les plus favorables ;
3. aider les pays membres à remplir leurs obligations vis-à-vis de l'OMC de manière à tirer le maximum de bénéfices de leur adhésion à cette organisation ; et
4. aider les pays membres à se préparer pour des négociations futures dans le cadre de l'OMC et à identifier, évaluer et promouvoir leurs intérêts dans ces négociations de façon coordonnée.

Ces objectifs seront réalisés par : (i) des cours de formation appropriés au profit des responsables des secteurs public et privé ; (ii) l'organisation de séminaire et d'atelier pour aider les pays membres qui sont concernés par ces questions à améliorer leur capacité à traiter des questions liées à l'OMC et au commerce ; (iii) des services de consultation en faveur des pays membres sur des questions liées à l'OMC et au commerce ; (iv) l'organisation de réunions d'experts chargés d'explorer des idées afin d'examiner des questions importantes pour les Etats membres de l'OIC et susceptibles de surgir dans l'ordre du jour incorporé des négociations futures au sein de l'OMC.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs projets ont été mis au point en 1998 et 1999. La situation de ces projets est donnée ci-après :

#### Cours sur les politiques commerciales:

En 1419H, la BID a organisé deux cours de formation sur les politiques commerciales, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces cours étaient une courte version du cours régulier sur les politiques commerciales organisé par l'OMC, à Genève, sur une durée de 3 mois.

Le premier cours était destiné aux pays membres arabophones. Il a eu lieu au siège de la BID, à Djeddah, du 23 Joumad Awwal au 14 Joumau Thani 1419H (14 septembre - 4 octobre 1998). 22 participants, provenant surtout des ministères du commerce de 12 pays membres, y ont pris part. Le cours a porté, entre autres, sur différents thèmes : l'accès au marché; l'administration douanière et commerciale ; les accords sectoriels (agriculture, textiles et

vêtement) ; les mesures sanitaires et phytosanitaires ; les obstacles techniques ; les marchés publics ; les accords généraux sur le commerce des services, les droits de propriété intellectuelle ; l'anti-dumping ; les subventions et les mesures compensatoires, les mesures de sauvegarde et le commerce d'état, le règlement des différends, l'accord sur les mesures relatives aux investissements et liées au commerce, la politique en matière de commerce et de concurrence, le commerce et l'environnement, le régionalisme, et le travail futur. Le cours a été bien apprécié par les participants qui ont suggéré que de pareils cours devraient être organisés par la BID dans l'avenir. Au terme du cours, des certificats ont été octroyés aux participants.

Le second cours de formation sur les politiques commerciales était destiné aux pays membres anglophones. Il a eu lieu à Rawalpindi, au Pakistan du 19 Dhoul Hijja 1419H au 8 Moharram 1420H (5-24 Avril 1999). Ce cours avait le même objet que le premier. 31 cadres ont pris part au cours, dont 22 participants provenant de 11 pays membres et un cadre de la BID. Il s'agit pour la plupart de cadres moyens des ministères du commerce s'occupant de près des questions commerciales. A la demande du gouvernement pakistanais, 8 cadres de l'Institut Pakistanais du Commerce Extérieur ont participé aussi au cours. Ce cours a été également très apprécié par tous les participants et par le pays hôte.

La BID se propose d'organiser un troisième cours de formation sur les politiques commerciales pour les pays membres francophones avant la fin de l'année 1999.

#### Séminaires sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires :

La Banque entend organiser plusieurs séminaires sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Elle le fera en coopération avec le Centre du commerce international (CCI), à Genève. Le premier séminaire, destiné aux pays francophones est provisoirement prévu pour juin/juillet 1999.

#### Etudes sur l'agriculture, les services et les investissements

Comme mentionné plus haut, les études sur l'agriculture, les services et les investissements seront menées en coopération avec la CNUCED. Leurs termes de référence ont été mis au point par des experts et ont été communiqués aux pays membres pour commentaires. Ils ont été par la suite parachevés à la lumière de ces commentaires. Ces études permettront aux pays membres d'élaborer un ordre du jour positif pour les négociations commerciales multilatérales futures et les prépareront à mieux participer- à la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue aux Etats Unis en 1999. Ces études sont actuellement entreprises en coopération avec la CNUCED. Les premières versions de ces études seront délivrées avant la fin du mois de Mai 1999. Ces versions seront discutées lors d'un atelier à Genève et plus tard dans le cadre de la réunion des cadres supérieurs

des ministères du commerce des pays membres. Cette réunion est prévue pour le mois de septembre 1999 dans le siège de la BID à Djeddah.

Projets spécifiques soumis par des pays :

La Banque a reçu des requêtes techniques spécifiques d'assistance technique de la part de certains pays membres. Plusieurs de ces projets sont actuellement en phase d'exécution.

Il est à espérer que le programme d'assistance technique de la Banque, portant sur les questions de l'OMC, renforcera la capacité des pays membres en vue de leur permettre de tirer le maximum d'avantages des accords du Cycle d'Uruguay, des activités de l'OMC et de la tendance vers la globalisation.

La BID se propose de poursuivre ses efforts d'octroi d'assistance technique à ses pays membres, pour ce qui est des questions liées au commerce et à l'OMC. Elle s'efforcera, en coopération avec d'autres organisations concernées de l'OIC, telles que le Centre islamique pour le développement du commerce, d'offrir aux pays membres l'occasion d'échanger des opinions et de coordonner leurs positions sur les questions liées à l'OMC.

- XI -

**QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE CIDC**

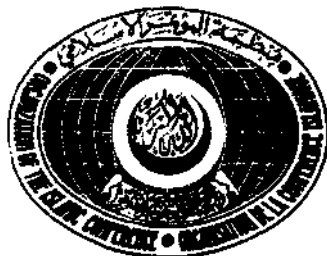
**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**





ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE  
  
CENTRE ISLAMIQUE POUR  
LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE  
CASABLANCA



ORGANISATION  
OF THE ISLAMIC CONFERENCE  
  
ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT  
OF TRADE  
CASABLANCA

المركز الإسلامي لتنمية التجارة

## QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Les faits saillants enregistrés dans le cadre de l'OMC depuis la 14<sup>ème</sup> Session du Comité de Suivi peuvent être résumés comme suit :

### **I. DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC**

La deuxième Conférence ministérielle de l'OMC s'est déroulée à Genève les 18 et 20 mai 1998. La journée du 19 Mai a été consacrée à la célébration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral.

#### **> Célébration du cinquantième anniversaire**

Cet événement a été inauguré le 18 Mai au soir par le discours très attendu du Président Clinton. Le Président des USA a saisi cette occasion pour apporter un appui très remarqué à la libéralisation du commerce et la mondialisation des échanges ; il a présenté un ensemble de "six suggestions" pour le programme futur de l'OMC, plaidé pour l'ouverture, sans tarder, d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et invité l'OMC à tenir sa troisième conférence aux Etats Unis d'Amérique.

La célébration du cinquantième anniversaire s'est poursuivie le 19 Mai, journée au cours de laquelle les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont pris tour à tour la parole (Suisse, Norvège, Bulgarie, Cuba, Commission Européenne, Brésil, Afrique du Sud, Maroc, Slovénie, Royaume Uni, Côte d'Ivoire, Dominique, Italie).

### *Deuxième Conférence Ministérielle de l'OMC*

La Conférence devait se pencher particulièrement sur :

- la mise en œuvre de la Déclaration de Singapour ;
- les activités futures de l'OMC.

Elle devait aboutir à l'adoption d'une Déclaration Ministérielle sanctionnant les résultats de la 2<sup>ème</sup> Conférence. Il y a lieu de souligner à ce sujet que :

- Les négociations en vue de l'adoption de la dite Déclaration ont été menées bien avant la Conférence ; de ce fait, le projet distribué à l'ouverture des réunions a été entériné sans changement à la fin des travaux.
- L'observation ci-dessus confirme que cette deuxième conférence n'est en fait qu'une réunion de mi-parcours, préparatoire à la troisième Conférence qui aura à prendre les véritables décisions.
- Les activités futures de l'OMC sont déjà programmées et devraient démarrer dès septembre 1998 par une session spéciale du Conseil Général.

Les observations ci-dessus nous amènent à souligner que les pays en développement en général et les Etats membres de l'OCI en particulier doivent sans tarder accentuer leurs concertations et cibler leurs priorités. C'est ce qu'ont tenté de faire les représentants des pays OCI en marge de la Conférence.

La 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle aura lieu à Seattle aux USA du 30 Novembre au 3 Décembre 1999. Quant au nouveau bureau, il est à noter qu'il comprend deux Etats membres de l'OCI : Burkina Faso et Pakistan.

### *Activités de l'OCI*

- Mandatée par le COMCEC, la BID a organisé une réunion de coordination le 17 Mai 1998 à Genève à la veille de l'ouverture de la deuxième conférence ministérielle. Cette réunion intervient à la suite de la celle tenue à Jeddah les 29 et 30 Avril 1998 à l'issue de laquelle un projet de Déclaration de l'OCI a été mise au point. La réunion du 17 Mai a, essentiellement, traité du Rapport de la réunion de Jeddah et des thèmes de l'ordre du jour de la Conférence ministérielle.

Quant à la réunion d'évaluation, elle s'est tenue avec la participation de six Etats membres (Egypte, Tunisie, Maroc, Soudan, Malaisie, Arabie Saoudite) et des Centres de Casablanca et d'Ankara.

La réunion a permis aux participants de souligner la nécessité de poursuivre la coopération et les consultations au sein de l'OCI. C'est ainsi que l'accent a été mis sur l'utilité :

- d'organiser l'assistance technique en faveur des Etats membres et de multiplier les séminaires de formation et de sensibilisation ;
- de veiller à la circulation de l'information entre les Etats membres par la mise en place, le cas échéant, d'une base de données dédiée aux questions traitées au sein de l'OMC ;
- de disposer d'un mécanisme de consultation à Genève.

Le CIDC a saisi cette occasion pour faire état des activités menées dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et de sa disponibilité pour mener toute mission que les Etats membres voudront lui confier dans ce domaine.

## **II. ACTIVITES FUTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME INCORPORE (PI)**

La plupart des nouvelles négociations de l'OMC incluses dans le PI vont débiter vers l'an 2000, il s'agit en l'occurrence :

- l'agriculture ;
- les services ;
- Les droits de propriété intellectuelle;
- Examen des politiques commerciales.

*Quelle est l'approche qui sera adoptée pour les nouvelles négociations ?*

Un débat a commencé au sein de l'OMC sur la question de l'approche à adopter pour les futures négociations de l'OMC ; ainsi l'Union Européenne propose un cycle millénaire tandis que les Etats Unis ne sont pas convaincus qu'un cycle soit la meilleure approche ; ils plaident donc pour une approche sectorielle ; ils souhaitent identifier des secteurs qui courraient être abordés à l'image de l'Accord sur les technologies de l'information.

## **III. LE CONTENTIEUX SUR LA BANANE ENTRE LES ETATS UNIS ET L'UNION EUROPEENNE**

L'OMC a rendu public le verdict de son arbitrage, au sujet du conflit de la banane opposant les Etats Unis d'Amérique à l'Union Européenne le 19 Avril 1999, qui autorise les Etats Unis à appliquer des sanctions en réparation du préjudice qu'ils ont subi du fait du régime européen d'importation de la banane. Les préjudices subis ont été estimés à 191,4 millions US \$.

Le verdict de l'OMC est d'un grand intérêt pour les Etats Membres de l'OCI exportateurs de fruits qui pourraient assister à une diminution de leurs exportations vers l'U.E suite à la réforme du régime européen actuel.

Ce dossier est particulièrement intéressant dans la mesure où il oblige l'Union Européenne et les 15 Etats membres à traiter 3 questions étroitement liées : la gestion de son marché de la banane (OCMB) dans le cadre de la Politique Agricole Commune ; l'avenir des liens privilégiés avec les pays fournisseurs ACP ; enfin, la complémentarité des mécanismes mis en place avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Mais surtout, le conflit de la banane est le symbole de l'opposition entre deux approches en matière de régulation des

Annexe XI à OIC/COMCEC-FC/15-99/REP

échanges internationaux. La première soutenue par les Etats-Unis et les pays d'Amérique Latine sous la pression des firmes multinationales, est celle d'une libéralisation totale du marché. La seconde, soutenue par l'U.E et les pays ACP, est celle d'un marché régulé qui permet une meilleure prise en compte de considérations autres qu'économiques. Très concrètement, étant donné la compétitivité des bananes dollars, l'ouverture totale du marché européen sonnerait le glas de la production de la plupart des pays ACP (et de la production communautaire). Or, pour beaucoup de ces pays le secteur de la banane est essentiel tant en termes économiques qu'en termes d'emploi.

Avril 1999

- XII -

**RAPPORT DU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE THEME  
"DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE  
CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, ALLEGEMENT DE LA  
PAUVRETE ET PROGRES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI"  
PRESENTE PAR L'INSTITUT ISLAMIQUE DE TECHNOLOGIE**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



**Séminaire International  
sur  
LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES POUR  
UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE  
L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE ET LE PROGRES DANS  
LES ETATS MEMBRES DE L'OIC**

**Organisé par**

**L'Institut Islamique de Technologie  
L'Organisation de la Conférence Islamique  
en collaboration avec le  
Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh  
et  
La Banque Islamique de Développement, Jeddah**

# **RAPPORT FINAL**

**Dhaka, Bangladesh  
11—13 Avril 1999**





AVANT PROPOS

Je suis très heureux que le Séminaire International sur le Développement des Ressources Humaines pour une Croissance Economique Soutenue, l'Allègement de la Pauvreté et le Progrès dans les Etats Membres de l'OIC, organise par l'Institut Islamique de Technologie de Dhaka en collaboration avec le Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh et la Banque Islamique du Développement se soit déroulé avec succès à Dhaka du 11 - 13 Avril 1999. Le Séminaire avait été initialement prévu du 11 - 13 Octobre 1998, mais fut reporté suite aux inondations dévastatrices survenues au Bangladesh, le pays-hôte de l'Institut. Malgré cela, les autorités ayant désigné les participants ont répondu chaleureusement et ont maintenu le contact avec nous. Permettez-moi de leur exprimer ici mes profonds remerciements pour le vif intérêt et le soutien constant qu'ils nous ont accordés.

Les Treizième et Quatorzième Réunions du Comité de Suivi du COMCEC avaient proposé, entre autres, les thèmes suivants: (a) le Développement des Ressources Humaines pour une Croissance Economique Soutenue et le Progrès dans les Etats Membres; et (b) L'allègement de la Pauvreté dans les Etats Membres, comme sujets pouvant faire l'objet d'un échange de vues lors de la prochaine session du COMCEC. Suite à ces propositions et selon la décision de la Quatorzième Session du COMCEC tenue à Istanbul du 3 - 4 Novembre 1998 et la résolution de la Huitième Conférence Islamique au Sommet tenue à Tehran du 9 - 11 Décembre 1997, l'Institut Islamique de Technologie en sa qualité de point focal du Développement des Ressources Humaines dans le cadre de la Coopération ONU-OIC, a organisé ledit Séminaire en association avec SESRTCIC, ICDT et ICCI.

Environ 80 participants y compris des auteurs, conférenciers et délégués venant de 14 pays membres : Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Gambie, Iran, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Arabie Saoudite, Sénégal, Soudan; d'Organes Subsidiaires et autres Institutions de l'OIC : IIT, SESRTCIC, BID et ICCI ainsi que d'Organisations Internationales : CIRDAP, ICDDR, etc., ont participé au Séminaire étalé sur 7 sessions en 3 jours. En plus du Document Principal et d'une Discussion animée par un Groupe d'Experts, 9 contributions nationales des pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Iran, Sénégal, Sierra Leone et Malaisie et 14 documents techniques sur un total de 21 axés sur le thème du Séminaire ont été présentés par les auteurs eux-mêmes, suivi d'une discussion animée. A l'issue des travaux, les personnalités, experts, délégués et participants à la réunion du groupe d'experts ont formulé une série de recommandations qui seront soumises au COMCEC. et qui

ont été adoptées lors de la séance de clôture en présence de S.E. Mr. Abdus Samad Azad, Ministre des Affaires Etrangères et de S.E. Mr. Abul Hasan Chowdhury, Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Bangladesh.

Je saisis l'occasion qui m'est ainsi offerte pour exprimer mes vifs remerciements et ma profonde gratitude à Son Excellence Sheikh Hasina, Prime Ministre du Bangladesh pour nous avoir assuré de son soutien pour le succès du Séminaire lors du discours qu'elle a prononcé à l'occasion de la 11ème Cérémonie de remise de diplômes de l'Institut, le 17 Septembre 1997. Je voudrais aussi remercier sincèrement S.E. Mr. M.A. Mannan, Ministre du Travail et de l'Emploi du Gouvernement du Bangladesh qui a bien voulu inaugurer le Séminaire; à S.E. le Docteur A/cddme Laraki, Secrétaire Général de l'OIC pour l'intérêt constant qu'il porte aux activités de l'IIT et à S.E. le Docteur Ahmad Mohamad Ali, Président de la BID, pour le soutien financier accordé par la BID à l'organisation du Séminaire. Je remercie aussi le Prof. Dr. A.M. Patwari, l'ancien Directeur Général de l'IIT pour sa direction précieuse et le personnel de l'Institut pour sa coopération et son soutien.

(Prof. Dr. M. Anwar Hossain)  
Directeur General

5                      Mai                      1999                      IIT                      , Dhaka



**RAPPORT  
DU  
SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES  
HUMAINES POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, L'ALLEGEMENT  
DE LA PAUVRETE ET LE PROGRES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OICI**

- 1.0 Le Séminaire International sur le '**Développement des Ressources Humaines pour une Croissance Economique Soutenue, l'Allègement de la Pauvreté et le Progrès dans les Etats Membres de l'OICI**' organisé par l'Institut Islamique de Technologie (HT), l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) en collaboration avec le Gouvernement de la République Populaire du Bangladesh et la Banque Islamique de Développement (BID) s'est tenu à Dhaka du 11 - 13 Avril 1999. Les délégués et participants venant des Etats Membres de l'OICI, d'Organisations Subsidiaires et autres Institutions de l'OICI et de diverses Organisations Internationale ont pris part au séminaire. La liste des délégués et des participants figure en Annxc-I.
- 2.0 Séance **d'Ouverture** : Le Séminaire a été ouvert par S.E. Mr. M. A. Mannan, Ministre du Travail et de l'Emploi du Gouvernement de la République du Bangladesh, en sa qualité d'Invité d'Honneur, le 11 Avril 1999. La séance s'est déroulée sous la présidence de S.E. le Docteur Nasser A. Al-Dekhyel, Président du Conseil d'Administration de PUT. Dans l'allocation qu'il a prononcée à cette occasion, le Prof. Dr. A.M. Patwari, Directeur Général de PUT a souhaité la bienvenue à l'Honorable Invité d'Honneur, au Représentant de la Banque Islamique de Développement (BID) Mr. Mohammed Ali Touré et aux autres invités y compris les délégués et participants venus des différents pays membres de l'OICI, les Organisations Subsidiaires et autres Institutions de l'OICI, les différentes Organisations Internationales, les Ambassadeurs et Hauts-Commissaires accrédités à Dhaka, les Secrétaires d'Etat, les Recteurs d'Université, les Professeurs, les Hauts Fonctionnaires et autres personnalités. Le Prof. Dr. M. Anwar Hossain, Directeur Général Désigné de PUT a ensuite donné lecture de la Motion de Remerciements.
- 3.0 Séance **Plénière** : Après la cérémonie d'ouverture, la Séance Plénière s'est déroulée sous la Présidence du Prof. Dr. A.M. Patwari, Directeur Général de PUT. Le Docteur Qazi Kholiqzaman, économiste renommé et Président de la Bangladesh Unnayan Parishad (BUP) a présenté le Document Principal. Les intervenants désignés étaient, entre autres, le Dr. A. Atiq Rahman, Directeur du Centre National pour les Etudes Avancées (BCAS), le Prof. Dr. Nurul Islam de l'Université d'ingénierie et de Technologie du Bangladesh (BUET), Mr. Nabil Md. Dabour, du SESRTCIC d'Ankara, Turkey.
- 4.0 Séances **Techniques**: Les contributions des neuf pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Iran, Sénégal, Sierra Leone et Malaisie ont été présentées durant la première séance technique qui s'est déroulée sous la Présidence de Mr. Ahsan Ali Sarkar, Secrétaire Général du Ministère du Travail et de l'Emploi du Bangladesh avec

comme Co-Président, l'Ambassadeur Erdinç Erdün, Directeur Général du SESRTCIC d'Ankara.

- 4.1 **La Séance Technique - II** a été présidée par Mr. Kazi Rakibuddin Ahmed, Secrétaire Général du Ministère de l'Education du Bangladesh. Sept contributions sur les onze sélectionnées et traitant de divers aspects du thème du séminaire furent présentées par les auteurs eux-mêmes, vevant du Bangladesh, de l'IIT, de l'ICCI, du Pakistan, d'Arabie Saoudite et du Soudan.
- 4.2 **La Séance Technique - III** a été présidée par le Prof. Dr. Nooruddin Ahmed, Recteur de l'Université d'Ingénierie et de Technologie du Bangladesh (BUET), avec Mr. Aqeel A. Al-Jassem, Secrétaire Général de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) de Karachi comme Co-Président. Sept contributions sur les dix sélectionnés et traitant de divers aspects du thème du séminaire furent présentées par les auteurs eux-mêmes, venant du Bangladesh, du Cameroun, du Soudan, de l'IIT et du SESRTCIC.
- 5.0 **La Discussion du Groupe d'Experts** s'est déroulée sous la Présidence du Prof. Iqbal Mahmud, ancien Recteur de l'Université BUET de Dhaka. Les distingués membres du Groupe : Dr. Qazi Kholiquzzaman Ahmed de la BUP, Mr. Mahfuz Anam, Editeur du quotidien Daily Star, Mr. Mozammel Huq de la Grameen Bank du Bangladesh, Mr. Aqeel A. Al-Jassem Secrétaire Général de la Chambre Islamique de Commerce à Karachi, l'Ambassadeur Erdinç Erdün, Directeur Général du Centre d'Ankara, le Prof. Dr. A.M. Patwari, Directeur Général de l'IIT and le Prof. Dr. M. Anwar Hossain, Directeur Général Désigné de l'IIT ainsi que tous les participants ont pris part aux délibérations et donné leurs points de vues et opinions. A l'issue d'un large échange de vues, le groupe a formulé une série de recommandations qui seront soumises au COMCEC.
- 6.0 **Séance de Clôture** : S.E. Mr. Abdus Samad Azad, Ministre des Affaires Etrangères et S.E. Mr. Abul Hasan Chowdhury, Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Bangladesh ont bien voulu rehausser la séance de leur présence en qualité d'Invité d'Honneur et d'Invité de Marque, respectivement. La séance était présidée par le Prof. Dr. A. M. Patwari, Directeur Général de l'IIT. Le message envoyé à cette occasion par S.E. le Docteur Azeddine Laraki, Secrétaire Général de l'OC a été lu par le Prof. Dr. M. Anwar Hossain, Directeur Général Désigné de l'Institut.
- 6.1 **Adoption du Rapport et des Recommandations** : Le Rapporteur Général, Prof. Dr. Khushi Mohammad, Chef du Département ITS de l'ITT a présenté le Rapport et les Recommandations du Séminaire qui furent adoptés.
  - 6.1.1 Les Recommandations Générale et celles Spécifiques du Séminaire figurent en Annexe-II et II respectivement.
  - 6.2 Le Prof. Dr. M. Anwar Hossain, Directeur Général Désigné de l'IIT et Membre-Secrétaire du Comité de Direction du Séminaire a lu la Motion de Remerciements.

7.0 REMERCIEMENTS

- 7.1 Les délégués et les participants du Séminaire ont exprimé leur profonde gratitude au Gouvernement de la République Populaire pour sa coopération et son hospitalité traditionnelle. Les participants ont aussi décidé d'envoyer un télégramme à Son Excellence Mr. Shahabuddin Ahmed, Honorable Président du Bangladesh et à Son Excellence Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh pour leur exprimer leur appréciation profonde de l'hospitalité généreuse dont ils ont fait l'objet de la part du Gouvernement du Bangladesh et qui a permis le déroulement normal et l'aboutissement fructueux du Séminaire. Les deux télégrammes ont été envoyés dans ce sens.
- 7.2 Les délégués et les participants ont remercié Son Excellence le Docteur Azeddine Laraki, Secrétaire Général de l'OCI pour le vif intérêt qu'il porte aux activités de l'OIC en général et de l'IIT, en particulier.
- 7.3 Les délégués et les participants ont adressé leurs remerciements à S.E. Mr. M.A. Mannan, Ministre du Travail et de l'Emploi du Bangladesh pour sa présence à la Séance d'Ouverture en qualité d'Invité d'Honneur.
- 7.4 Les délégués et les participants ont remercié S.E. Mr. Abdus Samad Azad, Ministre des Affaires Etrangères et S.E. Mr. Abul Hasan Chowdhury, Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Bangladesh pour leur présence à la Séance de Clôture en qualités d'Invité d'Honneur et d'Invité de Marque.
- 7.5 Les délégués et les participants ont exprimé leur gratitude et leurs vifs remerciements à S.E. le Docteur Ahmed Mohamed Ali, Président de la Banque Islamique de Développement pour l'assistance financière apportée au Séminaire par la BID.
- 7.6 Les délégués et les participants ont exprimé leurs remerciements aux Honorables Ministres, Députés, Chefs de Missions diplomatiques et autres diplomates des Ambassades des pays de l'OCI accrédités à Dhaka, les Organisations Internationales et autres distingués invités pour leur présence aux séances inaugurales et de clôture ainsi que pour le vif intérêt qu'ils portent aux affaires de la Oumma Islamique.
- 7.7 Les délégués et participants ont enregistré leur profonde appréciation et leurs vifs remerciements au Directeur Général, le Prof. Dr. A. M. Patwari et au personnel de l'Institut pour les excellentes dispositions prises pour l'organisation du Séminaire ainsi que pour leur disponibilité à la cause de l'Institut et de la Oumma Islamique.

- 7.8 Le Directeur Général de l'IIT, Prof. Dr. A. M. Patwari a remercié les Présidents et les Co-présidents des différentes séances, les délégués et participants, le Directeur Général Désigné, le Rapporteur Général, les Rapporteurs et le personnel de l'IIT pour le travail excellent accompli durant le Séminaire.

Annex-I

ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (IIT), DHAKA  
THE ORGANISATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE (OIC)

INTERNATIONAL SEMINAR  
ON  
HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT FOR SUSTAINED ECONOMIC  
GROWTH AND POVERTY ALLEVIATION  
AS WELL AS PROGRESS IN THE MEMBER STATES OF THE OIC

11-13 APRIL 1999

SONARGAON HOTEL, DHAKA, BANGLADESH

LIST OF DELEGATES AND PARTICIPANTS

AFGHANISTAN

1. H.E. Mr. Ghulam Mohammad Sukhanyar  
Charge d'Affaires  
Embassy of Afghanistan in Dhaka

BANGLADESH

- |   |   |
|---|---|
| 1. <b>Dr. Qazi Kholiquzzaman Ahmad</b><br>Chairman<br>Bangladesh Unnayan Parishad (BUP)                               | 2. <b>Prof. Dr. Iqbal Mahmud</b><br>Former Vice Chancellor<br>Bangladesh University of Engineering &<br>Technology (BUET) |
| 3. <b>Mr. Ahsan Ali Sarker</b><br>Secretary, Ministry of Labour and<br>Employment<br>Government of Bangladesh         | 4. <b>Mr. Kazi Rakibuddin Ahmed</b><br>Secretary, Ministry of Education<br>Government of Bangladesh                       |
| 5. <b>Prof. Dr. Nooruddin Ahmed</b><br>Vice Chancellor<br>Bangladesh University of Engineering &<br>Technology (BUET) | 6. <b>Prof. Dr. M. Nurul Islam</b><br>Institute of Appropriate Technology (IAT)<br>BUET                                   |
| 7. <b>Dr. A. Atiq Rahman</b><br>Director<br>Bangladesh Centre for Advanced Studies                                    | 8. <b>Dr. Shayer Ghafur</b><br>Asstt. Professor<br>Department of Architecture, BUET                                       |
| 9. <b>Prof. Dr. M. Nazrul Islam</b><br>IAT, BUET  | 10. <b>Mr. M. Nurul Islam</b><br>Project Director<br>Bureau of Manpower,<br>Employment & Training (BMET)                  |

11. **Prof. Dr. Md. Golam Mohiuddin**  
IPE Deptt., BUET
12. **Dr. Mahmudul Alam**  
Senior Research Fellow  
Bangladesh Institute of Development Studies
13. **Mr. Hasan Khaled**  
Manager (Opération)  
Palli Karma Sahayak Foundation  
House-31/A, Road-8, DhanmondiJDhaka
14. **Mr. Shafiqur Rahman**  
Programme Associate (Research)  
CIRDAP
15. **Mr. David Hilton**  
Pilot Projects Associate  
CIRDAP
16. **Dr. Ruchira T. Naved**  
Social Scientist  
ICDDR.B
17. **Mr. Mahmood-ul Haq**  
Director  
Extension & Continuing Education Centre  
Independent University of Bangladesh
18. **Mr. Aminur Rahman**  
Assoc. Professor  
School of Business  
Independent University of Bangladesh
19. **Prof. Dr. Saidur Rahman**  
Dean, School of Science & Technology  
Bangladesh Open University
20. **Prof. M. Abdul Wahab Mian**  
Dean, School of Education  
Bangladesh Open University
21. **Dr. Farhad Jameel**  
Director (Research)  
Bangladesh Rice Research Institute
22. **Dr. B. A. A. Müstafi**  
Head, Agricultural Economies Division  
Bangladesh Rice Research Institute
23. **Mr. Quazi M. Ahmed**  
Lecturer, School of Business  
North South University
24. **Prof. S. Munawar Husain Bukhari**  
Deptt. Of Economies  
Jahangir Nagar University
25. **Prof. Dr. M. A. Mannan**  
Chairman  
Social Investment Bank
26. **Mr. Hussain Shareef Ahmad**  
Lecturer, School of Business  
North South University
27. **Mr. Muzammel Huq**  
General Manager  
Grameen Bank
28. **Mr. Mahfuz Anam**  
Editör  
The Daily Star

### **BURKINA FASO**

1. **Mr. Karim Genemtore**  
Director General of Economy & Planning

### **CAMEROON**

1. **Mr. Sylvain Bodi Zogo**  
Head of Service, Prospective and Development Department  
Ministry of Economy & Finance



**EGYPT**

1. **Ahmed El-Houssieny**  
Consul  
Embassy of the Arab Republic of Egypt in Dhaka

**GAMBIA**

1. **Mr. Abdou Touray**  
National Coordinator, SPACO  
Deptt. of State for Finance and Economic  
Affairs

**IRAN**

1. **Mr. Sasan-e-Naghshineh**  
Adviser to the Project and Planning  
Deputy Minister for Labour and Social Affairs
2. **Mr. Abbas Ali Sayahi**  
Labour Attache  
Embassy of Islamic Republic of Iran  
Dhaka

**INDONESIA**

1. **Mr. H. Ibrahim Gani**  
Head, R & D Agency  
Ministry of Home Affairs

**MALAYSIA**

1. **Mr. Mohd. Sahar Bin Danışman**  
Planning and Policy Research Division  
Level 3, Block B North  
Pusat Bandar Damansara  
50530 Kuala Lumpur, Malaysia

**PALESTINE**

1. **Mr. Faik Hamza**  
Second Secretary  
Embassy of Palestine in Dhaka

**PAKISTAN**

1. **Dr. Abid A. Burki**  
Assistant Professor  
Department of Economics  
Quaid-E-Azam University
2. **Dr. Qazi Najeeb Rahman**  
International Institute of Islamic Economies  
International Islamic University

**SAUDI ARABIA**

- |  |   |
|--|---|
| <b>1. H. E. Dr. Nasser Al-Dekhyyel</b><br>Chairman<br>Governing Board, IIT | <b>2. Dr. Abdul Aziz Al-Haza</b><br>Dean, Junior Collège of Technology<br>Madinah |
|--|---|

**SENEGAL**

- 1. Mrs. Rokhaya Sene**  
Director, Planning and HRD Division  
Finance & Planning Ministry

**SUDAN**

- |   |   |
|---|---|
| <b>1. Dr. El Tigani Mohamed Salih</b><br>Dean, Faculty of Commerce<br>Al Neelain University | <b>2. Mrs. ihsan Habib Hassan</b><br>Senior Officer Social Worker<br>Ministry of, Social Planning |
|---|---|

**ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)**

- |  |   |
|--|---|
| <b>1. Mr. Aliew Mboge</b><br>Country Project Officer | <b>2. Mr. Mohamed Ali Toure</b><br>IDB Représentative |
|--|---|

**ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE & INDUSTRY (ICCI). KARACHI**

- |   |   |
|---|---|
| <b>1. H. E. Mr. Aqeel A. Al-Jassem</b><br>Secretary General | <b>2. Dr. Ashfaq H. Kadri</b><br>Economie Adviser |
|---|---|

**STATISTICAL, ECONOMIC & SOCIAL RESEARCH & TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC). ANKARA**

- |  |   |
|--|---|
| <b>1. H.E. Ambassador Erdiñç Erdun</b><br>Director General | <b>2. Mr. Nabil Md. Dabour</b><br>Economist |
|--|---|

**ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (IIT). DHAKA**

- |  |  |
|--|--|
| <b>1. Prof. Dr. A. M. Patwari</b><br>Director General    | <b>2. Prof. Dr. M. Anwar Hossain</b><br>Director General Designate |
| <b>3. Prof. Dr. Shamsuddin Ahmed</b><br>Head, EEE Deptt. | <b>4. Prof. Dr. M. Hassan Siddique</b><br>Head, MCE Deptt.         |
| <b>5. Prof. Dr. Khushi Mohammad</b><br>Head, ITS Deptt.  | <b>6. Prof. Dr. M. Shamsul Alam</b><br>Head, REASP Deptt.          |
| <b>7. Mr.M.A.Afzal</b><br>Registrar                      | <b>8. Prof. Dr. M. Fazli Ilahi</b><br>Provost.                     |

9. **Prof. E. H. Chowdhury**  
ITS Deptt.
10. **Prof. Dr. A.K.M. Iqbal Hossain**  
MCE Deptt.
11. **Mr. Sheikh Farid Ahmed**  
Accounts Officer
12. **Prof. Dr. Md. Abdul Mottalib**  
Expert Faculty Member,  
CIT Deptt.
13. **Mr. Rezaul Karim**  
Visiting Associate Professor  
ITS Deptt.
14. **Mr. Ahmedullah Bhuiyan**  
Assistant Professor  
MCE Deptt.
15. **Mr. Syed Tulush Shams Mahmood**  
Expert Teacher, EEE Dept.
16. **Mr. Md. Ahsan Habib**  
Assistant Professor, EEE Deptt.
17. **Dr. Md. Nurul Absar Chowdhury**  
Assistant Professor, MCE Deptt.
18. **Mr. Daouda Yoro N'Diaye**  
French Translator-cum-Secretary  
to the Director General
19. **Mr. Mohammad Siddiq**  
Librarian
20. **Mr. Quazi Alauddin**  
Accountant-Cum-Protocol Officer
21. **Mr. Anayet Ullah Patwari**  
Lecturer, MCE Deptt.
22. **Mr. Tareque Mahmud Chowdhury**  
Lecturer, EEE Deptt.
23. **Mr. Shaikh Shahid Ahmed**  
Lecturer
24. **Mr. Khan Abdullah Tarik**  
Lecturer, EEE Deptt.
25. **Mr. M. Mustafa**  
Mechanical Engineer cum-Instructor
26. **Mr. Md. Fateh-ul-Amin**  
Lab Assistant-cum-Technician  
EEE Deptt.



**Annex-II**

**L'INSTITUT ISLAMIQUE DE TECHNOLOGIE (HT), DHAKA  
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)**

**SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR "LE DEVELOPPEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE  
SOUTENUE, L'ALLEGEMENT DE LA  
PAUVRETE ET LE PROGRES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI"**

**11-13 April 1999**

**Recommandations Générales:**

01. Une volonté et un engagement politiques de la part de l'Etat ainsi qu'un consensus national sont des conditions préalables à tout programme se rapportant au développement des ressources humaines, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique.
02. La démocratie devra être pratiquée dans son sens véritable cela veut dire que les populations devront avoir le droit de participer à la gestion de l'Etat. Les Gouvernements devront être sincères et reposer sur :
  - a. la responsabilité
  - b. la transparence
  - c. une presse libre et indépendante
  - d. la liberté de la Justice
03. Le développement des ressources humaines est à la fois un processus de développement des compétences des personnes et la création de conditions pour l'application de ces compétences au profit de ces personnes et des autres. Ces compétences comprennent la technique, la connaissance et l'attitude qui peuvent être créés par une éducation formelle ou informelle. Ainsi un pourcentage raisonnable du PNB d'environ 6% devra être affecté aux dépenses afférant à l'éducation dont, 50 à 60% sera alloué au primaire et à l'éducation des adultes dans le but d'éradiquer l'analphabétisme dans les Etats Membres de l'OCI avant l'année 2010. L'accent sera mis sur la qualité aussi bien que la quantité de l'éducation.

04. L'inégalité entre les sexes devra être éliminée de la société en accordant plus de possibilités aux femmes et aux groupes désavantagés dans tous les domaines du développement économique et social.
05. Un accent particulier devra être mis sur l'alphabétisation, la santé et la nutrition, un environnement propre et sain, le tout limité dans le temps. L'accent sera aussi mis sur le développement des capacités humaines afin d'assurer une indépendance financière par l'accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenu en particulier pour les pauvres des zones rurales.
06. Un Indice de Développement Humain (IDH) pour les pays musulmans devra être institué en tenant compte des valeurs culturelles et religieuses des sociétés musulmanes, en plus des indicateurs économiques et sociaux. L'Islamisation du savoir par les principes coraniques est nécessaire pour construire un monde meilleur.
07. Le secteur privé, particulièrement les petites et moyennes entreprises contribuent à augmenter la production et le commerce des produits et des services. Il contribue aussi à générer des revenus et de l'emploi. Cependant, ses opérateurs ont besoin de compétences dans le domaine de la gestion et du marketing des entreprises. Des programmes de formation devront être mis en place. La Chambre de Commerce nationale, les organisations financières et les associations de commerce devront coopérer ensemble pour aider en la matière. Il faudra également faire appel à la coopération avec les organisations internationales à ce sujet.
08. L'IIT devra consolider et renforcer le Développement des Ressources Humaines (DRH) en sa qualité de point focal du développement des ressources humaines au sein de l'OIC.
09. Les pays en développement devront améliorer la compétitivité de leurs économies dans le but d'optimiser leur participation dans le commerce international. Pour ce faire, des programmes de formation devront être mis en place dans les pays de l'OIC en mettant l'accent sur la formation pratique dans les domaines du commerce, des services, de la fabrication des produits, des transports, des communications et du tourisme, etc.

10. Un accent particulier sera mis sur l'enseignement technique et professionnel et sur l'enseignement supérieur y compris la Recherche et le Développement (R&D). Le secteur privé et les ONG pourront jouer à ce propos un rôle important. Les fonds pourront être générés par (a) la réorientation ou la restructuration du budget (b) à l'intérieur même de la société par l'introduction d'un système de taxation équilibré et (c) auprès du système de l'ONU et de l'OCI.
11. Au niveau de l'OCI, un Fonds pour le Développement Humain (FDH) sous les auspices de la BID devra être créé à partir de contributions volontaires des Etats membres nantis et des couches les plus riches de la société dans les pays islamiques afin d'aider à accélérer le développement humain des pays les moins développés.





**Annex-III**

**L'INSTITUT ISLAMIQUE DE TECHNOLOGIE (IIT), DHAKA  
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)**

**SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR "LE DEVELOPPEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE  
SOUTENUE, L'ALLEGEMENT DE LAPAUvreTE ET LE PROGRES DANS  
LES ETATS MEMBRES DE L'OCI"**

**11-13 April 1999**

**Recommandations Spécifiques:**

01. Le Développement des Ressources Humaines veut fondamentalement dire le développement des capacités humaines. Ces capacités comprennent l'éducation de base, l'alphabétisation, la santé et la nutrition, un environnement propre et sain. On mettra l'accent sur le développement des capacités humaines afin d'assurer l'indépendance financière par l'accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenus.
02. La pauvreté est non seulement un fléau pour les pauvres mais aussi un danger pour les riches. Ainsi, pour la survie des riches, la pauvreté doit aussi être éliminée par eux.
03. Il faudra mettre l'accent sur la mondialisation au sens véritable - actuellement, une mondialisation partielle est pratiquée par les pays développés en procédant au mouvement des capitaux et des marchandises mais en limitant le mouvement des travailleurs à travers les frontières.
04. Une collaboration étroite devra exister entre les secteurs publics et privés et les ONG pour le développement des capacités humaines.
05. L'équilibre devra être établi entre le développement des zones urbaines et rurales.
06. L'inégalité entre les sexes devra être éliminée en accordant plus de possibilités aux femmes.

07. Des programmes spécialisés de développement des compétences devront être mis au point au profit des handicapés.
08. Pour les Pays de l'OICI, le développement des capacités humaines pour une croissance économique soutenue, l'allégement de la pauvreté et le progrès social est d'une importance primordiale et constitue une haute priorité qu'il faudrait traiter en tant que telle.
09. L'interaction économique, les dimensions politiques et sociales devront être intégrés dans la planification du développement des capacités humaines.
10. Etant donné que, présentement, les systèmes et programmes éducatifs et les activités de santé dans la plupart des pays de l'OICI favorisent l'élite, ce qui perpétue la domination de l'élite et la marginalisation des gens ordinaires, il est important de remplacer cet élitisme par une approche centrée sur la population dans l'intérêt d'un progrès social équitable et soutenable.
11. Dans la mesure où la capacité de la population en général à participer dans le processus social, politique et de marché doit être renforcée, l'éducation de base, la formation professionnelle et sanitaire devra être universelle; une attention particulière sera accordée aux groupes désavantagés et, dans ce contexte, l'enseignement et la formation formels et non formels seront développés et renforcés.
12. Les problèmes de remise à niveau et de modernisation des programmes d'enseignement, particulièrement l'éducation de base et la formation mais aussi des autres niveaux, devront être revus.
13. Dans la mesure où les besoins en compétences diverses de l'économie, surtout quand elle croît, devront être pourvus, les considérations se rapportant à l'offre et la demande en matière de compétences devront constituer la base de toute planification; tous les secteurs, de l'informel au secteur le plus moderne devront être pris en compte.
14. Afin de se tenir informé des avancées phénoménales de la science et de la technologie dans le monde, un accent tout à fait particulier sera mis sur l'enseignement scientifique et technique, la formation et la recherche:

15. Bien que, dans le passé, le monde islamique était fertile en idées scientifiques et pensées progressistes, il sommeille depuis longtemps dans ce domaine. Il doit maintenant faire de sérieux efforts pour exploiter les forces de l'éducation, de la science et de la technologie afin de parvenir à ses objectifs de développement et avoir son mot à dire dans la gestion de l'interdépendance mondiale.
16. La coordination entre la politique et les programmes d'exécution est nécessaire à tous les niveaux de la gouvernance - du niveau local au niveau national:
17. Afin de mettre en exécution les politiques et programmes adoptés, la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat sera nécessaire.
18. Pour appuyer la politique et les programmes adoptés, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des ajustements et changements nécessaires au fur et à mesure que le processus avance, la recherche sur les divers aspects du développement des capacités humaines devront faire partie de la série de mesures et être adéquatement soutenue; une base de données sur tous les aspects pertinents devra être renforcée et les informations seront mises à la disposition de toutes les parties intéressées; la collecte, le traitement, l'analyse et la préservation des données devra être modernisée et les compétences nécessaires pour ce faire seront développées par une formation appropriée et par la mise en place d'ordinateurs et autres matériels nécessaires.
19. Le suivi et l'évaluation de l'utilisation des ressources et de l'exécution de la politique et des programmes sera une partie intégrale du processus.
20. Chaque pays commencera par, si cela n'est pas encore fait, une revue générale de sa situation au regard de tous les problèmes pertinents et développer/ajuster des politiques et programmes nécessaires, en classant les besoins par ordre de priorité divisé en court, moyen et long terme; cet exercice devra être répété périodiquement, peut-être tous les cinq ans environ.
21. Sur la base des besoins, expériences et capacités de chaque pays, les activités associatives concernant le développement des compétences humaines, mettant l'accent sur différents types d'aptitudes ainsi que les impératifs du secteur de la santé, au niveau de l'OCI ou au niveau de sous-groupes, pourront être mis en place au profit de tous les pays participants. Les réalités nationales, la dynamique au niveau de l'OCI ou des sous-groupes, les impératifs de l'interdépendance mondiale

et les implications de la mondialisation en cours devront être pris en compte dans la mise en place de telles dispositions associatives.

22. Le rôle de fer de lance des efforts de développement des capacités humaines sera, avant tout, la responsabilité de l'Etat. Mais le secteur privé, les communautés locales, les organisations volontaires et tous les autres étant en mesure de contribuer au processus devront être disposés de le faire et en avoir l'opportunité.
23. Dans l'arène économique, ni le dirigisme ni la libre échange ne sont acceptables en tant que dogmes. Le pragmatisme devra être érigé en principe directeur. Ainsi, dans les domaines de la production et de la distribution, le secteur privé sera l'acteur dominant et l'Etat jouera le rôle de facilitateur. Un partenariat de travail entre ces deux institutions, avec les perspectives sociales des populations impliquées dans le processus, est nécessaire pour une cohérence socio-politique permettant au secteur privé, local ou étranger, d'exploiter les opportunités de marché domestique ou international.
24. Pour la mobilisation des ressources pour le financement des programmes nationaux et associatifs on pourra faire appel à différentes sources de financement potentielles: national, les pays de l'OICI, les pays développés et les Institutions de l'ONU et autres Agences multilatérales.
25. Pour réaliser la croissance économique, l'allègement de la pauvreté et le progrès social sur une base soutenue, l'équité, l'éthique, la moralité et la transparence devront être le fondement social, politique et des procédés de marché, le tout facilité par la démocratie et une presse libre. Dans l'Islam, l'éthique et la moralité sont des qualités devant impérativement faire partie intégrante du comportement humain.
26. Les activités relatives à la génération de revenus à domicile (GRD) seront encouragées dans le cadre du développement économique local. Ceci permettra d'alléger la pauvreté urbaine et contribuera à garantir un gagne-pain soutenable aux pauvres des zones urbaines. En vue d'assurer l'infrastructure nécessaire, on veillera à la promotion des facilités de crédit régulières, d'une formation professionnelle en particulier pour les femmes et des possibilités de marché des produits. A ce propos, les autorités des Collectivités locales et les ONG peuvent jouer un rôle capital.

27. Un Indice de Développement Humain (IDH) pour les pays islamiques devra être mis en place en tenant compte des valeurs culturelles et religieuses des sociétés musulmanes.
28. Il a été suggéré que l'efficacité technique des petites entreprises pouvait être améliorée par (i) l'éducation primaire et l'alphabétisation fonctionnelle des propriétaires d'entreprise; (ii) la sous-traitance et (iii) le capital humain et la spécialisation. En conséquence, les programmes gouvernementaux d'éducation et de formation des entrepreneurs ou d'information sur la sous-traitance devront être améliorés. Une éducation et une formation meilleures ainsi qu'une bonne spécialisation jouent un rôle crucial dans le capital humain et sont la clé du développement économique.
29. La Zakat qui constitue l'un des cinq piliers de l'Islam joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Il est impératif de mettre au point un véritable système de collection ou de retrait de la Zakat et de sa distribution afin qu'elle puisse parvenir aux nécessiteux. Ceci peut être organisé soit au niveau du Gouvernement, des Conseils Locaux ou des Collectivités.
30. La stabilité politique et un environnement paisible sont des conditions nécessaires au développement économique soutenable. Tous les pays de l'OIC devront apporter leur soutien et assister les pays affectés par la guerre tels que l'Afghanistan, la Somalie, le Sierra Leone et autres et jouer un rôle plus effectifs visant à ramener la paix et la stabilité dans ces pays.
31. Il existe une corrélation entre l'analphabétisme et la pauvreté. En vue de réduire la pauvreté, une politique d'avant-garde d'éducation de base est nécessaire en toute priorité particulièrement pour l'éducation des femmes. Pour le développement économique, il est nécessaire de faciliter l'accès au crédit aux jeunes éduqués qui possèdent les compétences requises. Le secteur privé et les ONG devront travailler ensemble avec le secteur public pour le développement des ressources humaines et l'emploi. Ceci aidera à alphabétiser la population et à la rendre socialement et économiquement productive.
32. Le maintien de la stabilité économique devra être la priorité principale en vue de poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté. La raison en est que, une instabilité macro-économique est non seulement néfaste à une croissance rapide mais aussi elle peut affecter directement les pauvres. Une dépendance excessive

sur la gestion de la demande en ampleur ou en vitesse est contre-productive pour l'ajustement. L'accent devra être mis sur la réalisation d'un équilibre fiscal par une augmentation des recettes à partir de taxes sur la consommation, les revenus et les biens de manière à éviter une coupure sur les dépenses.

33. Les pays ayant une économie dépendant d'un produit unique se doivent de diversifier leur économie en augmentant la contribution des secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'industrie, la manufacture, les mines et autres secteurs importants de l'économie. Un accent sera mis sur l'augmentation de la quantité totale de main-d'oeuvre disponible et d'augmentation la productivité dans tous les secteurs tout en réduisant la dépendance sur la main-d'oeuvre étrangère. L'affectation de fonds au développement des ressources humaines devra être réajusté. On veillera particulièrement à la participation des femmes en mettant à leur disposition l'éducation et la formation répondant aux besoins de l'économie.
34. Aujourd'hui, plus d'un milliard d'individus dans le monde, la grande majorité étant des femmes, vivent dans des conditions de pauvreté inacceptable, la plus part résidant dans les pays en développement. La pauvreté a des causes diverses y compris celles structurelles. La pauvreté est particulièrement pénible pour les femmes vivant dans des ménages situés en milieu rural. Il faudra reconnaître la contribution déterminante que les femmes peuvent apporter au développement effectif. En conséquence, les femmes devront être systématiquement associées à toutes les politiques destinées à diminuer la pauvreté. Des mesures devront être prises en faveur des femmes telles que: faciliter l'accès à la terre, au crédit et aux techniques modernes de la formation professionnelle afin d'alléger les peines de leurs travaux journaliers. Le Fonds de d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FARF) et autres structures de soutien devront élargir leurs actions pour parvenir aux femmes tout en mettant l'accent sur la formation des femmes et des associations de femmes dans les domaines de l'organisation, de la gestion, de l'éducation, de la santé et de la nutrition.

Afin d'alléger la pauvreté parmi les femmes, un accent particulier sera mis sur:

- i) l'amélioration de la situation économique générale des femmes et des ménages par la promotion d'activités génératrices de revenus y compris de petites entreprises de production et d'écoulement des produits.

- ii) le perfectionnement de certaines compétences spécifiques et l'accès au crédit. En plus des compétences de base en lecture et en écriture, les activités génératrices de revenus ci-après seront entreprises:
  - a. la couture
  - b. la teinture
  - c. le traitement et préservation des aliments
  - d. l'artisanat
- 35. La croissance économique est nécessaire au développement des ressources humaines et à l'allégement de la pauvreté. La réduction de la pauvreté et des inégalités nécessitent une stratégie visant à cibler spécifiquement les populations désavantagées pour des ajustements sociaux afin de leur permettre de partager les retombées de la croissance. Pour ce faire, des activités économiques doivent être entreprises dans des secteurs susceptibles de voir la participation des pauvres. Ainsi, l'Etat devra accorder la priorité à la restructuration de l'économie afin de mettre à disposition une éducation, une formation, et des soins de santé meilleurs et d'autres ajustements sociaux en vue d'aider à élargir la participation des laissés pour compte des Programmes de Stabilisation et d'Ajustement Structurel (PSAS).
- 36. L'objectif des efforts de réforme et d'ajustement devra passer des problèmes à court terme de gestion de la crise et de/Stabilisation aux problèmes plus fondamentaux à long terme de croissance, développement humain soutenable et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.
- 37. La culture a des effets remarquables sur les voies et les moyens de parvenir au développement. L'énergie culturelle est la matière de fission du développement et les résultats des efforts de développement d'un pays dépendent, en grande partie, par son succès à mobiliser les énergies culturelles des populations, et à les canaliser en direction de leurs propres aspirations.

La confiance culturelle paraît être un facteur essentiel de l'équation du développement; pareil, en matière de développement, à la relation entre la confiance dans les affaires et le climat économique dans un pays développé.

Il est peut probable que le développement social de la société musulmane soit mis en cause par l'utilisation des résultats scientifiques, puisque les Musulmans ont une longue histoire de réalisations scientifiques et techniques, dans le passé.

38. (a) Pour une utilisation efficace de l'IIT par les pays membres de l'OCI, l'évaluation constante des besoins en Développement des Ressources Humaines (DRH) est un facteur important. Aussi, une plus grande liaison et un retour d'information à partir de ces pays est nécessaire afin de permettre à l'IIT de prendre des mesures visant à réviser ses programmes de formation, de temps à autre.

(b) L'excellence des programmes d'éducation et de la formation dépendent beaucoup de la compétence des membres de la Faculté. Afin de former des professeurs techniques de qualité, l'IIT dispense des programmes de formation de professeurs potentiels. Ces efforts devront être poursuivis.

Afin de parvenir à des changements caractéristiques dans les activités académiques de l'IIT, un suivi régulier devra être effectué sur la qualité des prestations des diplômés issus de l'Institut, leurs fonctions dans leur pays, et les défis sociaux et professionnels auxquels ils font face à la fin de leurs études.

39. Des banques de crédit devront être créées en vue de consentir des prêts aux pauvres comme le fait la Grameen Bank du Bangladesh. De tels prêts devront permettre aux pauvres de commencer leurs propres projets soit individuellement ou en groupe. Les prêts seront remboursables en deux ans au plus de manière à renouveler le capital pour l'usage d'autres bénéficiaires. Il faudra veiller à ce que les prêts consentis aux femmes le soient pour des activités qui leur conviennent.
40. Il sera accordé un rôle important à la Mosquée - sermons sur les valeurs islamiques et exhortation des Musulmans à participer généreusement aux programmes de lutte contre la pauvreté.
41. Pour diminuer la pauvreté, il faudra initier "l'éducation des populations". Les ONG et autres Organisations auront un rôle primordial à jouer dans le domaine de l'Information, l'Éducation et la Communication (IEC).
42. Dans le domaine de la santé, de l'eau potable et de l'hygiène, l'implication des collectivités locales devra être encouragée. Aussi, les actions telles que l'installation de forages, toilettes et la prise de conscience en ce qui concerne les conditions d'hygiène de l'eau, recevront une attention particulière.



43. Le Secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises peuvent contribuer efficacement à augmenter la production et le commerce des denrées et des services. Il contribue aussi à la génération de revenus et la création d'emplois. Cependant, ses membres devront recevoir une formation professionnelle en gestion et marketing des petites entreprises. Des programmes de formation devront être mis au point. La Chambre Nationale de Commerce, les Organisations financières et les associations de commerce devront coopérer afin de prêter leur concours à cet effet. Il sera également fait appel à la coopération des Organisations internationales à cette fin.
44. Les petits entrepreneurs villageois seront encouragés à transformer localement leurs produits alimentaires en produits finis ou semi-finis afin d'en accroître la valeur.
45. Assurer une éducation de base universelle et obligatoire, y compris l'éducation religieuse pour tous les citoyens, jusqu'au niveau du primaire. Des efforts seront faits en vue d'étendre cela jusqu'au niveau du secondaire.
46. L'objectif d'un taux d'alphabétisation de 100% devra, si ce n'est pas déjà fait, être réalisé par chaque Pays membre avant l'an 2005 et, dans cette perspective l'accent sera mis sur l'éducation non formelle et des adultes ainsi que les programmes d'éducation à distance.
47. Développer un système d'enseignement général, technique et professionnel qui soit plus orienté vers les besoins et l'emploi et qui soit adapté aux besoins spécifiques à long terme de chaque pays.
48. Développer l'enseignement technique et professionnel en tant que partie intégrante du système de l'enseignement général, afin qu'il ne soit plus une fin d'études.
49. Faire une provision budgétaire appropriée pour l'éducation et la formation, au niveau de chaque pays, en prévoyant un taux convenable pour les systèmes d'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel, et supérieur.
50. Démocratiser le système d'éducation de sorte à atteindre toutes les couches de la population de la Oummah y compris les femmes et autres groupes désavantagés.

51. Les Agences de l'OIC et de l'ONU chargées du développement des ressources humaines dans leur pays de résidence, devront développer des relations bilatérales et multilatérales en organisant leurs programmes et projets.
52. Au niveau des Nations-Unies, un Fonds de Développement Humain (FDH) devra être créé sous les auspices du PNUD à partir de contributions des pays développés et des pays riches en vue de réduire la disparité Nord-Sud et pour le développement humain des Pays les Moins Avancés (PMA).
53. Au niveau de l'OIC, un Fonds de Développement Humain (FDH) sous les auspices de la BID devra être mis en place à partir de contributions volontaires des Pays membres riches et des couches de la sociétés les plus aisées des Pays Islamiques afin d'aider à accélérer le développement humain des PMA.
54. Un réseau d'échange d'information et des échanges de programmes de formateurs entre les Pays membres devraient être introduits au niveau de l'OIC.
55. Des efforts deront être faits pour éviter le gaspillage et l'extravagance dans tous les domaines de l'économie, au niveau de consommation, des investissements, de la production, de la distribution et des services.
56. Au niveau de l'OIC, il sera créé un programme chargé du suivi du Développement des Ressources Humaines.

**- XIII-**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA QUINZIÈME SESSION  
DU COMCEC**

**tel que recommandé par la  
Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 11-13 mai 1999)**



Original : English

PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 4-7 novembre 1999)

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapports du Secrétariat général de l'OIC.
  - Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux Pays membres de l'OIC.
  - Rapport du Comité de suivi.
  - Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OIC.
4. Rapport de la BID sur la promotion du commerce intra-OIC pour préparer la Oummah au 21ème siècle.
5. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.
6. Rapport de la CICI sur la sixième Réunion du secteur privé des États membres de l'OIC sur la promotion du commerce et des investissements conjoints.
7. Échange de vues sur le "Développement des ressources humaines pour une croissance économique et un progrès soutenus dans les pays membres."
8. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques.
9. Date de la seizième Session du COMCEC.
10. Questions diverses.
11. Adoption des résolutions de la quinzième Session du COMCEC.
12. Séance de clôture.



- XIV -

**DISCOURS DE CLÔTURE  
DU PROF. DR ORHAN GÜVENEN, SOUS-SECRETAIRE A  
L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA REPUBLIQUE  
DE TURQUIE ET PRESIDENT DE LA QUINZIEME REUNION DU  
COMITE DE SUIVI**

**Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC**

**(Istanbul, 13 mai 1999)**





Original: Anglais

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. ORHAN GÜVENEN  
SOUS-SECRETAIRE A L'ORGANISATION  
DE PLANIFICATION D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE  
TURQUIE ET PRESIDENT DE LA QUINZIEME REUNION  
DU COMITE DE SUIVI

Quinzième Réunion du Comité de suivi  
du COMCEC

(Istanbul, 13 mai 1999)

Honorables membres du Comité de suivi,  
Honorables délégués,  
Chers frères et soeurs,

Nous voici arrivés au terme de nos travaux. Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs remerciements et ma profonde considération aux honorables membres du Comité de suivi pour leurs précieux efforts et leur esprit de coopération qui ont contribué au succès de cette réunion.

J'aimerais également exprimer mes remerciements et mon appréciation au Secrétariat général de l'OCI, à la Banque islamique de développement, aux Centres d'Ankara, de Casablanca et de Dhaka ainsi qu'aux autres institutions de l'Organisation pour leurs contributions positives aux travaux de notre Comité.

Je suis certain que les recommandations auxquelles ont abouti nos délibérations accroîtront considérablement l'efficacité du COMCEC et ouvriront de nouvelles voies à une plus étroite coopération économique entre nos pays frères.

Au cours de notre réunion, nous avons adopté d'importantes recommandations pour accélérer la mise en oeuvre du nouveau Plan d'Action.

Je voudrais souligner ici l'importance de l'initiative de la Banque islamique de développement visant à préparer les pays membres à l'avènement du XXI<sup>ème</sup> siècle. Au cours de la réunion, nous avons noté avec une profonde appréciation que la Banque s'est déjà fixé des objectifs pour augmenter le volume du commerce entre les Etats membres et qu'elle a alloué des fonds à cet effet.

Je suis certain que cette initiative opportune de la Banque aidera considérablement à la réalisation des objectifs du COMCEC énoncés dans le Plan d'Action.

Concernant la coopération dans le domaine des questions relatives à l'OMC, j'aimerais exprimer mes remerciements et mon appréciation au Secrétariat général, à la Banque islamique de développement et au Centre de Casablanca pour leurs efforts en vue d'assurer le suivi des activités de l'OMC, faire rapport sur celles susceptibles d'avoir de l'importance pour les pays membres, et aider ces derniers à devenir des membres actifs de l'OMC.

Au cours de cette réunion, nous avons également passé en revue les préparatifs de la séance d'échange de vues sur le thème « Développement des Ressources humaines pour une croissance économique soutenue et pour le progrès des pays membres » qui doit se tenir à la prochaine session du COMCEC. Je suis convaincu que ce sera une excellente occasion de partager nos expériences concernant cette question importante.

J'aimerais également ajouter que l'idée d'inviter d'éminents érudits à cette session est très pertinente. J'estime par ailleurs, que la mise en oeuvre de ces recommandation facilitera l'échange de vues à ce sujet, de même que cela offrira une nouvelle perspective et ouvrira de nouveaux horizons à la coopération entre les pays membres.

Nous avons également recommandé de nouveaux thèmes, outre les thèmes déjà identifiés, pour les séances d'échange de vues des sessions futures du COMCEC. Les thèmes de la « Réforme du système monétaire et financière mondial » et du « Commencé électronique » sont des questions cruciales pour nous et dont l'effet sur les Etats membres méritera certainement davantage d'attention au siècle prochain.

Honorables membres du Comité de suivi,  
Honorables délégués,  
Chers frères et soeurs,

En conclusion, j'aimerais réitérer mes sincères remerciements à tous les membres pour leur participation active et pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve au cours des délibérations. J'aimerais également exprimer mes profonds remerciements aux interprètes, aux traducteurs et à tout le personnel technique et administratif pour leurs efforts inlassables et leur dévouement qui ont contribué au succès de la réunion.

En espérant que vous avez eu un agréable séjour à Istanbul, j'espère vous revoir à la quinzième session du COMCEC en novembre et vous souhaite un bon voyage de retour.